

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**FRATERNITE-JUSTICE-TAVAIL**

-----

**MINISTRE DE LA PROSPECTIVE, DU DEVELOPPEMENT, DE  
L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA  
COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE  
(MPDEPP-CAG)**

-----

OBSERVATOIRE DU CHANGEMENT SOCIAL (OCS)



**Rapport sur le Profil Social National, édition 2009**

**MICROFINANCE ET PAUVRETE**

**RAPPORT FINAL**

Octobre 2010

## **PREFACE**

Conformément à ses attributions, et dans le souci d'une meilleure connaissance des caractéristiques et de l'évolution dans le temps et dans l'espace des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre pays d'une part, de la valorisation des études sur la pauvreté d'autre part, l'Observatoire du Changement Social (OCS) a entrepris depuis 2005 l'élaboration, l'édition et la dissémination du "Rapport sur le profil social national".

Le Rapport sur le Profil Social National traite de la qualité de vie des personnes qui vivent sur le territoire national. Il dresse un tableau global des conditions de vie de la population, toile de fond de la politique sociale, et contribue autant faire se peut au suivi des évolutions sociales dans le pays. Le thème retenu pour cette édition est « Micro-finance et Pauvreté ».

Les objectifs visés à travers ce Rapport sont, entre autres de faire le point sur:

- la mise en œuvre de la politique de Micro finance au Bénin ;
- les différentes institutions de Micro finance au Bénin ;
- les instruments de prévention de risque et d'exclusion au Bénin ;
- les forces et faiblesses des institutions de Micro finance au Bénin ;
- l'approche genre au Bénin ;
- la contribution de la mise en œuvre de la politique nationale de micro finance à la réduction de la pauvreté ;

Ce rapport sur "le Profil Social National", permet d'avoir une meilleure connaissance du chemin parcouru par le Bénin, notamment au cours des dix dernières années, en matière de micro finance et du programme « Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP) ». Il fait ressortir la contribution des IMF et du programme « Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP) » à la réduction de la pauvreté et, partant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

En dépit des acquis enregistrés : amélioration des revenus des bénéficiaires, volonté manifeste des autorités gouvernementales de faire de la micro finance un instrument clé de lutte contre la pauvreté, bienveillante attention des partenaires techniques et financiers au développement du secteur, disponibilité des praticiens à se professionnaliser et à œuvrer véritablement à la lutte contre la pauvreté et existence d'une clientèle disponible pour peu que les conditions d'accès au crédit soient assouplies le Bénin, doit poursuivre ses efforts afin de consolider les bases d'un développement durable lui permettant d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

Cela exige, plus que jamais, de redoubler d'efforts afin de vaincre quelques insuffisances au nombre desquelles on peut citer : le manque d'innovations financières, la non-opérationnalisation du document de politique de développement de la micro finance, l'inefficacité des outils de supervision et de contrôle du secteur, les compétences limitées des IMF (ressources humaines, système d'information de gestion, planification encore insuffisants) et l'insuffisance de ressources longues à taux concessionnels à leur disposition, toutes choses qui induisent la fragilité des IMF sur les plans institutionnel, technique et financier.

Le présent rapport a été élaboré grâce à l'appui technique du cabinet EXECO, des cadres et des experts de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et de personnes ressources averties des questions de lutte contre la pauvreté sous la conduite de **Madame Justine A. ODJOUBE**, Coordinnatrice de l'OCS.

L'Observatoire du Changement Social adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la production de ce document. Il espère qu'il sera d'une utilité certaine et reste ouvert à toute suggestion qui permettrait d'améliorer la qualité des prochaines éditions.

**Justine A. ODJOUBE,**  
Coordinnatrice de l'OCS

## Table des matières

Liste des abréviations.....	7
Liste des tableaux.....	9
Listes des graphiques.....	10
Résumé analytique.....	11
<b>I. Environnement économique, démographique et social au Bénin .....</b>	<b>19</b>
1.1. Evolution de la situation économique .....	19
1.1.1. Secteur réel.....	19
1.1.2. Inflation.....	20
1.1.3. Finances publiques.....	21
1.1.4. Dette .....	22
1.1.5. Balance des paiements .....	23
1.1.6. Situation monétaire .....	24
1.2. Développement humain et dynamique démographique : caractéristiques de la population et analyse du développement humain .....	25
1.2.1. Fécondité.....	25
1.2.2. Indice de développement humain.....	25
1.3. Profil social.....	26
1.3.1. Pauvreté et faim au Bénin.....	26
1.3.2. Secteur de l'éducation .....	29
1.3.3. Secteur de la santé.....	32
1.3.4. Secteur de l'eau potable.....	38
1.3.5. Secteur de l'énergie.....	40
1.3.6. Secteur de l'environnement, de l'assainissement et de l'habitat .....	42
1.3.7 Secteur des infrastructures de transport .....	44
<b>II. Le secteur de la microfinance au Bénin .....</b>	<b>46</b>
2.1. Clarification conceptuelle et historique de la microfinance .....	46
2.1.1. Définition conceptuelle de la microfinance et du microcrédit .....	46
2.1.2. Aperçu sur l'historique de la microfinance.....	48
2.2. Cadre législatif et réglementaire de la microfinance au Bénin.....	49
2.2.1. Le dispositif législatif et réglementaire de la microfinance au Bénin .....	49
2.2.2. Les Conditions d'exercice et obligations des IMF .....	50

2.2.3.	Les dysfonctionnements et les impacts de la Loi sur les IMF .....	51
2.2.4.	Formalisation des systèmes de financement décentralisés au Bénin .....	52
2.3.	Le marché de la microfinance au Bénin .....	52
2.3.1.	L'offre de services financiers : les IMF opérant au Bénin.....	53
2.3.2.	La demande de services financiers : les bénéficiaires des services offerts par les IMF .....	55
2.3.3.	Les institutions du marché de la microfinance .....	55
2.4.	Les initiatives gouvernementales récentes sur le marché de la microfinance au Bénin .....	57
2.4.1.	Les résultats de la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance.....	57
2.4.2.	Le Fonds National de Microfinance et le Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP) ...	58
2.5.	Performance financière des IMF au Bénin.....	62
2.5.1	L'analyse des indicateurs d'activités des IMF .....	62
2.5.2	L'examen des indicateurs de la santé financière des IMF .....	66
2.5.3.	Analyse comparative de l'activité financière des SFD et des banques .....	68
2.6	Les instruments de prévention de risques et d'exclusion dans le secteur de la microfinance.....	69
2.6.1.	Les instruments de prévention de risques.....	69
2.6.2.	Les instruments de prévention d'exclusion .....	70
2.7.	Diagnostic du secteur la microfinance.....	70
<b>III.</b>	<b>Analyse d'impact de la microfinance sur la pauvreté.....</b>	<b>73</b>
3.1.	Microcrédit contre la pauvreté.....	73
3.2.	Rappel des résultats empiriques d'évaluation d'impact .....	74
3.2.1.	Impact de la microfinance gouvernementale.....	74
3.2.2.	Etude d'impact menée par Consortium Alafia .....	76
3.3.	Résultats de la présente étude d'impact .....	78
3.3.1.	Méthodologie de mesure de l'impact de la microfinance sur la pauvreté.....	78
3.3.2.	Impact du microcrédit sur le revenu des bénéficiaires.....	79
3.3.3.	Impact sur les besoins sociaux .....	80
3.3.4.	Impact du crédit sur le niveau de revenu selon le sexe.....	82
3.3.5	Quelques témoignages des effets de la microfinance sur les bénéficiaires.....	84

3.4.	Recommandations de politique pour une meilleure efficacité de la microfinance en faveur de la réduction de la pauvreté .....	86
3.4.1.	A l'endroit des pouvoirs publics.....	86
3.4.2.	A l'endroit des autorités monétaires et financières .....	87
3.4.3.	A l'endroit des Institutions de microfinance .....	87
3.4.4.	A l'endroit de l'association de praticiens de microfinance .....	88
	Conclusion .....	89
	Bibliographie .....	91
	Annexe 1 : Méthodologie de collecte de données.....	93
	Annexe 2 : ..... Liste des institutions de microfinance ayant signé une convention avec le Ministère en charge de la microfinance.....	96
	Annexe 3 : Liste des institutions agréées par le Ministère en charge de la microfinance .....	97
	Annexe 4 : Liste des institutions reconnues par le Ministère en charge de la microfinance .....	99
	Annexe 5 : La politique nationale de microfinance au Bénin .....	106
	Annexe 6 : Données financières sur les IMF .....	110
	Annexe 7 : Questionnaire Collecte des bénéficiaires d'IMF .....	113

## Liste des abréviations

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AFD	: Agence Française de Développement
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
APE	: Agents Permanents de l'Etat
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BT	: Basse Tension
CEMAC	: Communauté Economique Monétaire d'Afrique Centrale
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poorest
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNCAM	: Caisse Nationale de Crédit Agricole Mutuel
CNHU	: Centre National Hospitalier Universitaire
CS/SFD	: Cellule de Surveillance des Structures de Financement Décentralisé
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	: Direction Générale du Budget
DGPMF	: Direction Générale de la Promotion de la Microfinance
DIEPA	: Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC	: Direction de la Prévision et de la Conjoncture
DPP	: Direction de Programmation et de la Prospective
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
FER	: Fonds d'Electrification Rurale
IFU	: Identifiant Fiscal Unique
IMF	: Institutions de Microfinance
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRAM	: Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
MCA	: Millenium Challenge Account
MCPPP	: Micro Crédit aux Plus pauvres
MEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFTP	: Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle
MFPSS	: Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité
MPE	: Micro et petite entreprises
MT	: Moyenne Tension
OCS	: Observatoire de Changement Social
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de Santé

PDDSE	: Politique Décennale de Développement du Secteur de l'Education
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNG	: Position Nette du Gouvernement
PSN	: Profil Social National
RMDH	: Rapport Mondial sur le Développement Humain
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SFD	: Structures de Financement Décentralisé
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

## Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Evolution du taux de croissance sectoriel de 2007 à 2009 .....	20
Tableau 1.2 : Evolution des agrégats budgétaires en pourcentage du PIB de 2007 à 2009 .....	22
Tableau 1.3 : Evolution de certains ratios du commerce extérieur (% du PIB) .....	23
Tableau 1.4: Evolution de la situation monétaire de 2007 à 2009 .....	24
Tableau 1.5 : Evolution de l'IDH au Bénin.....	26
Tableau 1.6 : Indice de pauvreté en 2007 .....	26
Tableau 1.7 : Ampleur de la pauvreté alimentaire selon les milieux de résidence .....	29
Tableau 1.8 : Décès maternels au Bénin en 2008.....	34
Tableau 1.9 : Incidence du paludisme pour 100 habitants par département au Bénin en 2008 .....	35
Tableau 1.10 : Prévalence du VIH par département selon le milieu en 2008 au Bénin.....	36
Tableau 1.11 : Evolution de divers taux de mortalité entre 1996 et 2006 .....	36
Tableau 1.12 : Evolution des réalisations physiques période 2002 à 2009.....	38
Tableau 1.13: Evolution des réalisations financières, période 2002 à 2009.....	39
Tableau 1.14 : Structure des dépenses du MEPN.....	42
Tableau 2.1 : Proportion de SFD en difficulté dans l'UEMOA (2006).....	51
Tableau 2.2 : Point des IMF autorisées au Bénin.....	52
Tableau 2.3 : Répartition géographique des bénéficiaires de crédit .....	61
Tableau 2.4 : Evolution de la clientèle .....	63
Tableau 2.5: Evolution du volume d'épargne collectée .....	64
Tableau 2.6: Evolution de l'encours de crédit des IMF .....	65
Tableau 2.7: Evolution des créances en souffrance.....	65
Tableau 2.8: Evolution des fonds propres.....	66
Tableau 2.9: Indicateurs de rentabilité des IMF .....	67
Tableau 2.10: Indicateurs d'efficacité/productivité des IMF .....	67
Tableau 2.11 : Indicateurs de gestion du bilan des IMF .....	68
Tableau 2.12: Ratios prudentiels de gestion.....	68
Tableau 2.13 : Comparaison de l'activité financière du système financier bancaire et du système financier décentralisé formel (données au 31 décembre) .....	69
Tableau 3.2 : Impact de la microfinance sur le revenu des bénéficiaires.....	79

## Listes des graphiques

Graphique 1.1: Evolution du taux de croissance de 2005 à 2009 .....	19
Graphique 1.2: Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de 2000 à 2009 .....	21
Graphique 1.3: Proportion (%) de la population disposant de moins de 1dollar US en PPA par jour .....	27
Graphique 1.4: Taux net de scolarisation (%) dans l'éducation primaire .....	29
Graphique 1.5: Taux d'alphabétisation (%) des femmes et des hommes de 15-24 ans.....	30
Graphique 1.6 : Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile .....	33
Graphique 1.7 : Evolution du taux de mortalité maternelle.....	34
Graphique 1.8 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnée .....	37
Graphique 1.9 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu rural.....	39
Graphique 1.10 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu urbain.....	40
Graphique 1.11 : Evolution du taux moyen national d'électrification entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD	41
Graphique 1.12 : Evolution du taux moyen d'électrification en milieu urbain entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD .....	41
Graphique 1.13 : Evolution du taux moyen d'électrification en milieu rural entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD.....	41
Graphique 1.14: Proportion de la population urbaine vivant dans les taudis.....	44
Graphique 3.1 : Impact sur le niveau de vie des bénéficiaires.....	80
Graphique 3.2 : Impact des microcrédits sur l'état de logement .....	80
Graphique 3.3 : Impact sur le niveau nutritionnel .....	81
Graphique 3.4 : Impact sur la prise en charge sanitaire .....	82
Graphique 3.5 : Impact sur l'éducation des filles .....	82
Graphique 3.6 : Liens entre la microfinance et le sexe du bénéficiaire .....	83

## Résumé analytique

La stratégie de lutte contre la pauvreté au Bénin fonde un grand espoir sur le secteur de la microfinance. Il s'agit, par la promotion de ce secteur, de donner aux pauvres et aux populations vulnérables, un plus grand accès aux ressources financières afin de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus et ou d'améliorer leur accès aux services sociaux de base. C'est à ce titre que le développement de la microfinance est inscrit parmi les actions prioritaires de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. C'est ce qui justifie également la pertinence du thème « microfinance et pauvreté » pour le Rapport sur le Profil Social National, édition 2009.

## Evolution économique

L'économie béninoise est entrée depuis l'année 2006 dans une nouvelle phase de croissance. En effet, de 3,8% en 2006, le taux de croissance est ressorti à 4,6% en 2007 puis en 2008 à 5,0% en liaison avec : (i) le rétablissement de la confiance au niveau des opérateurs économiques ; (ii) la dynamisation de la production agricole ; (iii) le renforcement des relations de coopérations économiques avec le Nigeria ; (iii) l'assainissement des finances publiques ; (vi) les grands chantiers ouverts par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, etc. Cet affermissement de la croissance s'est estompé en 2009 en liaison avec les effets de second tour de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire et financière. Le taux de croissance a donc baissé pour s'établir à 2,7%.

## Dynamique démographique et développement humain

*La dynamique démographique* est marquée par une fécondité assez élevée aux jeunes âges : 112‰, à 15-19 ans, avec une rapide progression à 25-29 ans (278‰), avant de régresser de façon régulière avec l'âge. L'ISF s'élève ainsi à 5,7 enfants par femme. Un tel niveau de fécondité a un impact sur le taux d'accroissement naturel et appelle des mesures de politiques de population ainsi que d'accroissement de la richesse pour contenir la dégradation du revenu par tête, qui pourrait en découler. Du côté de l'indice de développement humain, il est à noter une légère amélioration en passant de 0,45 en 2008 à 0,44 en 2007. Ces chiffres situent le Bénin non seulement en dessous de la moyenne des pays à IDH faible (0,570), mais également largement en dessous de la moyenne mondiale (0,743).

## Profil social

*La pauvreté est persistante.* En 2007, 51,6% de la population vivaient en dessous du seuil de un dollar US par jour. A ce rythme, les chances d'atteindre la cible de 27% en 2015 sont faibles. Par rapport au seuil de pauvreté national, on note une baisse de la pauvreté monétaire de 37,4% en 2006 à 32,2% en 2007, et non monétaire de 42% à 39,5%. Il en est de même pour les pauvres extrêmes qui sont passés de 11,4% en 2006 à 7,8% en 2007. Sur le plan de *l'insécurité alimentaire*<sup>1</sup>, les ménages vivant dans cette situation représentent 12% soit 972'000 personnes. La proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire en milieu rural (710'000) est deux fois plus importante que celle des villes (262'000).

Sur le *plan éducatif*, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 92,9% en 2006 à 104% en 2007 puis à 109,1% en 2009. Cependant d'énormes handicaps compromettent l'efficacité interne du système éducatif avec de forts taux de redoublement et d'abandon. Le ratio filles/garçons est à un niveau appréciable. L'évolution de ce ratio est en harmonie avec le sentier des OMD. Avec cette tendance évolutive, il est probable d'atteindre la parité au niveau du primaire à l'horizon 2015. Le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus, est estimé à 39,4% en 2007 contre 54,4% en 2006 soit une baisse de

<sup>1</sup> La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire se définit par l'exposition au risque atténué par la capacité d'y faire face. Cette vulnérabilité peut avoir un caractère structurel ou conjoncturel.

38%, avec toutefois une évolution en défaveur des femmes : le taux d'alphabétisation chez les femmes est de 50% contre 72,4% chez les hommes.

Au *plan sanitaire*, l'analyse de l'évolution du taux de mortalité infanto-juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans) montre une baisse progressive au fil des années. La tendance d'évolution de cet indicateur est assez cohérente avec le sentier OMD. A ce rythme d'évolution, il serait réaliste d'espérer d'atteindre la cible de 65 pour 1000 naissances vivantes en 2015. Quant aux disparités selon le milieu de résidence, on observe globalement que le milieu rural affiche un niveau de mortalité infantile plus élevé 145‰ contre 116‰ pour le milieu urbain. En matière de *soins prénatals*, malgré les efforts appréciables, le taux de mortalité maternelle s'établit à 397 décès pour 100.000 naissances vivantes (NV) en 2006 contre 498 décès pour 100.000 NV en 1996. Malgré ce déclin relatif observé au niveau de cet indicateur, ce dernier reste encore à un niveau très élevé et sa tendance évolutive reste encore loin de celle préconisée par les OMD. Le Bénin doit donc redoubler d'efforts en mettant en œuvre les interventions à haut impact et en renforçant la performance du système de santé ainsi que la communication pour le développement.

D'après les données de la surveillance sentinelle auprès des femmes enceintes investiguées tous les ans, la *prévalence de l'infection par le VIH/SIDA*, montre une stabilisation de l'épidémie qui oscille à 2.0% depuis 2002. Cela correspond à l'infection d'environ 33.000 enfants chaque année par le VIH/SIDA et des mères porteuses donnent naissances à environ 6000 enfants, dont 30% risquent d'être infectés (PNLS, 2008). En fin 2005 le nombre de PVVIH sous traitement ARV était de 4'892, ce nombre est passé à 9'204 PVVIH sous traitement ARV en 2006 puis à 9'765 patients sous traitement le 30 septembre 2007, dénotant une certaine efficacité dans la prise en charge.

Par rapport au *paludisme*, il faut signaler qu'il se situe toujours au 1<sup>er</sup> rang des affections. Il représente 39,6% des motifs de recours aux soins dans les formations sanitaires dans la population générale et 43,5% chez les enfants de moins de 5 ans en 2008. Il constitue également la première cause d'hospitalisation tant pour la population en général que pour les enfants de moins de 5 ans, avec respectivement 20,1% et 34,6 % des causes d'hospitalisation en 2008. La lutte contre les maladies prioritaires comme la tuberculose a connu un certain succès du fait de la prise en charge de cette maladie comme en témoigne l'évolution du taux de succès thérapeutique.

En ce qui concerne l'*environnement*, le pourcentage des terres protégées est passé de 11,4% en 2002 à 23,9% en 2004, soit une amélioration de 12,5 points par rapport à 2002. Toutefois, si cette tendance biennale (2002-2004) était maintenue, le Bénin aurait largement atteint la cible de 50% espérée pour 2015 déjà en 2010.

En matière d'accès à l'eau potable, le nombre de points d'eau est passé de 651 EPE en 2002 à 1'884 EPE en 2009. Entre 2002 et 2004, le secteur de l'eau a doublé sa capacité annuelle de création de points d'eau et entre 2007 et 2009 ce rythme de réalisation a été triplé par rapport à 2002. Ainsi, à partir de 2007, le seuil des 1'800 Equivalents Points d'Eau (EPE) par an, a été dépassé, contre un total d'environ 600 EPE construits par an entre 2002 et 2003. Le taux de desserte en milieu rural a alors progressé de 18 points entre 2002 et 2009, passant de 35,2% en 2002 à 53,3% en 2009.

En ce qui concerne l'électrification, on observe un grand écart entre les réalisations et les objectifs planifiés. Le taux moyen d'électrification effectivement atteint en milieu rural en 2009 est de 3,1% contre une prévision de 10,6%. Le taux moyen d'accès des ménages à l'électricité réellement atteint au niveau national pour la même année est de 27,7% contre une prévision de 37% suivant les projections établies dans le cadre du développement des services énergétiques pour l'atteinte des OMD.

En matière d'habitation, la proportion de la population urbaine vivant dans les taudis a été estimée à 71,8% en 2006 contre 83,6% en 2001. Malgré une amélioration de près de 12 points en 5 ans, cet indicateur s'écarte largement du sentier des OMD.

Au total quoiqu'en s'améliorant d'année en année, la situation sociale de la population béninoise n'est pas des plus reluisantes. Les progrès des indicateurs vers les cibles de développement et des OMD sont lents. Les causes de cette lente progression proviennent, pour l'essentiel, de l'insuffisance et de la qualité de la croissance économique générée, les problèmes de gouvernance (économique et administrative surtout), avec comme corollaire la persistance de la pauvreté.

### **Le secteur de la microfinance au Bénin**

La microfinance est définie comme un système d'offre de services financiers (épargne, microcrédit, micro-assurance et transfert de fonds) et non financiers (formation, encadrement, etc.) de proximité aux populations pauvres économiquement actives. Elle représente une composante du système financier et, à ce titre, constitue un véritable palliatif à la marginalisation des populations dans l'accès aux services financiers et un instrument puissant d'amélioration de leurs conditions de vie. Elle a donc toute sa place dans le développement économique et social d'un pays. La microfinance diffère du microcrédit en ce que celui-ci désigne les petits prêts accordés aux pauvres sans exiger de garantie pour le prêt (c'est-à-dire, le crédit en blanc). C'est sans doute un moyen important pour permettre aux jeunes d'obtenir les fonds nécessaires pour démarrer leur emploi autonome.

La forme institutionnelle de la microfinance au Bénin, date de 1975, année de la création du crédit agricole mutuel, tandis que sa reconnaissance officielle par les Autorités monétaires de l'UMOA remonte au lendemain de la crise financière qu'ont connue les banques de la sous-région dans la décennie 80. Un cadre législatif et réglementaire du secteur de la microfinance fut défini en vue d'assurer la protection des déposants, la sécurité des opérations et le renforcement de la capacité et de l'autonomie financière des IMF qui mènent des activités d'épargne et/ou de crédit. Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 97-027 du 8 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit, le Ministre en charge des Finances veille au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de microfinance.

Outre l'Etat et les autorités monétaires, les autres acteurs du secteur de la microfinance sont : les institutions de microfinance (IMF), les bénéficiaires de crédit et les partenaires au développement du secteur.

Les institutions de microfinance qui opèrent au Bénin peuvent être classées en deux grandes catégories de par le type d'activités qu'elles mènent et prennent plusieurs formes juridiques : (i) les institutions d'épargne et de crédit : les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit et les groupements d'épargne et de crédit ; et (ii) les institutions de crédit direct : les associations, les sociétés, les ONG à volet microfinance. Elles contribuent au financement des activités génératrices de revenus menées par des personnes physiques (essentiellement démunies) ou morales (micro, petites et moyennes entreprises) en milieu urbain, péri-urbain et rural.

Les principaux partenaires au développement du secteur sont les partenaires nationaux et les partenaires étrangers : (i) le premier groupe comprend l'association des praticiens de microfinance (le Consortium Alafia), les banques et autres organismes financiers, les organisations des producteurs et les structures d'appui technique, les centres de formation, les cabinets et bureaux d'études ; (ii) le second groupe comprend, essentiellement, les institutions régionales africaines et les institutions bilatérales et

multilatérales d'aide au développement. Leurs interventions prennent la forme d'appuis techniques ou financiers.

Les données disponibles sur le secteur, (mais difficiles d'accès et dont la fiabilité n'est pas toujours garantie), montrent qu'au 31 décembre 2008, 219 IMF sont autorisées sur 762 répertoriées en 2004 et réparties sur toute l'étendue du territoire avec 1'308 points de services. Ces IMF ont permis à 1'539'390 personnes de bénéficier des services financiers et, 836'000 clients (y compris les 655'311 bénéficiaires du MCPP) ont pu accéder au microcrédit.

Les données financières font ressortir qu'en 2008, un montant de 47,3 milliards F CFA d'épargne a été mobilisé pour un encours de crédit de 54,8 milliards F CFA qui connaît un regain de près de 5,3% après une période 2005-2007 où il est observé une régression constante du taux de croissance, (-1,79% en 2005, -19,47% en 2006 et -12,71% en 2007) par rapport à celui de l'année 2004 (19,25%). Comme toute activité financière, le portefeuille des IMF n'est pas totalement sain. En effet, l'examen de l'évolution des taux de créances en souffrance montre une dégradation du portefeuille de crédit sur la période 2005 à 2008, en particulier de 2005 à 2007 où ce taux est largement au-delà de la norme généralement admise de 5%.

Le gouvernement du « changement » au pouvoir depuis 2006, a identifié la microfinance comme un axe privilégié du développement à la base et de l'émergence du Bénin. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire : (i) la création d'un ministère essentiellement dédié à la microfinance et chargé de conduire la politique nationale de microfinance ; (ii) l'institution et l'opérationnalisation d'un Fonds National de la Microfinance ; et (iii) la mise en œuvre d'un programme « Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP) ».

Le FNM a pour mission de renforcer les capacités financières et opérationnelles des institutions de microfinance afin de rendre accessibles aux populations, les services financiers nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance. Il a pour attributions : (i) le refinancement et la mise en place de lignes de crédit au profit des institutions de microfinance intervenant en faveur des couches démunies ; (ii) la garantie de prêt et la bonification du taux d'intérêt au profit des partenaires stratégiques et des populations cibles ; (iii) l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des partenaires stratégiques et des populations cibles ; (iv) l'institution et l'opérationnalisation du Fonds National pour l'Entreprise et L'Emploi des Jeunes, qui a pour principale mission de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Jeunes aux moyens et outils de production par le biais du crédit. L'objectif global vise à offrir aux Petites et Moyennes Entreprises le financement de leurs investissements et aux jeunes de 15 à 40 ans le maximum de possibilités de réaliser leurs projets d'entreprises.

Le développement et la mise en œuvre d'un programme « Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP) » spécialement dédié aux plus pauvres qui ne constituent pas la cible privilégiée des IMF. Sa gestion est confiée au Fonds National de la Microfinance qui œuvre depuis son lancement en 2007 à les rendre économiquement actifs pour entrer dans le portefeuille normal des IMF.

Le diagnostic du secteur révèle que le secteur dispose de la volonté manifeste des autorités gouvernementales de faire de la microfinance un instrument clé de lutte contre la pauvreté, de la bienveillante attention des partenaires techniques et financiers au développement du secteur de la microfinance, de la disponibilité des praticiens à se professionnaliser et à œuvrer véritablement à la lutte contre la pauvreté et de l'existence d'une clientèle disponible pour peu que les conditions d'accès au crédit soient assouplies, les IMF. Toutefois, il reste sujet à quelques insuffisances au nombre desquelles, il peut être cité : le manque d'innovations financières, la non-opérationnalisation du document de politique de développement de la microfinance, l'inefficacité des outils de supervision et de contrôle du secteur, les compétences limitées des IMF (ressources humaines, système d'information de gestion, planification

encore insuffisants) et l'insuffisance de ressources longues à taux concessionnels à leur disposition, toutes choses qui induisent la fragilité des IMF sur les plans institutionnel, technique et financier et appellent des actions hardies des principaux acteurs du secteur.

### **Analyse d'impact de la microfinance sur la pauvreté**

A travers l'évaluation d'impact réalisée, il ressort que l'accès au crédit est relativement généralisé et que les SFD touchent une gamme variée de personnes y compris les salariés et les professions libérales. Le crédit contribue à l'amélioration du bien-être des bénéficiaires et à la réduction du niveau de pauvreté. Mais cette réduction est souvent précaire et les renouvellements de crédit souvent contreproductifs si l'offre du crédit n'est pas accompagnée par l'amélioration de l'offre des services non financiers (accès à la gestion, aux marchés et à la technologie). Un affinement de la mesure d'impacts quantitatifs montre que chez les micro-entrepreneurs, le crédit double le chiffre d'affaire, quadruple la valeur ajoutée et quintuple l'excédent brut d'exploitation. Pour des montants de crédit plus élevées, l'impact est moindre et parfois négatif sur les indicateurs d'activités économiques. Et si le microcrédit conduit à une amélioration du niveau de revenu (au niveau d'un grand nombre d'enquêtés), plusieurs facteurs affectent l'ampleur de son impact. En effet, les niveaux moyens relativement bas de crédit, les rythmes de remboursement, la crise économique justifient que certaines personnes ne puissent pas en dégager des revenus substantiels et durables. Il s'en suit que même si la microfinance contribue à réduire la pauvreté des populations vulnérables, il faut se garder de généraliser un tel résultat car un pourcentage non moins important de clients voient leur situation se dégrader.

L'autre versant du crédit, c'est l'épargne. Et les motifs de l'épargne sont nombreux. Il peut être : (i) l'accès au crédit ; (ii) la sécurité contre le vol, l'incendie, etc. ; (iii) la protection contre la famille ou la pression sociale ; (iv) l'accumulation de richesse ; (v) la planification de futures dépenses (sociales, consommation, investissements) ; (vi) l'assurance contre les imprévus (épargne de précaution). Tous ces motifs permettent d'établir un lien entre l'épargne et la réduction de la pauvreté. Mieux, plusieurs IMF développent une méthodologie d'octroi de crédit garanti par une épargne. Ici, l'effet de levier joue pleinement puisqu'en général, le crédit octroyé représente 3, 4 à 5 et même 10 fois l'épargne préalable et permet ainsi d'intégrer les pauvres économiquement actifs dans les activités productives, leur permettant ainsi de générer suffisamment de revenus afin de rembourser le crédit, améliorer leurs conditions de vie et réduire leur niveau de pauvreté. Au cours des discussions en focus groupe il apparaît un impact de crédit inexistant ou très faible chez les clients qui n'ont pas une tradition d'épargne. Ce qui tend à montrer que l'épargne joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté par le crédit.

Les différents résultats de cette étude permettent de conclure que la microfinance a contribué à améliorer le revenu des bénéficiaires. Ces bénéficiaires ont pu renforcer leur capacité d'investissement soit par des crédits directs reçus soit par le truchement de l'effort d'épargne réalisé. Aussi, le niveau de vie des bénéficiaires a-t-il augmenté grâce à l'allocation des revenus tirés dans la prise en charge sanitaire, l'éducation, le logement, etc. L'effet positif du crédit est susceptible de s'amplifier suite aux renouvellements périodiques. Si la tendance générale est égale à une forte corrélation entre le nombre d'expériences de crédit et la prospérité des affaires, l'allure générale des courbes montre qu'il peut y avoir des périodes d'essoufflement. Cela illustre le fait que les marchés servis par les bénéficiaires de microcrédit se saturent très rapidement. Il y a donc nécessité d'une veille permanente d'innovation et de formation pour accompagner les opérations de crédit.

## Les recommandations

De la présente étude, il ressort une série de recommandations à l'endroit de : (i) des pouvoirs publics ; (ii) des autorités monétaires et financières ; (iii) des Institutions de microfinance ; (iv) l'association de praticiens de microfinance.

### *Recommandations à l'endroit des pouvoirs publics*

- Créer un cadre juridique efficace qui règlemente et protège les IMF ainsi que les bénéficiaires et éviter d'être directement impliqués dans la prestation de services de microfinance, car n'ayant pas d'avantages comparatifs dans la mise en œuvre de tels programmes. Aussi, ce cadre devra-t-il permettre de limiter la prolifération des IMF sans autorisation préalable.
- Accompagner les institutions de microfinance ciblant les pauvres ou intervenant en zone d'accès difficile, par l'optimisation de la rentabilité de leurs ressources en vue d'une meilleure couverture de leurs coûts d'exploitation afin d'en faire un véritable filet social et pour en accroître l'efficacité et l'efficience. En ce qui concerne les plus démunis, cette réorganisation passe par le choix d'une option claire qui privilégie le « volet social » du microcrédit dans un premier temps au « volet finance ». Dès que les bénéficiaires de cette approche « sociale » auraient atteint un niveau donné d'expériences, ils pourraient être intégrés aux dispositifs de microfinance existants.
- Promouvoir une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière.
- Mettre en œuvre la politique nationale de microfinance afin d'assurer une synergie d'actions dans le secteur.
- Eviter une trop grande emprise de l'Etat sur le secteur dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs non étatiques.
- Focaliser l'attention sur les pauvres en milieu rural et péri urbain et surtout pour les catégories sociales différentes des ouvriers et artisans afin d'avoir plus d'impact du crédit sur le revenu, le logement, l'éducation des enfants et la prise en charge des dépenses sanitaires.
- Assurer ou garantir un environnement macroéconomique favorable aux activités de microfinance. Le maintien de l'inflation dans des limites acceptables (stabilité des prix), des taux de change réalistes et l'amélioration des conditions d'accès des pauvres au microcrédit par le renforcement des capacités des IMF sont des conditions requises pour permettre le développement d'institutions de microfinance pérennes, et rendre le soutien des bailleurs de fonds efficace

### *A l'endroit des autorités monétaires et financières*

- Faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit. Une manière d'encourager l'accès des IMF aux ressources des banques primaires est de faire bénéficier aux IMF des accords de classement.
- Promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie, des fonds de bonification et des fonds de professionnalisation. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité, l'utilisation des services des banques spécialisés (la Banque Régionale de Solidarité par exemple) et le renforcement du Fonds National de la Microfinance.
- Promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le recouvrement (affacturage) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage).
- Renforcer les moyens d'action de la Cellule de Surveillance des Structures de Financement Décentralisés afin d'inciter à plus de transparence dans le secteur.

### *A l'endroit des Institutions de microfinance*

- Promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la micro-assurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de micro-entreprises, etc.
- Développer l'information, élément clé de la prise de décision de prêt, par la multiplication et la mise en réseau des caisses, le développement et le partage des informations entre IMF pour réduire la cavalerie et le surendettement des bénéficiaires.
- Contribuer à la promotion du développement des filières porteuses en agissant au niveau de tous leurs maillons (production, commercialisation, transformation, etc.) ;
- Cultiver la gouvernance économique dans les diverses prestations de manière à préserver le secteur des faillites.

### *A l'endroit de l'association de praticiens de microfinance*

- Promouvoir les bonnes pratiques en organisant des séminaires de formations des acteurs, des émissions radiodiffusées et télévisées sur la problématique du taux d'intérêt viable pour les IMF, la culture de l'entreprise, la culture du remboursement, du recouvrement etc.

## Introduction

La microfinance occupe une place de choix dans les programmes d'actions de lutte contre la pauvreté au Bénin et implique plusieurs acteurs. En plus des Institutions de Microfinance (IMF) qui opèrent pour leur propre compte, le Gouvernement a, depuis 2007, lancé un vaste programme de microcrédit aux plus pauvres (MCP). L'hypothèse sous-jacente dudit programme est qu'en permettant l'accès des pauvres au financement de faible montant, il leur est donné la possibilité d'entreprendre des activités génératrices de revenus et d'accéder aux services sociaux de base, toutes choses concourant à réduire leur niveau de pauvreté. La microfinance contribue ainsi à diminuer les risques et les incertitudes auxquels les populations les plus pauvres sont confrontées. C'est dans cette optique que la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté a retenu l'offre de services financiers aux démunis comme un élément déterminant pour la création d'activités génératrices de revenus et d'emploi par la promotion d'exploitations agricoles et de micro-entreprises.

Le thème « microfinance et pauvreté » est choisi comme sujet du Profil Social National (PSN), édition 2009. La méthodologie utilisée a consisté en la collecte des données auprès des IMF et des bénéficiaires au moyen de questionnaire. Les tailles d'échantillons ont été retenues en fonction du budget alloué à la collecte. Les données collectées ont été complétées par des entretiens avec les responsables des IMF et des partenaires par le truchement d'un guide d'entretien. Les informations recueillies auprès des IMF sont notamment : l'identification de l'IMF, les services financiers et non financiers proposés, les données relatives à l'épargne, les données d'exploitation, les données relatives à l'encours de crédit ; les données relatives aux crédits octroyés ; la typologie des demandeurs, les dispositions de préventions des risques des IMF, l'exclusion et l'impact. Pour ce qui concerne les bénéficiaires, les informations recueillies ont trait à l'identification du bénéficiaire, les services financiers et non financiers obtenus, les données relatives à l'épargne et au crédit et l'impact de la microfinance sur leurs conditions de vie. Le guide d'entretien a permis d'aborder les sujets que sont : l'organisation, les services proposés, les conditions des services proposés, la représentation géographique, l'environnement légal, l'impact sur la pauvreté et autres appréciations.

Le présent rapport est structuré comme il suit. Dans le premier chapitre, il est fait un point de la situation socio-économique récente du Bénin. Il y sera présenté également l'évolution des indicateurs du développement humain durable, l'évolution de la croissance économique ainsi que les caractéristiques de la pauvreté au Bénin. Ce chapitre respecte le format des rapports sur le profil social tel qu'adopté par l'OCS.

Le deuxième chapitre porte sur l'état des lieux de la microfinance au Bénin : historique, plan d'actions national de la microfinance, cadre juridique et réglementaire, typologie des IMF, couverture géographique, évolution des dépôts et des crédits par typologie, qualité du portefeuille et viabilité des IMF et profil des adhérents à travers une analyse de leur typologie et leurs caractéristiques par rapport à la microfinance.

Le troisième chapitre permet d'évaluer les impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté en distinguant les impacts sur le revenu et la constitution de l'épargne des adhérents et leurs ménages (pauvreté monétaire, pauvreté des conditions de vie). Ce chapitre se termine par les recommandations visant à améliorer les impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Bénin.

# I. Environnement économique, démographique et social au Bénin

Ce chapitre préliminaire au développement de la thématique de l'édition 2009 du profil social national (PSN) a la prétention de dresser l'évolution récente de la situation socio-économique au Bénin au cours des dernières années et qui fonde le choix du thème : « Microfinance et pauvreté ». Il sera structuré autour de trois sections à savoir : (i) l'évolution de la situation économique ; (ii) le développement humain et la dynamique démographique et (iii) le profil social au Bénin.

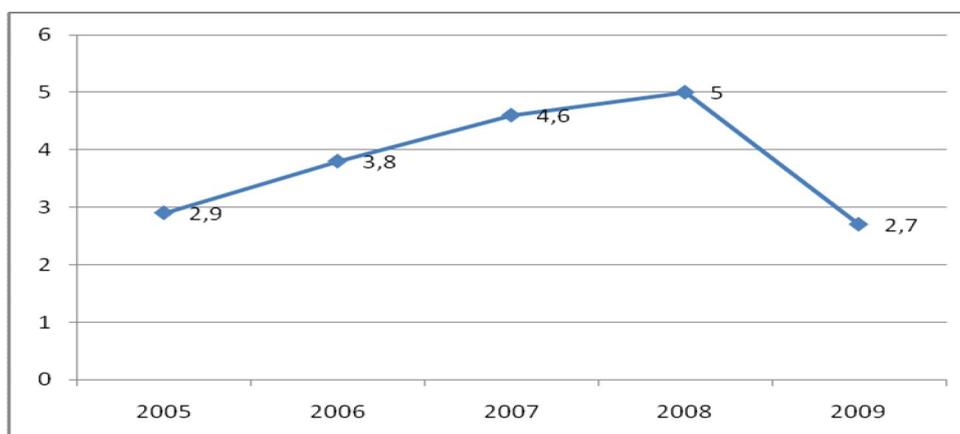
## 1.1. Evolution de la situation économique

L'ambition exprimée par le Gouvernement depuis 2006, est de hisser le Bénin au rang des pays émergents. Cette ambition se reflète dans la volonté de créer les conditions requises pour une croissance économique accélérée et une réduction notable de la pauvreté. Cependant, l'analyse de l'évolution de l'activité économique depuis l'an 2000 révèle que malgré les résultats encourageants obtenus ces dernières années, le Bénin n'est pas parvenu à atteindre le taux de croissance annuelle de l'économie de 7% minimum nécessaire pour réduire de façon substantielle la pauvreté. En effet, le taux de croissance de l'économie est passé de 3.3% en moyenne au cours de la période 2002-2005 à 4.1% sur la période 2006-2009. Bien que l'évolution soit positive, elle reste insuffisante au regard du taux d'accroissement démographique qui est de 3,25%. La reprise de l'activité économique amorcée à partir de 2006, a été estompée avec les crises alimentaire, financière et économique en 2008 et 2009 qui ont plongé l'économie mondiale dans une récession sans précédent depuis la grande dépression de 1929.

### 1.1.1. Secteur réel

Depuis 2006, l'économie béninoise est entrée dans une nouvelle phase de croissance. En effet, de 3,8% en 2006, le taux de croissance est ressorti en 2008 à 5,0% en liaison avec : (i) le rétablissement de la confiance au niveau des opérateurs économiques ; (ii) la dynamisation de la production agricole ; (iii) le renforcement des relations de coopérations économiques avec le Nigeria ; (iii) l'assainissement des finances publiques ; (vi) les grands chantiers ouverts par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, etc. Cette expansion de l'économie ne s'est pas poursuivie en 2009 du fait des effets de second tour de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire. Le taux de croissance pour 2009 est estimé à 2,7%.

**Graphique 1.1: Evolution du taux de croissance de 2005 à 2009**



Source : Comptes Nationaux, mai 2010

La structure de la production de l'économie béninoise reste caractérisée par la prédominance des secteurs primaire et tertiaire et par le caractère quasi embryonnaire du secteur secondaire. Les sources de la croissance ne sont pas diversifiées. Ce qui ne favorise pas une création de la richesse à la hauteur des ambitions du Gouvernement.

En effet, une analyse des performances par secteur d'activité montre que le secteur primaire a enregistré sur la période 2007-2009 ; un taux de croissance moyen de 3,9% avec une contribution à la croissance estimée à 1,5%. Ces performances sont en ligne avec les niveaux de croissance enregistrés dans les trois sous secteurs que sont l'agriculture (4,1%), l'élevage (3,5%) et « la pêche et forêt » (3,5%). Cette performance du secteur primaire tirée par la production agricole hors coton, est liée entre autres à : l'amélioration de la pluviométrie, la mise en œuvre du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) en réponse à la crise alimentaire et la mise en place d'intrants spécifiques pour la production vivrière en 2009. En ce qui concerne le coton, la production a connu en 2007 une hausse de 11,2% par rapport à 2006 en lien avec : (i) les bonnes conditions pluviométriques ; (ii) les mesures de réorganisation des acteurs intervenants dans la filière ; (iii) l'apurement des dettes des cotonculteurs. Cette hausse de la production cotonnière ne s'est pas poursuivie en 2008 et 2009. En effet, à partir de 2008, la production cotonnière a amorcé une tendance baissière. D'un volume de 268'054 tonnes en 2007, la production cotonnière est passée respectivement à 220'000 tonnes pour la campagne 2008/2009 et 190'000 tonnes pour la campagne 2009/2010 à cause des problèmes d'organisation des acteurs et de la qualité des intrants agricoles notamment pour le traitement phytosanitaire.

Quant au secteur secondaire, le taux de croissance est ressorti en moyenne à 4,4% sur la période 2007-2009 avec une contribution à la croissance moyenne de 0,6% en liaison avec le regain d'activité qu'a connu les industries extractives, manufacturières et des BTP. L'indice de production industrielle a connu une hausse de 16,5% entre 2007 à 2008.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il a enregistré sur la période 2007-2009, une hausse de sa valeur ajoutée de 4,5% avec une contribution moyenne de 1,4%, imputable à l'amélioration de la compétitivité du Port de Cotonou suite aux différentes réformes engagées dans ce secteur, à l'arrivée de l'opérateur téléphonique Global Com en 2008, ainsi qu'au renforcement des relations de coopération avec le Nigeria.

**Tableau 1.1 : Evolution du taux de croissance sectoriel de 2007 à 2009**

	2007	2008	2009
Secteur Primaire	4,2	3,8	3,8
Secteur secondaire	3,4	4,4	5,3
Secteur Tertiaire	5,8	6,9	0,7
Services non Marchands	4,6	5,0	4,0
DTI et TVA intérieure	5,0	5,0	-0,3
Total PIB	4,6	5,0	2,7

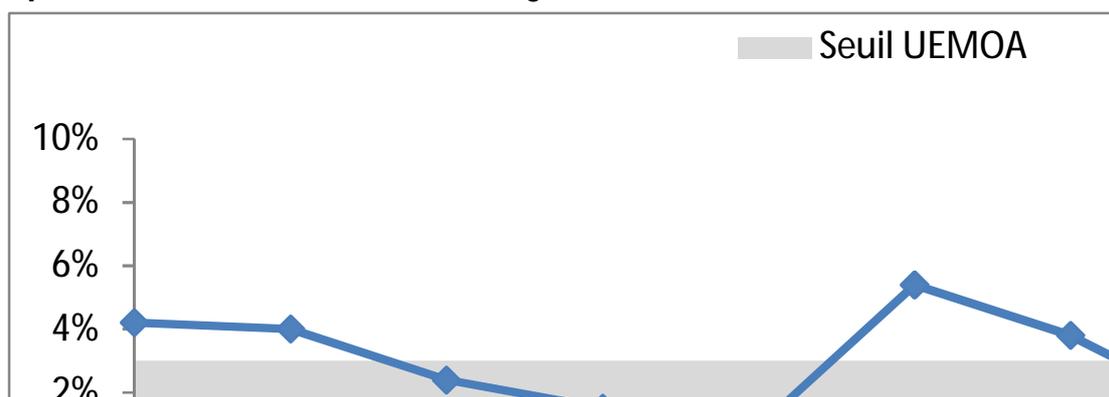
Source : INSAE, 2010

### 1.1.2. Inflation

L'inflation subit une évolution erratique au Bénin. Ainsi, après le pic de 2005, on observe en 2008 un autre pic encore plus important. En effet, en liaison avec les tensions sur les denrées alimentaires du fait de la crise alimentaire, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est inscrit en 2008 dans une tendance haussière. Cette hausse des prix a induit un taux d'inflation de 7,9%, largement au-dessus de la

norme communautaire de 3% contre 1,3% en 2007. Cette tendance a connu un repli en 2009 pour se situer à 2,2% en dessous donc de la norme communautaire.

**Graphique 1.2: Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de 2000 à 2009**



Source : OCS/MPDEPP-CAG, 2010

### 1.1.3. Finances publiques

Les Opérations financières de l'Etat se sont caractérisées ces dernières années par une hausse des recettes et des dépenses de l'Etat. Au 31 décembre 2008, les recettes de l'Etat se sont établies à 581,3 milliards FCFA contre 548 milliards FCFA en 2007, soit une hausse de 6,1%. Comparées aux recettes de 2006, les recettes de 2007 sont en hausse de 6,1%. Cet accroissement des recettes a connu en 2009 un ralentissement du fait des effets induits de la crise financière et économique internationale et la détérioration des relations commerciales avec le Nigéria. Elles sont établies au 31 décembre 2009 à 575,8 milliards F CFA soit une diminution d'environ 1% par rapport à fin décembre 2008.

L'analyse au niveau des différentes régies financières montre que les recettes des Impôts sont passées de 196,6 milliards FCFA en 2007 à 233,3 milliards en 2008, soit une hausse de 18,7%. Comparées aux recettes de 2006, les recettes de 2007 sont en hausse de 14,6%. En 2009, les recettes sont estimées à 257,7 milliards marquant ainsi une hausse de 10,5% par rapport à 2008. La performance enregistrée au niveau des impôts sur la période 2007-2009 est le résultat d'un certain nombre de mesures mises en œuvre. Au nombre de ces mesures, il y a : i) l'actualisation et la simplification du Code Général des Impôts (CGI) ; ii) la vulgarisation de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU); iii) l'informatisation partielle des différents services et la multiplication des guichets de recouvrement.

Les recettes de l'Administration douanière sont passées de 250,1 milliards FCFA en 2007 à 278,9 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 11,5%. Le ralentissement dans la mobilisation des recettes douanières en 2008, est en relation avec les mesures d'exonérations prises par les autorités pour faire face à la flambée des prix de grande consommation et à l'organisation du sommet de la CEN-SAD tenu à Cotonou en juin 2008. En 2009, le ralentissement dans la mobilisation s'est poursuivi en liaison avec le repli des exportations et des importations mais aussi des réexportations vers le Nigeria. Ainsi, les recettes douanières sont estimées à 285,7 milliards FCFA, soit une légère hausse de 2,4% par rapport à 2008.

S'agissant des recettes non fiscales, elles sont passées de 101,3 milliards en 2007 à 57,0 milliards en 2009, soit une baisse de 43,7%. Cette performance enregistrée en 2007 est principalement en lien avec le relèvement par le Gouvernement des droits de licence GSM qui sont passés de 5 à 30 milliards FCFA.

En ce qui concerne les dépenses et prêts nets, ils sont ressortis à 911 milliards FCFA en 2009 contre 585,6 milliards FCFA en 2007, soit une hausse de 55,7%. Cette hausse des dépenses et prêts nets sur la période 2007-2009 est tirée par les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement, en particulier

les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Ainsi, les dépenses de personnel sont passées de 143,1 en 2007 à 235,4 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 64,5%. En pourcentage du PIB, elles représentent 7,5% en 2009 contre respectivement 6,1% et 5,4% en 2008 et 2007. Cette hausse des dépenses de personnel est en liaison entre autres avec i) la poursuite du recrutement de nouveaux Agents Permanents de l'Etat (APE) et le reversement des agents contractuels dans la fonction publique ; ii) l'évolution du point indiciaire des Agents Permanents de l'Etat ; iii) l'octroi d'une allocation de 25% du point indiciaire au corps enseignant dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante ; l'octroi des primes à d'autres catégories d'agents (santé); etc.

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont ressorties en 2007 à 206 milliards FCFA contre 120 milliards en 2006, soit une hausse de 71,5% en liaison avec les grands chantiers de l'Etat et les mesures sociales de gratuité de l'enseignement primaire et maternel prises par le Gouvernement. La contribution budgétaire est ressortie en 2007 à 93,7 milliards enregistrant ainsi une hausse de 67,9% par rapport à 2006. En 2008, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 6,7% par rapport à 2007 pour s'établir à 193,0 milliards FCFA. Cette baisse des dépenses en capital est imputable aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures qui ont connu une baisse de 38,7%. Toutefois, la contribution budgétaire a connu une hausse de 32%.

En 2009, avec la poursuite des grands travaux de l'Etat, les dépenses d'investissement ont enregistré à nouveau une hausse de 87% par rapport à 2008 pour s'établir à 360,9 milliards FCFA. La contribution budgétaire est ressortie à 210,1 milliards FCFA en hausse de 70% par rapport à 2008. Il en est de même des investissements financés sur ressources extérieures qui ont connu une hausse de 117% par rapport à 2008 pour s'établir à 150,8 milliards. En pourcentage du PIB, les dépenses en capital représentent 11,5% du PIB contre 6,5% et 7,8% respectivement en 2008 et 2007.

**Tableau 1.2 : Evolution des agrégats budgétaires en pourcentage du PIB de 2007 à 2009**

	2007	2008	2009
Recettes Totales	20,7	19,5	18,5
Recettes fiscales	16,9	17,2	16,1
Recettes non fiscales	3,8	2,3	2,4
dépenses Totales	22,2	23,0	25,8
Dépenses de personnel	5,4	6,1	7,2
Investissement public	7,8	5,9	9,7
Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	4,2	7,7
<b>Déficit global base ordonnancement</b>	-1,4	-3,5	-7,4

Source : DPC, juillet 2010

#### 1.1.4. Dette

L'encours de la dette extérieure a connu de 2007 à 2009, une évolution erratique pour se situer en 2009 à 462,2 milliards FCFA contre 415,1 milliards en 2008 et 299,7 milliards FCFA en 2007, soit une hausse en 2009 respectivement de 11,24% et de 54,22% par rapport à 2008 et 2007.

S'agissant de la dette intérieure, l'encours est passé de 243,9 milliards de FCFA en 2007 à 361,7 milliards de FCFA en 2009. Cette hausse de la dette intérieure est liée aux interventions de l'Etat sur le marché financier par l'émission des bons de Trésor et des emprunts obligataires.

Globalement, la dette publique est restée viable sur toute la période 2007-2009 compte tenu de son poids par rapport au PIB qui demeure en-dessous de la norme de 70% fixée par l'UEMOA.

### 1.1.5. Balance des paiements

Tout comme les années antérieures, le Bénin a connu sur la période 2007-2009, une balance commerciale déficitaire en raison de l'importance des importations. En effet, sur ladite période, les importations ont cru plus vite que les exportations en lien avec les différentes crises qu'a connu le Bénin sur la période. Les importations sont ainsi passées de 1007,7 milliards FCFA en 2007 à 1070,2 milliards FCFA en 2009, soit un accroissement de 6,2% contre 2,5% pour les exportations qui sont passées de 646,3 milliards FCFA en 2007 à 662,4 milliards FCFA en 2009.

Le déficit commercial est ressorti en 2009 à 10,4% du PIB contre respectivement 9,1% et 10,1% du PIB en 2008 et 2007.

**Tableau 1.3 : Evolution de certains ratios du commerce extérieur (% du PIB)**

Année	2007	2008	2009
Exportations	19,0	19,3	17,0
Importations	29,1	28,4	27,4
Balance commerciale	-10,1	-9,1	-10,4
Taux d'ouverture	48,1	47,7	44,4
Taux de couverture	65,3	65,2	58,2
Balance courante	-9,0	-8,1	-9,3
<b>Solde global</b>	<b>5,9</b>	<b>1,4</b>	<b>-1,5</b>

Source: BCEAO, DPC/DGAE/MEF, juillet 2010.

En 2009, les services nets enregistreraient un déficit de 116,1 milliards FCFA contre 95,7 milliards FCFA en 2008 et 95,4 milliards FCFA en 2007. De même, les revenus nets ressortiraient déficitaires de 4,6 milliards FCFA en 2009 contre respectivement 4,9 milliards et 4,2 milliards FCFA en 2008 et 2007 imputables aux paiements des intérêts sur la dette publique.

Les transferts courants sont excédentaires sur la période 2007-2009. En effet, de 128,7 milliards FCFA en 2007, le solde des transferts courants est ressorti à 135,2 milliards FCFA. Il est estimé à 121,6 milliards en 2009 en lien avec la baisse des transferts aussi publics que privés, due aux effets de second tour de la crise financière internationale.

Le compte du capital et d'opérations financières de l'Etat est ressorti excédentaire sur toute la période sous revue mais avec une tendance erratique. En effet, de 363,6 milliards FCFA en 2007, le solde du compte capital et des opérations financières a connu un repli pour s'établir à 285,5 milliards FCFA en 2008. Il est estimé à 349,6 milliards FCFA pour 2009.

L'excédent du compte de capital est évalué à 98,2 milliards FCFA en 2009 contre 40,3 milliards FCFA en 2008 et 84,3 milliards en 2007, tiré par les aides projets. Quant à l'excédent du compte des opérations financières, il est estimé à 215,4 milliards en 2009 contre 279,3 milliards FCFA en 2007 tiré principalement par les Investissements Directs Etrangers.

Globalement, le solde de la balance des paiements est ressorti excédentaire sur toute la période 2007-2009, mais avec une tendance baissière. En effet, il est ressorti en 2009 à 10,0 milliards FCFA contre 33,7 milliards et 156,1 milliards FCFA respectivement en 2008 et 2007.

Cette décroissance du solde global de la balance des paiements est le reflet de la baisse de la compétitivité de l'économie béninoise sur la période 2007-2009. Cette évolution est confirmée par l'analyse du taux de change effectif réel. En effet, d'une valeur de 23,67 en 2007, le taux de change effectif réel est passé à 67,01 en 2008<sup>2</sup>, soit une hausse de 183,1% contre une baisse de 30% un an plus tôt. Cette hausse importante du taux de change réel effectif entre 2007 et 2008 traduit une baisse importante de la compétitivité de l'économie nationale en 2008 après le gain de compétitivité enregistré entre 2006 et 2007.

### 1.1.6. Situation monétaire

La masse monétaire est estimée en 2009 à 1'182,8 milliards FCFA contre 1'101,7 milliards FCFA en 2008 et 867,9 milliards FCFA en 2007. Cette hausse de la masse monétaire est due à la hausse de ses contreparties que sont le crédit intérieur et les avoirs extérieurs nets.

**Tableau 1.4: Evolution de la situation monétaire de 2007 à 2009**

	2007	2008	2009
Avoirs Extérieurs Nets	656,5	691,6	645,9
Banque Centrale	521,3	570,8	484,1
Banques	135,2	120,8	161,9
Crédit Intérieur	229,4	437,7	593,2
PNG	-298,2	-186,8	-105,4
Crédit à l'économie	527,6	624,5	698,5
Masse Monétaire	867,9	1 101,7	1 182,8
Disponibilité monétaire	246,4	365,6	342,4
Circulation fiduciaire	238,8	356,7	333,5
Dépôts en CCP	7,6	8,9	8,9
Dépôt en Banque	621,5	736,1	840,4
Autres Eléments (Postes) Nets	18,1	27,6	56,3

Source : BCEAO, avril 2010

Le crédit intérieur est passé de 229,4 milliards FCFA en 2007 à 593,2 milliards FCFA en 2009, soit une hausse d'environ 159%. Cette hausse du crédit intérieur est imputable à un accroissement du crédit à l'économie de plus de 32% en 2009 par rapport à 2007. Quant à la Position Nette du Gouvernement, elle s'est constamment dégradée de 192,8 milliards F CFA sur la période en passant de -298,2 milliards FCFA à -105,4 milliards FCFA, traduisant le recours croissant de l'Etat au secteur bancaire et au marché financier avec le risque d'éviction du secteur privé. La dégradation de la PNG s'explique par le fait que l'Etat a pris de nouveaux engagements auprès du secteur bancaire plutôt que de le rembourser.

S'agissant des avoirs extérieurs nets, ils ont connu une évolution en dents de scie passant de 656,5 milliards FCFA en 2007 à 691,6 milliards en 2008 avant de tomber à 645,9 milliards FCFA en 2009.

<sup>2</sup> Source : Direction de la Prévision et de la Conjoncture

## 1.2. Développement humain et dynamique démographique : caractéristiques de la population et analyse du développement humain

Cette section présente la fécondité et l'évolution du développement humain pour l'année 2009.

### 1.2.1. Fécondité<sup>3</sup>

Les données les plus récentes sont celles fournies par l'EDS de 2006. La fécondité est élevée au Bénin ce qui engendre une pression démographique. Vu le rythme élevé de croissance de la population béninoise, elle atteindra environ 9,7 millions en 2015 et 13 millions en 2025.

L'estimation du niveau de la fécondité est faite directement à partir des informations fournies par les femmes sur l'historique de leurs naissances et porte sur la période de trois ans précédant l'enquête soit, approximativement, la période 2003-2006. Cette période de trois ans a été retenue comme compromis entre trois exigences : fournir les niveaux de fécondité les plus récents possibles, réduire les erreurs de sondage et éviter au maximum les effets des transferts possibles d'année de naissance des enfants déclarée par la mère. La fécondité est étudiée à travers les taux de fécondité par groupe d'âges quinquennaux et par leur cumul, c'est-à-dire l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). L'ISF mesure le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme, en fin de période féconde, dans les conditions de fécondité actuelle.

Les femmes béninoises sont caractérisées par une fécondité assez élevée aux jeunes âges (112‰ à 15-19 ans) et qui a une tendance croissante rapide pour atteindre un maximum à 25-29 ans (278‰), avant de régresser de façon régulière avec l'âge. L'ISF s'élève ainsi à 5,7 enfants par femme. Les taux de fécondité par âge obtenus lors de la dernière enquête sur la démographie et la santé présentent des niveaux légèrement supérieurs à ceux obtenus lors de l'EDSB-II de 2001. Cependant, l'ISF, a été estimé à 5,6 enfants par femme pour la période 1998-2001 par l'EDSB-II ; ce qui pourrait signifier qu'en cinq (05) ans le niveau de fécondité n'a pas connu de changement notable.

Une analyse suivant le lieu de résidence fait apparaître de fortes disparités quant à la fécondité des femmes. En effet, il est noté qu'à tous les âges, les femmes du milieu urbain et, surtout, celles de Cotonou ont une fécondité plus faible que les femmes du milieu rural. La fécondité maximale s'établit à 25-29 ans quel que soit le milieu de résidence de la femme. La fécondité maximale varie de 297‰ en milieu rural à 221‰ à Cotonou. L'ISF qui en résulte, passe, respectivement, de 6,3 enfants par femme en zone rurale à 5,3 dans les autres villes et à 3,7 à Cotonou.

### 1.2.2. Indice de développement humain

Selon le classement du PNUD (2007), le Bénin a occupé le 163<sup>ème</sup> rang sur 177 pays dans le classement. Ce classement, qui permet de distinguer trois (03) grandes catégories de pays (à IDH élevé, à IDH moyen et à IDH faible)<sup>4</sup>, situe le Bénin dans la dernière catégorie où il est resté depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, l'IDH du Bénin se situe en dessous de la moyenne des pays à IDH faible (0,570), et également largement en dessous de la moyenne mondiale (0,743). Suivant les résultats du RNDH 2007/2008, l'IDH du Bénin est estimé à 0,45 en 2008. Les niveaux d'éducation, notamment le taux d'analphabétisme (0,400) et de PIB par habitant (0,406) sont les deux composantes qui tirent l'IDH du Bénin vers le bas pendant que l'indicateur d'espérance de vie (0,506) le tire vers le haut.

<sup>3</sup> Ces résultats sont issus de l'EDSB III 2006, INSAE

<sup>4</sup> Les pays à développement humain élevé ont un IDH compris entre 0,800 et 1, c'est la première catégorie ; la deuxième est composée des pays qui ont un niveau moyen, c'est-à-dire, qui ont des IDH compris entre 0,500 et 0,799 ; les autres constituent la troisième catégorie de pays dont les IDH sont inférieurs ou égal à 0,499 sont dits faibles.

Une comparaison au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) révèle que l'IDH du Bénin a évolué moins vite que celui de la majorité des pays de l'UEMOA. Entre 2006 et 2008, l'IDH du Bénin a connu un recul de 4,4% et traduit un progrès moins important mais beaucoup mieux que celui (8,4%) de la période 1995 à 2006.

**Tableau 1.5 : Evolution de l'IDH au Bénin**

Indice de Développement Humain	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
IDH	0,43	0,44	0,46	0,46	0,46	0,44	0,47	0,44	0,45
Taux d'accroissement d'une année à une autre(%)	2,4	2,3	4,3	0,9	0,9	-6,4	7,8	-6,58	2,27
Taux d'accroissement par rapport à 1996 (%)	10,3	12,8	17,7	18,7	19,7	9,25	20,8	12,8	15,8

Source : RNDH 2005 ; INSAE 2007 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008

### 1.3. Profil social

#### 1.3.1. Pauvreté et faim au Bénin

##### *Pauvreté au Bénin*

Sous toutes ses formes, le niveau de la pauvreté au Bénin est relativement préoccupant. Cette pauvreté est à dominante rurale bien que des conditions difficiles de vie prévalant au niveau de certains centres urbains.

*Pauvreté monétaire* : Au niveau national, l'incidence de la pauvreté monétaire s'est inscrite dans une évolution erratique caractérisée de haut et de bas depuis les années 90 avec une moyenne nationale qui oscille autour du tiers de la population béninoise. Ainsi, en 2007, 33,3% de la population béninoise est dénombré comme vivant avec un revenu annuel situé en dessous du seuil national de pauvreté contre 37,4% en 2006 et 28,5% en 2002. Cette moyenne nationale cache des disparités régionales. Les communes du département de l'Alibori enregistrent un taux de pauvreté monétaire variant entre 39,8% et 43,4%. En revanche, celles des départements de l'Ouémé, Littoral et Mono sont dans une situation meilleure, avec un taux de pauvreté monétaire oscillant entre 25% et 29%. Entre ces deux tendances, les communes du département des Collines se situent dans la tendance moyenne avec un taux de pauvreté de l'ordre de 28% à 33%.

**Tableau 1.6 : Indice de pauvreté en 2007**

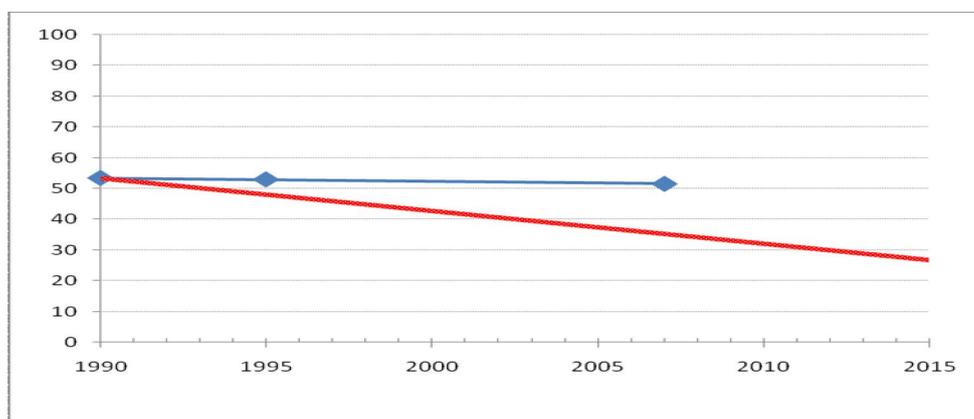
	Pauvreté monétaire							
	2006				2007			
	P <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>	P <sub>1</sub> /P <sub>0</sub>	P <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>	P <sub>1</sub> /P <sub>0</sub>
Urbain	35.05	0.1100	0.0510	31.39	25.60	0.0777	0.0356	30.34
Rural	38.91	0.1195	0.0551	30.72	36.47	0.1066	0.0445	29.24
Ensemble	37.48	0.1160	0.0536	30.95	33.3	0.0961	0.0413	29.55

Source: INSAE 2009 (EMICoV, 2006 et 2007)

*Extrême pauvreté* : En considérant la proportion de population vivant avec moins de 1 dollar par jour, il apparaît que la plupart des départements du Bénin sont sévèrement touchés : la proportion des populations des communes des départements de l'Atacora, Donga, Borgou, Zou, Couffo et Plateau vivant avec moins de 1\$ varie entre 61% et 75%. Entre 48% et 61% des populations du Mono sont dans une situation d'extrême pauvreté. A côté, les départements de l'Alibori, l'Atlantique et les Collines semblent moins frappés comparativement aux autres départements par l'extrême pauvreté, avec un pourcentage de

la population oscillant entre 35% et 48%. Au plan national, en 2007, 51,6% de la population vivaient en dessous du seuil de un dollar US par jour (soit moins de 500 FCFA par jour). D'un niveau de 53% dans les années 90, cet indicateur n'a baissé que d'un point en 2007. Au rythme d'évolution actuelle de cet indicateur, les chances d'atteindre la cible de 27% en 2015 sont extrêmement faibles en dépit de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. En plus, il pourrait survenir une aggravation dans l'évolution de cet indicateur pour certains groupes sociaux ou dans certains milieux en raison de l'impact de la crise financière et économique mondiale dont les effets se font sentir au Bénin depuis le troisième trimestre 2008.

**Graphique 1.3<sup>5</sup>: Proportion (%) de la population disposant de moins de 1dollar US en PPA par jour**



Sources : ECVR-ELAM (1990, 1995-1996), EMICoV (2006)

*Pauvreté non monétaire* : Assimilée ici à la pauvreté humaine<sup>6</sup>, elle est mesurée par un indice composite de niveau de vie qui prend en compte le niveau d'éducation, la santé et l'accès aux infrastructures de base. Cette forme de pauvreté est en recul sur la période 2002-2007. De 43% en 2002, l'Indice de pauvreté humaine s'est établie à 39,7% en 2007. Les principaux facteurs explicatifs de l'évolution sont les services sociaux de base (santé, éducation, eau) dont l'accès s'est amélioré, à l'inverse de l'espérance de vie qui a stagné au cours de la période.

*En matière de zones ou régions prioritaires d'interventions*, en combinant la pauvreté monétaire et non monétaire, ce sont 33 communes qui apparaissent comme prioritaires dans la mise en œuvre des politiques publiques pour réduire la pauvreté. Les départements du Borgou, de l'Atlantique, du Couffo et de l'Atacora abritent la plupart de ces communes (15% des communes ciblées chacune sur les 33) suivi par l'Alibori (12%). La situation des communes dont les indicateurs de pauvreté ne sont pas dans la trajectoire des OMD et qui doivent être priorisées sont :

- Dans le Borgou : Kalalé, Nikki, N'dali, Tchaourou et Sinendé.
- Dans l'Atlantique : Allada, So-ava, Toffo, Tori Bossito et zè.
- Dans le Couffo : Aplahoué, Djakotomè, Klouekanmè, Lalo et Toviklin.
- Dans l'Atacora : Tanguiéta, Matéri, Boukoubé, Toukountouna et Kouandé.
- Dans l'Alibori : Karimama, Malanville, Ségbana et Gogounou.
- Dans le Donga : Kopargo et Djougou.
- Dans le Zou : Zangnanado, Ouinhi et Djidja.
- Dans le Plateau : Kétou, Pobè et Saketé.

<sup>5</sup> Pour l'ensemble des graphiques montrant le sentier des OMD, la courbe en rouge représente le sentier OMD et la courbe en bleu est celle de l'évolution factuelle de l'indicateur concerné.

<sup>6</sup> La pauvreté humaine est une forme particulière de la pauvreté non monétaire. Au sens du PNUD, les deux notions disent la même chose.

## *Ampleur de la faim au Bénin*

D'après les résultats de l'étude sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire<sup>7</sup> et Nutritionnelle (AGVSAN) réalisée en 2008 au Bénin, les ménages en insécurité alimentaire<sup>8</sup> représentent 12% soit 972'000 personnes au plan national. Par ailleurs, 1'048'000 individus sont considérés à risque d'insécurité alimentaire soit 13,2% de la population. La proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire en milieu rural (710'000) est deux fois plus importante que celle des villes (262'000).

Le Bénin a récemment traversé plusieurs crises qui sont de nature à affecter la sécurité alimentaire des couches vulnérables. Il s'agit des inondations de 2007 qui ont déstabilisé la production agricole, mais surtout la crise alimentaire globale et la hausse des prix, avec leur impact sur la disponibilité et l'accès aux denrées essentielles. Ceci laisse entrevoir une dégradation des conditions de sécurité alimentaire chez les populations vulnérables ainsi que l'apparition de nouvelles couches à risque.

De façon spécifique, les résultats de l'AGVSAN montrent que les départements du Mono, de l'Atacora, du Couffo et de la Donga sont au premier rang en terme d'insécurité alimentaire. En effet, ils cumulent à eux seuls près de 60% des ménages en insécurité alimentaire au plan national. En outre, ils montrent que la malnutrition aiguë touche autant les enfants vivant en milieu urbain que ceux vivant en milieu rural. Par contre, le milieu rural est significativement plus touché par la malnutrition chronique que le milieu urbain. 40,4% des enfants de 6 à 59 mois vivant en milieu rural souffrent de malnutrition chronique. Les ménages qui ont une forte propension à l'insécurité alimentaire sont caractérisés par des ménages dirigés par une femme ou des ménages dont le chef a plus de 60 ans. Dans ces ménages, le chef dispose d'un faible niveau d'instruction. C'est aussi des ménages dont la proportion d'aliments consommés issus de la propre production ou des aides ou dons est plus importante.

Aussi, 9% des femmes présentent-elles un déficit énergétique chronique. Des différences interdépartementales existent et les femmes vivant en milieu rural sont plus touchées par cette forme de malnutrition. D'autre part, l'obésité touche 7% des femmes de 15 à 49 ans au niveau national, et est plus marquée en milieu urbain (11,5%).

Selon cette étude, les causes de l'insécurité alimentaire au Bénin sont entre autres, le faible niveau d'indice de richesse, le milieu de résidence du ménage, l'appartenance à certains groupes de moyen de subsistance (les aides ou dons, les transferts d'argent et de crédit, les sans activités spécifiées, les dépendants de l'agriculture vivrière) et le faible niveau des revenus et dépenses mensuels par tête du ménage.

En considérant la distribution des dépenses de consommation alimentaires (EMICoV, 2006 et 2007), il en ressort que 26,5% de la population souffre de la faim en 2007 contre 23,1% en 2006. Ainsi, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 3,4 points entre 2006-2007. Cette tendance à la hausse semble s'expliquer, comme ci-dessus, par les effets de la crise alimentaire<sup>9</sup> survenue en 2007. Selon le milieu de résidence, les résultats montrent que la pauvreté alimentaire est plus dominante en milieu rural (28,4%) qu'en milieu urbain (23,2%).

---

<sup>7</sup> La sécurité alimentaire est concrétisée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 2009).

<sup>8</sup> La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire se définit par l'exposition au risque atténué par la capacité d'y faire face. Cette vulnérabilité peut avoir un caractère structurel ou conjoncturel.

<sup>9</sup> Selon le rapport de la FAO 2009, la hausse des prix des denrées alimentaires et la récente crise financière internationale a augmenté la faim dans le monde. A cet effet, le nombre de personnes sous-alimentées au Bénin pourrait connaître un accroissement important (>26% entre 2008-2009).

**Tableau 1.7 : Ampleur de la pauvreté alimentaire selon les milieux de résidence**

Milieu de Résidence	Incidence de la pauvreté alimentaire extrême		Incidence de la pauvreté alimentaire	
	2006	2007	2006	2007
Urbain	17,1	18,0	19,7	23,2
Rural	22,6	21,1	25,1	28,4
Ensemble	20,6	20,0	23,1	26,5

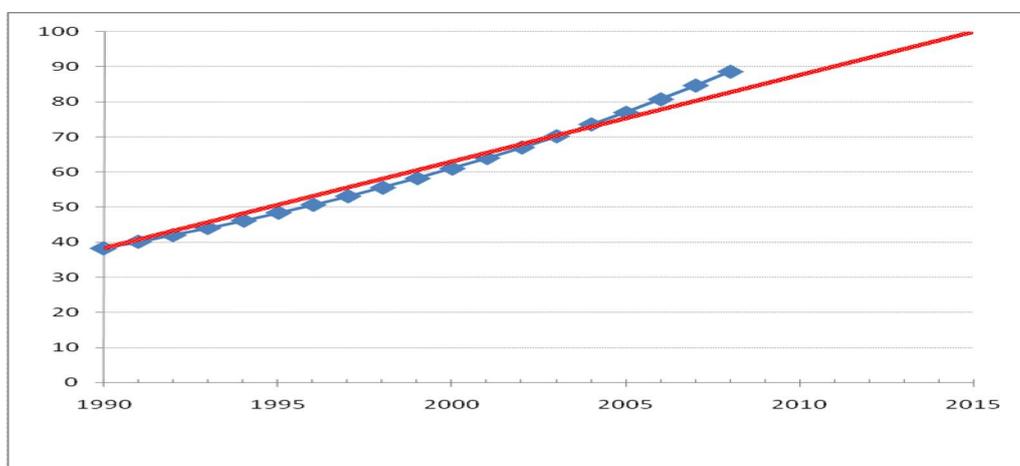
Source : Estimation à partir d'EMICOV 2006 et 2007

### 1.3.2. Secteur de l'éducation

L'enseignement primaire et l'alphabétisation sont des domaines où les efforts engagés par les pouvoirs publics ont été considérables comme en témoigne l'évolution des indicateurs. En effet, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 92,9% en 2006 à 104% en 2007 avant de connaître une hausse de 5,1 points pour se situer à 109,1% en 2009 indiquant ainsi une présence massive des enfants hors de la tranche d'âge scolarisable (6 à 11ans). Cette situation est justifiée par le niveau très élevé du Taux Brut d'Admission au CI qui est passé de 109% en 2006 à 140% en 2009. Au niveau des filles, il importe de signaler que les mesures mises en œuvre par le Gouvernement ont amélioré leur présence à l'école dans la mesure où le pourcentage d'élève filles est passé de 44,4% en 2006 à 46% en 2009 et l'admission des filles au CI est passée de 104% en 2006 à 137,9% en 2009. Cependant, au niveau national, le rapport fille/garçon dans le primaire stagne à 0,8. Ceci veut dire qu'au niveau de l'enseignement primaire, il est dénombre 8 filles pour 10 garçons scolarisés.

Une analyse du Taux Net de Scolarisation (TNS) des enfants de 6-11 ans montre qu'il s'est globalement amélioré sur la période 2006-2007. Au niveau national, le TNS est passé de 61,1% en 2006 à 76,2% (78,3% chez les garçons et 73,9% chez les filles) en 2007 pour un objectif de 100% en 2015.

**Graphique 1.4: Taux net de scolarisation (%) dans l'éducation primaire**



Source : Données tirées des annuaires statistiques du MEMP

Cette tendance satisfaisante au niveau national cache des disparités lorsqu'on s'intéresse aux communes et aux arrondissements. Ainsi, les départements de l'Alibori, du Borgou et de l'Atacora affichent des performances les plus faibles. Quelques communes connaissent en particulier un retard considérable en matière de scolarisation au nombre desquelles on peut citer : Karimama, Malanville, Boukoubé et Kalalé

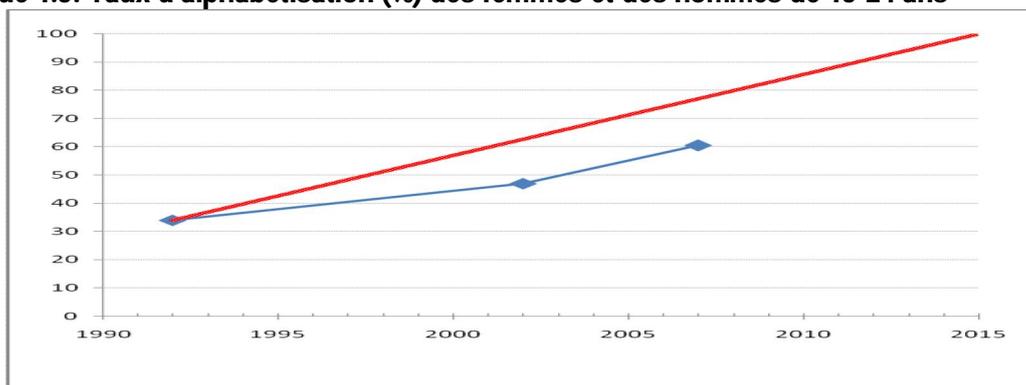
qui affichent des taux nets de scolarisation en deçà de 30%. En attendant que des études spécifiques puissent élucider les principales causes de ce phénomène, on pourrait évoquer l'influence de l'ethnie peulh sur la situation particulière de ces communes.

L'analyse du taux d'achèvement du primaire révèle que sur 90% des enfants de 6-11 ans scolarisés en 2007, environ 60% achèvent le cycle primaire. De même, en 2008, sur 100 enfants qui entrent à l'école primaire, 60 arrivent à la dernière année du cycle primaire, dont seulement 34 accèdent à l'enseignement secondaire. Ces données montrent bien la mauvaise rétention à l'intérieur du système et le chemin qui reste à parcourir pour assurer une scolarisation universelle au sens des OMD, c'est-à-dire, *assurer que tous les enfants qui entrent au CI parviennent au CM2*. Cette structure des flux d'élèves est liée, d'une part au fait que les redoublements sont très nombreux dans le système et d'autre part, à l'existence de nombreuses écoles à discontinuité éducative (en 2002, près de 40% des élèves du primaire étaient inscrits dans des écoles n'offrant pas les 6 années d'études).

*Alphabétisation* : En dehors de l'enseignement primaire, l'une des priorités attachées à l'OMD N° 2 est relative à l'alphabétisation en langues nationales, gage d'un développement socio-culturel et économique. Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans a atteint 60,5% en 2007, avec toutefois une évolution en défaveur des femmes : le taux d'alphabétisation chez les femmes est de 50% contre 72,4% chez les hommes. Lorsque l'on considère le taux d'alphabétisation de l'ensemble des adultes, ces performances sont en baisse, avec un taux d'alphabétisation de l'ordre de 29,1% chez les femmes adultes et 51,4% chez les hommes.

En matière de post-alphabétisation, on note le retour à l'analphabétisme de nombreux néo-alphabètes ayant bénéficié de programmes d'alphabétisation quelques années auparavant du fait de l'insuffisance de mesures adéquates de pérennisation et de développement des acquis en matière d'alphabétisation en langues nationales.

**Graphique 1.5: Taux d'alphabétisation (%) des femmes et des hommes de 15-24 ans**



Sources : Données provenant RGPH-2 (1992), RGPH3 (2002), EMICoV-EDS (2006)

*Au niveau de l'enseignement secondaire*, sur le plan de la qualité, les indicateurs sont tout aussi préoccupants et n'ont pas montré une amélioration quelconque au cours des dernières années. Le taux moyen de redoublement dans l'enseignement public sur la période 1994-2002 a varié entre 24 et 32% alors que le taux moyen d'abandon a oscillé entre 10 et 15%. La situation est beaucoup plus inquiétante chez les filles avec un taux de rétention de moins de 45% en 2009. Par ailleurs, le taux de réussite au BEPC n'a jamais atteint 50 % pendant la même période, en raison entre autres de la détérioration des conditions d'enseignement particulièrement en ce qui concerne le facteur humain. Ainsi, dans l'enseignement secondaire public, les enseignants non formés, recrutés par les parents d'élèves et appelés ici enseignants vacataires, sont devenus la grande majorité du corps enseignant (près de 80 % des effectifs totaux entre 2003-2004 alors qu'ils n'étaient que 44% en 1997).

*En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), l'offre de formation est très peu diversifiée et on ne compte que 28 spécialités de formation pour seulement 6 filières existantes. Le nombre d'élèves en formation dans les lycées et collèges d'enseignement technique a été multiplié par plus de trois au cours des dix dernières années. A titre d'illustration, la population scolarisée dans cet ordre d'enseignement pour le secteur public est de 499.258 élèves en 2009 contre 452.222 en 2008 et 441.914 en 2007, soit un accroissement de 10,4% en 2007 et de 2,3% en 2008. Cependant, les infrastructures d'accueil et l'encadrement n'ont pas été à la hauteur des attentes. Mais il est à signaler l'exclusion de deux catégories de jeunes de l'accès à l'ETFP. Il s'agit des déscolarisés précoces et des jeunes non scolarisés. Plus de 180.000 apprentis évoluant dans le secteur artisanal sont en attente d'encadrement. Aussi, est-il important de retenir que le système de l'ETFP est principalement piloté par la demande sociale de formation et est très peu pertinent en termes de qualité et d'efficacité. Dans ce contexte, l'offre actuelle ne paraît pas pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins qualitatifs et quantitatifs de la stratégie de développement du pays*

*Quant à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, indispensable pour la disponibilité suffisante de ressources humaines de qualité, ses effectifs des étudiants du public ont plus que doublé entre 1994 et 2004 pendant que celui du privé a été multiplié par environ neuf. Ces importants accroissements des effectifs seraient plus profitables pour le pays en termes de réponse adéquate aux besoins en ressources humaines si l'efficacité interne était bonne.*

En effet, l'enseignement supérieur est caractérisé par un faible rendement interne, surtout au premier cycle. Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon s'améliorent au fur et à mesure que l'on évolue de la 1ère année vers les années supérieures : le taux de redoublement en 1ère année est en moyenne de 36% ; il passe à 24% en deuxième année pour atteindre 29% en troisième année et remonter à 44% en quatrième année pour des raisons de non soutenance de mémoires dans les Facultés classiques dans les délais. Quant aux taux d'abandon, il est de 25% en 1ère année, de 10% en deuxième année et de 0,12% en troisième année et quatrième année. Pour expliquer le faible rendement interne, on pourrait évoquer entre autres le mauvais fonctionnement du système d'orientation des étudiants et la faiblesse de la qualité de l'enseignement dispensé.

L'enseignement supérieur mérite d'être repensé au regard de la problématique de l'adéquation formation/emploi. Le taux d'inscription dans les entités professionnelles est encore faible. En 2009, le taux d'inscription dans les entités professionnelles est d'environ 16%, en recul de 4 points par rapport à 2008.

### **Encadré 1 : Education, secteur de développement ou simplement social ?**

La politique éducative qui sous-tend le PDDSE poursuit une évolution graduelle des progrès de scolarisation dans le cadre des différentes phases du plan décennal et pour tous les niveaux d'enseignement. Ainsi à la lumière des objectifs globaux et spécifiques assignés à chaque sous secteur dans le PDDSE, le secteur de l'éducation devrait être non seulement un secteur social, la clé de voûte du renforcement du capital humain mais également un secteur économique par excellence parce que formant des ressources humaines de qualité capables d'impulser le développement économique du pays. Malheureusement, la mise en œuvre semble manquer de cohérence verticale de l'enseignement maternel vers l'enseignement supérieur du fait du cadre institutionnel qui ne favorise pas la synergie des actions et les réflexions prospectives d'ensemble.

Le PDDSE vise à : (i) atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire ; (ii) améliorer la qualité de l'enseignement ; (iii) améliorer la gestion administrative et pédagogique et ; (iv) maîtriser le pilotage du secteur.

A la lumière de l'évolution actuelle des indicateurs et avec une gestion optimale de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire, la probabilité d'atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire est très forte. Par contre, sur les trois autres buts visés par le PDDSE, on ne saurait être aussi optimiste.

Le secteur de l'éducation est l'un des secteurs où la réflexion prospective semble être amorcée. Mais il faut aller au-delà et se donner les moyens d'action. Les problèmes demeurent et sont même récurrents notamment la question de la qualité et du pilotage du secteur.

Quel type de personnel notre économie, qui se veut émergente, a-t-elle besoin aujourd'hui et dans le moyen et long terme ? Quel système mettons-nous en place pour mieux orienter et suivre les élèves dès la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ? Comment se négocie aujourd'hui le partenariat secteur public – secteur privé dans le cadre d'une adéquation entre la formation et l'emploi ? Combien d'écoles professionnelles de niveau moyen et supérieur de renom ayant « l'esprit entreprise » avons-nous aujourd'hui ? Ces questions sont d'importance pour notre système éducatif. Le Haut Conseil pour l'Education qui vient d'être installé pourra certainement jouer un rôle régulateur. Mais, peut-être, faudra-t-il déjà que le ministère en charge de la coordination de l'action gouvernementale commence à s'intéresser de plus près au secteur de l'éducation vu dans son ensemble, comme un système, plutôt qu'un ensemble de sous secteurs cloisonnés, placés les uns à côté des autres sans une véritable synergie.

*Extrait d'une note synthèse sur le système éducatif du Bénin de l'OCS au Ministre d'Etat en charge de la Prospective et du Développement*

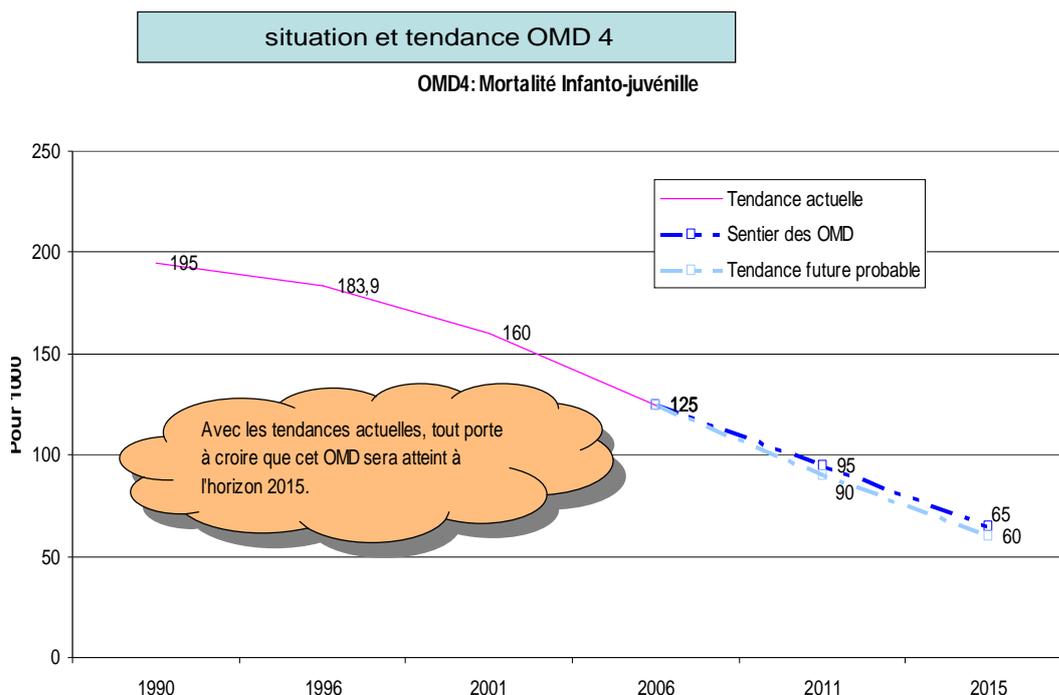
### **1.3.3. Secteur de la santé**

En ce qui concerne le secteur de la santé, on s'intéressera plus spécifiquement aux différents indicateurs suivis dans le cadre des OMD au Bénin.

#### *Mortalité Infantile*

Par rapport aux tendances, selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS III), entre 2001 et 2006, sur 1000 enfants qui naissent 67 décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire : 32‰ entre 0 et 1 mois et 35 ‰ entre 1 et 12 mois exacts. Par ailleurs, on note que pour 1000 enfants ayant atteint leur premier anniversaire, 62 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire et, globalement sur 100000 naissances, 125 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire. Si la tendance actuelle de déclin de la mortalité infantile est maintenue, la cible de l'OMD n°4 « Réduire le taux de mortalité infantile de 166,5 pour mille en 1996 à 65 pour mille en 2015 » serait atteinte à la condition que les actions et réformes actuelles soient maintenues et renforcées.

## Graphique 1.6 : Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile



Mais il existe des disparités et selon les résultats de l'EDS III réalisées en 2006, on peut distinguer trois groupes au niveau des départements :

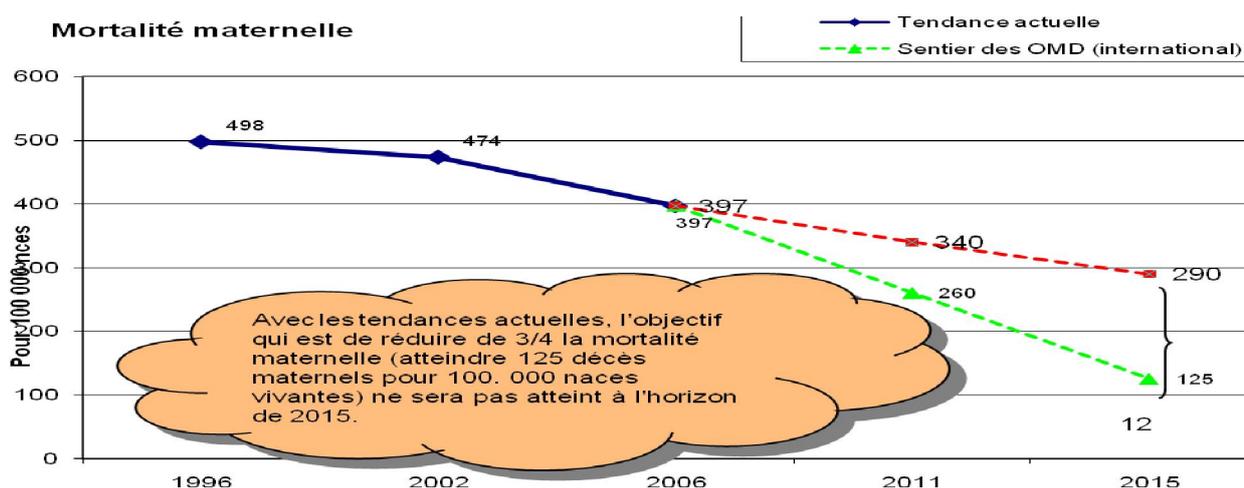
- Les départements de la Donga, de l'Atacora et de l'Alibori se caractérisent par des niveaux de mortalité infantile relativement élevés, respectivement 106 ‰, 93 ‰ et 86 ‰.
- Les départements du Borgou (78 ‰), de l'Ouémé (75 ‰), des Collines, du Couffo et du Plateau (73 ‰ dans les trois cas) ont un niveau de mortalité infantile proche du niveau national.
- Les taux de mortalité infantile les plus faibles sont observés dans le Littoral (59 ‰), le Mono (65 ‰), l'Atlantique (69 ‰) et le Zou (69 ‰).

Quant aux disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, on note globalement que le risque de décéder entre la naissance et cinq ans est supérieur de 25 % en milieu rural par rapport au milieu urbain (145 ‰ contre 116 ‰).

### *Mortalité maternelle*

Bien que la couverture en infrastructures sanitaires soit améliorée, beaucoup de femmes meurent en voulant donner la vie. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) III, le taux de mortalité maternelle (TMM) est estimé à 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1999-2006. Il faut noter que la mortalité maternelle a diminué d'au moins 5% sur les 10 dernières années, mais reste encore à un taux élevé et risque de ne pas permettre au Bénin d'atteindre la cible « Réduire le taux de mortalité maternelle de 498 en 1996 à 125 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 ». Le pays doit redoubler d'effort en mettant en œuvre les interventions à haut impact pour passer de 397 décès maternels pour 100'000 NV et approcher 125 décès maternels pour 100'000 NV à l'horizon 2015

## Graphique 1.7 : Evolution du taux de mortalité maternelle



Cette situation globalement préoccupante présente des disparités : les plus forts taux de mortalité maternelle sont enregistrés au CNHU (1'057) et dans le Littoral (307) et les plus faibles dans les départements du Zou (38) et de l'Atacora (69) comme l'indique le tableau ci-dessous. Quand bien même ce tableau ne présente pas la situation exhaustive (l'EDS III n'ayant pas présenté la situation par département), il donne une idée des disparités au niveau des départements.

**Tableau 1.8 : Décès maternels<sup>10</sup> au Bénin en 2008.**

Département	Naissances vivantes	Décès maternels	
		Nb	Ratio* pour 100'000
Alibori	18 114	37	204
Atacora	20 205	14	69
Atlantique	28 552	24	84
Borgou	25 443	47	185
Collines	16 213	26	160
Couffo	17 081	16	94
Donga	10 791	8	74
Littoral	25 434	78	307
CNHU	2 269	24	1057
Mono	14 751	28	190
Ouémé	31 926	44	138
Plateau	15 070	11	73
Zou	26 084	10	38
<b>Bénin</b>	<b>251 933</b>	<b>367</b>	<b>146</b>

Source : Annuaire statistique sanitaire de 2008

### *Paludisme, VIH/SIDA et Tuberculose*

Malgré les progrès accomplis dans le domaine de la prévention et du traitement, les statistiques sanitaires nationales révèlent que le paludisme se situe toujours au 1<sup>er</sup> rang des affections et représente 39,6 % des motifs de recours aux soins dans les formations sanitaires dans la population générale et 43,5 % chez les enfants de moins de 5 ans en 2008. Il constitue également la première cause d'hospitalisation tant pour la population en général que pour les enfants de moins de 5 ans, avec respectivement 20,1% et 34,6 % des

<sup>10</sup> Il s'agit de décès intervenus dans les formations sanitaires au cours de l'année 2008. L'EDS III n'ayant pas présenté la situation par département.

causes d'hospitalisation en 2008. En plus des pertes en vies humaines, le paludisme coûte cher en dépenses de santé pour les ménages.

Cette situation varie d'un département à l'autre comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 1.9 : Incidence du paludisme pour 100 habitants par département au Bénin en 2008**

Département	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme (S+G)
Alibori	13,6	2,8	16,4
Atacora	15,1	1,9	16,9
Atlantique	8,5	2	10,4
Borgou	19,1	2,7	21,8
Collines	9,8	2,2	11,9
Couffo	9,2	1,7	10,9
Donga	8,1	3,8	11,9
Littoral	14,8	2,6	17,4
Mono	10,9	3	13,8
Ouémé	12,4	1,4	13,7
Plateau	8	1,5	9,5
Zou	11,2	2	13,2
<b>Bénin</b>	<b>12,1</b>	<b>2,2</b>	<b>14,3</b>

Source : Annuaire statistique sanitaire de 2008

Au nombre des stratégies retenues, le Bénin a introduit les combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA), dont le COARTEM, pour le traitement du paludisme simple.

Pour le traitement du paludisme grave, la quinine est recommandée. De plus, outre l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les autorités sanitaires recommandent l'adoption du traitement préventif intermittent à la sulfadoxine pyriméthamine chez la femme enceinte. Par ailleurs, le Bénin a mis en œuvre, la campagne de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans.

Par rapport au VIH/SIDA et selon les données de la surveillance sentinelle auprès des femmes enceintes investiguées tous les ans, la prévalence de l'infection par le VIH montre une stabilisation de l'épidémie et oscille autour de 2.0% depuis 2002 (2,0% en 2002, 2003 et 2004, 2.1% en 2005, 2.0% en 2006, 1.8% en 2008). En milieu urbain, la prévalence est plus élevée (2,6%) qu'en milieu rural (1,1%). Mais ces dernières années, il est apparu une légère augmentation de la prévalence en milieu rural comme le montre le tableau 1.10 ci-dessous.

Par ailleurs, il est vécu de plus en plus, le phénomène de coinfection du VIH avec la tuberculose. Le taux de séropositivité de l'infection à VIH au sein des patients tuberculeux TMP+ varie de 13.0% à 18.5% au cours des cinq dernières années, sans différence statistiquement significative entre ces prévalences.

D'autre part, la couverture en services Tuberculose (TB) s'est améliorée, avec une totale couverture de l'ensemble du territoire national. Actuellement, le pays est à 1 (un) CDT pour environ 150.000 habitants, qui se rapproche progressivement des normes de l'OMS en matière d'implantation des CDT (1

CDT/100'000 habitants). Le pourcentage de malades qui abandonnent leur traitement est passé de 11% en 2002 à 3% en 2005. Une diminution spectaculaire de 67% qui sur ce point, range le Bénin dans la norme acceptable énoncée par l'OMS qui veut que le taux d'abandon soit inférieur à 10%. Les taux d'abandon plus élevés sont observés dans le Nord du pays, mais suivis par des efforts spectaculaires à partir de 2002. Le taux de guérison (succès thérapeutique) des TPM+ augmente chaque année depuis 2002, mais spécialement depuis 2004, avec une amélioration dans tous les départements du pays. L'incidence annuelle de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive a connu une légère diminution entre 2006 et 2007. Ce taux qui était de 37 pour 100.000 habitants en 2002 est passé à 34 pour 100.000 habitants en 2007. Le taux de décès par tuberculose calculé chaque année, varie de 6 à 14 % pour les cas pris en charge. Ces chiffres se sont améliorés depuis 2002. Les nouveaux cas diagnostiqués au laboratoire pour l'ensemble du pays ont connu une augmentation depuis 2002 (2.380 cas) jusqu'à 2006 (3.300 cas en 2005 et 3.171 cas en 2006) avant de chuter en 2007. Cette tendance s'observe relativement dans tous les départements.

**Tableau 1.10 : Prévalence du VIH par département selon le milieu en 2008 au Bénin**

Département	Milieu		Bénin	
	Urbain <sup>11</sup>	Rural <sup>12</sup>	Moyenne pondérée <sup>13</sup>	IC à 95% <sup>14</sup>
Alibori	0,2	0,2	0,2	0,15 - 0,30
Atacora	2,5	1,3	1,8	1,62 - 1,99
Atlantique	4,2	0,7	2,2	1,96 - 2,34
Borgou	2,3	0,7	1,5	1,31 - 1,64
Collines	1,1	1,7	1,6	1,35 - 1,75
Couffo	4,0	1,7	2,3	2,04 - 2,47
Donga	2,4	0,0	0,8	0,72 - 0,93
Littoral <sup>c</sup>	3,7	-	3,7	3,31 - 4,05
Mono	2,0	0,0	0,5	0,42 - 0,55
Ouémé	3,5	3,6	3,6	3,30 - 3,82
Plateau	1,1	1,3	1,3	1,21 - 1,32
Zou	1,4	0,0	0,4	0,36 - 0,51
<b>Bénin</b>	<b>2,6</b> <b>(2,26 - 2,91)</b>	<b>1,1</b> <b>(0,83 - 1,44)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,77 - 1,89</b>

Source : Annuaire statistique sanitaire de 2008

**Tableau 1.11 : Evolution de divers taux de mortalité entre 1996 et 2006**

Taux de mortalité	EDS 1996	EDS2001	EDS2006	Cibles en 2015
TMNN (taux de mortalité néonatale)	38,2	38,4	32	-
TMI (taux de mortalité infantile)	93,9	89,1	67	39‰
TMIJ (taux de mortalité infanto-)	166,5	160	120	65‰
TMM (taux de mortalité maternelle)	498	Non	397	125

Source : INSAE, EDS 1996, 2001 et 2006

<sup>11</sup> Données pondérées selon la répartition par âge de la population

<sup>12</sup> Données pondérées selon l'âge et le poids respectif des milieux rural et urbain

<sup>13</sup> Cas particulier de Cotonou : milieu urbain exclusif

<sup>14</sup> Données pondérées selon l'âge, le poids respectif des milieux rural et urbain et le poids démographique des départements.

Pour chacun de ces indicateurs, il existe des disparités régionales (département). Des actions ont été mises en œuvre et continuent de l'être pour corriger ces disparités.

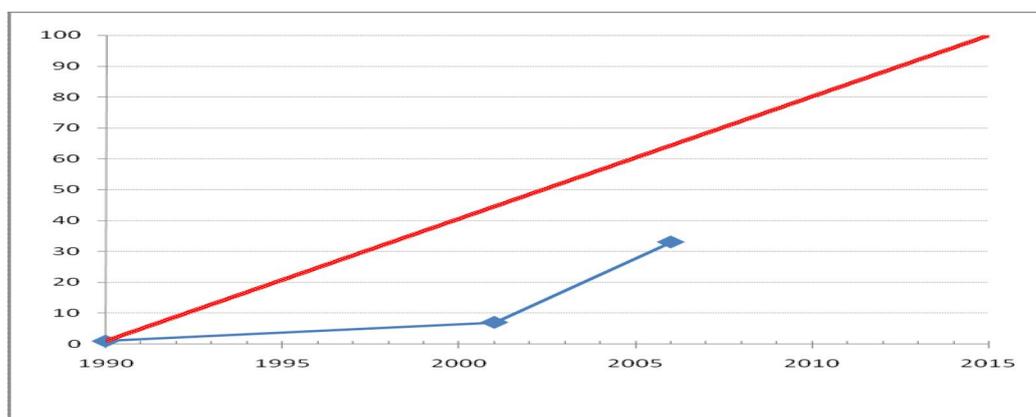
### *Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnée*

L'analyse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire indique que moins de la moitié des enfants (47%) avaient dormi sous une moustiquaire la nuit ayant précédé l'enquête. Les résultats selon l'âge montrent que ce sont les enfants les plus âgés, c'est-à-dire ceux de 3 et 4 ans, qui avaient dormi le moins fréquemment sous une moustiquaire (respectivement 42% et 41%). À l'opposé, parmi les enfants de moins d'un an, cette proportion est de 53%. On constate que la proportion de garçons ayant dormi sous une moustiquaire est quasiment similaire à celle des filles (47% contre 46%). Les résultats selon le milieu de résidence font apparaître un écart important entre Cotonou et le reste du pays, puisque dans la capitale économique, 82% des enfants de moins de cinq ans avaient dormi sous une moustiquaire la nuit ayant précédé l'enquête contre 49% dans les autres villes et 42% en milieu rural.

Dans les départements, l'on constate également des écarts, la proportion d'enfants ayant dormi sous une moustiquaire variant, en dehors du Littoral, d'un maximum de 57% dans l'Ouémé et de 55% dans l'Atlantique, à un minimum de 33% dans l'Atacora et le Plateau. Les résultats sont également présentés en fonction du quintile du bien-être du ménage et ils montrent que ce sont les enfants qui vivent dans un ménage des deux quintiles les plus riches qui avaient dormi le plus fréquemment sous une moustiquaire la nuit ayant précédé l'enquête (53% dans le quatrième quintile et 72% dans le quintile le plus riche). D'autre part, l'on constate que les proportions d'enfants ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée et sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide sont respectivement de 33% et de 20%. C'est encore dans les deux quintiles les plus riches que l'on constate les proportions les plus élevées (respectivement 40% et 59% pour la moustiquaire imprégnée, et 26% et 34% pour la moustiquaire imprégnée d'insecticide). Il faut souligner qu'à Cotonou, 58% des enfants de moins de cinq ans avaient dormi sous une moustiquaire imprégnée au cours de la nuit ayant précédé l'enquête alors que dans le département de l'Alibori, cette proportion n'est que de 12%.

Les données de routine au niveau des formations sanitaires indiquent qu'en 2009 tout comme en 2008, en moyenne 54,8% des femmes enceintes et 56,3% des enfants de 0-5 ans ont dormi sous moustiquaires imprégnées.

### **Graphique 1.8 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnée**



Sources : Enquête de base UNICEF (1990), EDS (2001, 2006)

Au regard de l'évolution des différents indicateurs, on peut globalement retenir que l'état général de santé

de la population béninoise s'est amélioré au fil du temps. Cependant, les indicateurs globaux d'offre et d'accès aux services de santé peinent à évoluer vers les cibles fixées pour 2015. Le faible taux de fréquentation des centres de santé est une illustration des nombreux défis auxquels le secteur de la santé doit faire face. Ces défis tiennent à l'amélioration de la qualité et de l'offre de services notamment les soins de santé primaire, la santé maternelle et la santé infantile, la maîtrise des maladies endémiques comme le paludisme. S'agissant en particulier du VIH-SIDA, la maîtrise et l'inversion de la tendance de la prévalence appellent à des actions énergiques en matière de communication pour un changement de comportement, de prise en charge des PV/VIH et d'offres appropriées de services de reproduction.

#### 1.3.4. Secteur de l'eau potable

Dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (New York, 2000) relative aux OMD, l'eau est prise en compte dans le cadre de l'Objectif n° 7 intitulé : « Assurer un environnement durable ». Cet objectif est structuré en trois cibles à atteindre dont notamment la cible n°10 qui prévoit de réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable.

##### *Approvisionnement en eau potable en milieu rural*

Pour atteindre les OMD en matière d'AEP en milieu rural, les points d'eau à réaliser sur la période 2002-2015 ont été estimés à environ 16.000 EPE avec comme impact l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable de 35% en 2002 à 67,3% en 2015. Cet objectif vise essentiellement une couverture hydraulique équitable entre les départements et le maintien à 10% du taux moyen de panne.

**Tableau 1.12 : Evolution des réalisations physiques période 2002 à 2009**

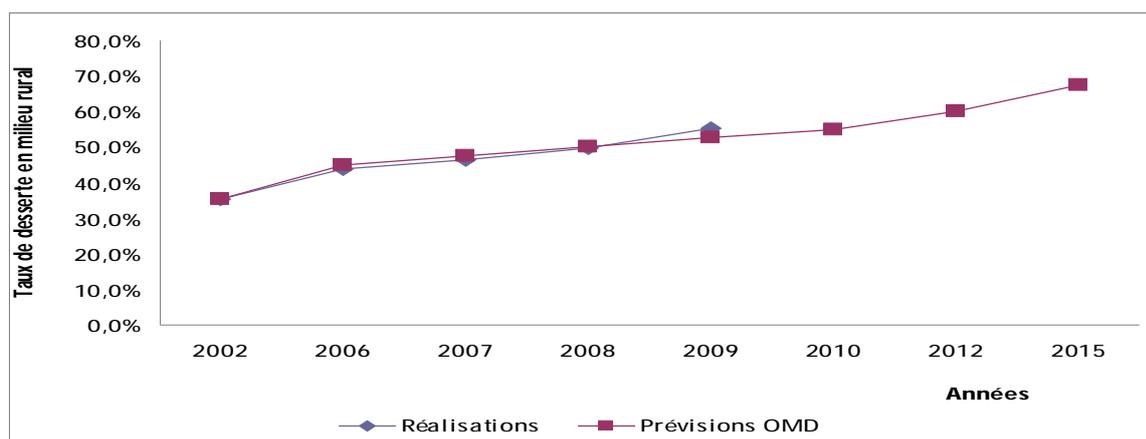
Année	PREVISIONS OMD			REALISATIONS (hors autres acteurs)			Taux de réalisation (%)	Taux de desserte
	Nouveaux	Réhabilités	Total	Nouveaux	Réhabilités	Total		
2002			798	479	172	651	80,8	35,2
2003			950	431	176	607	63,9	37
2004	880	142	1 022	1 010	203	1 213	99,3	39,3
2005	922	340	1 262	761	139	900	81	41,1
2006	1058	344	1 402	1 206	487	1 693	100,9	43,9
2007	1185	106	1 291	1 035	829	1 864	81,9	46,5
2008	1215	119	1 334	1 456	362	1 818	78,5	49,9
2009			1 681	1 811	73	1 884	91,3	53,3
<b>TOTAL</b>	<b>9 162</b>	<b>3 259</b>	<b>12 421</b>	<b>8 189</b>	<b>2 441</b>	<b>10 630</b>		

Source : DPP/MEE

Au regard du tableau susmentionné, il ressort que la performance du sous secteur de l'eau en matière de réalisation de points d'eau est passé de 651 EPE en 2002 à 1884 EPE en 2009. En effet, entre 2002 et 2004, le secteur de l'eau a doublé sa capacité annuelle de création de points d'eau et entre 2007 et 2009 ce rythme de réalisation a été triplé par rapport à 2002. Ainsi, à partir de 2007, le seuil des 1800 Equivalents Points d'Eau (EPE) par an a été dépassé, contre un total d'environ 600 EPE construits par an entre 2002 et 2003.

Le taux de desserte en milieu rural a alors progressé de 18 points entre 2002 et 2009, passant de 35,2% en 2002 à 53,3% en 2009.

**Graphique 1.9 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu rural**



Le graphique 1.9 fait observer que la tendance de performances observée sur la période de 2003 à 2006 s'est renforcée à partir de 2007, ce qui dénote une amélioration dans la capacité du secteur en matière de planification, de programmation, d'organisation et d'encadrement des acteurs. Cependant, il convient de mentionner que malgré cette bonne performance, des disparités au niveau des départements persistent qu'il va falloir corriger notamment dans les zones hydro géologiquement difficiles.

Parmi les usages de l'eau, l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) est une priorité du Gouvernement et ce dernier reçoit à cet effet un appui soutenu des partenaires techniques et financiers. Ainsi, le Budget total de l'hydraulique rurale est ainsi passé de 7 milliards de FCFA en 2002 à plus de 20 milliards de FCFA en 2009 comme le montre le tableau 1.12 ci-dessous.

**Tableau 1.13: Evolution des réalisations financières, période 2002 à 2009**

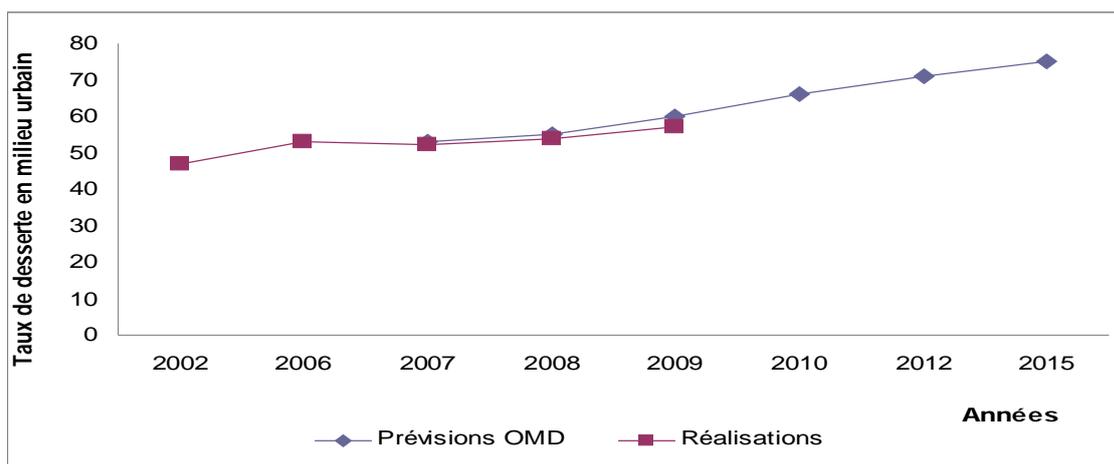
Année	DOTATIONS (Milliards)			REALISATIONS (Milliards)			Taux (%)
	Ressources intérieures	Ressources extérieures	Total	Ressources intérieures	Ressources extérieures	Total	
2002	2	5	7	-	-	-	-
2003	2,3	5,3	7,6	2,18	5,02	7,2	94,7
2004	3,1	7,7	10,8	3,4	8,44	11,84	109,62
2005	3,07	11,23	14,3	1,69	6,19	7,88	55,1
2006	3,62	11,81	15,43	1,65	5,39	7,04	45,6
2007	3,8	17,96	21,76	1,59	7,53	9,12	41,9
2008	3,47	17,47	20,94	2,46	8,05	10,51	50,2
2009	3,57	19,7	23,27				
<b>TOTAL</b>	<b>24,93</b>	<b>96,17</b>	<b>121,1</b>	<b>12,97</b>	<b>40,62</b>	<b>53,59</b>	<b>66,18</b>

Source : DPP/MEE

#### *Approvisionnement en eau potable en milieu urbain*

La réalisation des OMD en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain consistera de façon spécifique, à faire passer le taux de desserte à 75% en 2015. L'évolution du taux de desserte en eau potable en milieu urbain est retracée à travers la figure ci-dessous.

**Graphique 1.10 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu urbain**



Du graphique 1.10, il apparaît que les différents efforts fournis dans le secteur de l'hydraulique urbaine pour accroître la desserte en eau potable se sont traduits par une extension du parc des abonnés de l'ordre de 34 %, passant de 115'352 en 2004 à 155'027 abonnés en 2009. Le taux de desserte en eau potable des populations urbaines est alors passé de 49% à environ 57% en 2009.

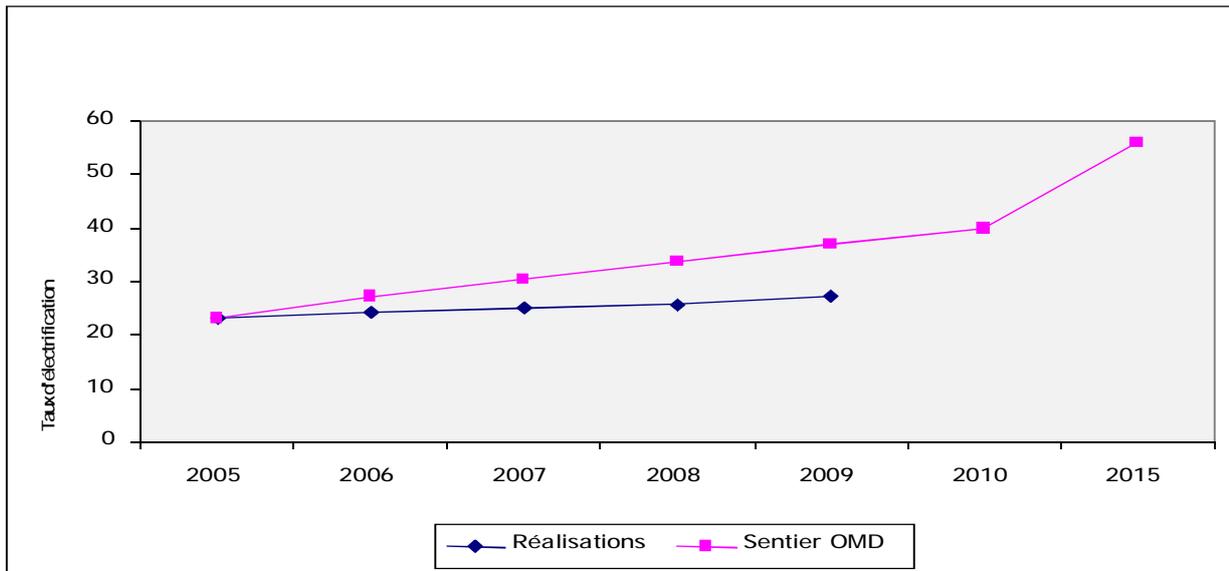
Les actions mises en œuvre pour atteindre ces résultats sont, entre autres : (i) le renforcement des capacités de production d'eau à travers l'exécution de nouveaux forages ; (ii) l'installation des équipements de captage et de pompage ainsi que leur raccordement électrique et hydraulique; (iii) l'extension et le renforcement des stations de traitement d'eau par la mise en place des ouvrages de traitement et des bâtiments d'exploitation ; (iv) la construction de nouveaux châteaux et des réservoirs de stockage; (v) l'extension et la densification des réseaux afin de desservir les nouvelles localités; (vi) l'exécution de nouveaux branchements.

Les résultats comme le montre le graphique 1.10 sont toutefois en deçà des prévisions pour l'atteinte des OMD. Les causes de la contre performance ainsi constatée sont, entre autres : (i) l'inexistence d'outils de planification basés sur les OMD à la création de la SONEB (Stratégies d'AEP en milieu urbain, business plan); (ii) l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des plans d'investissements; (iii) l'insuffisance de ressources en eau notamment dans les zones hydro géologiquement difficiles; (iv) les contraintes liées aux procédures de passation des marchés publics.

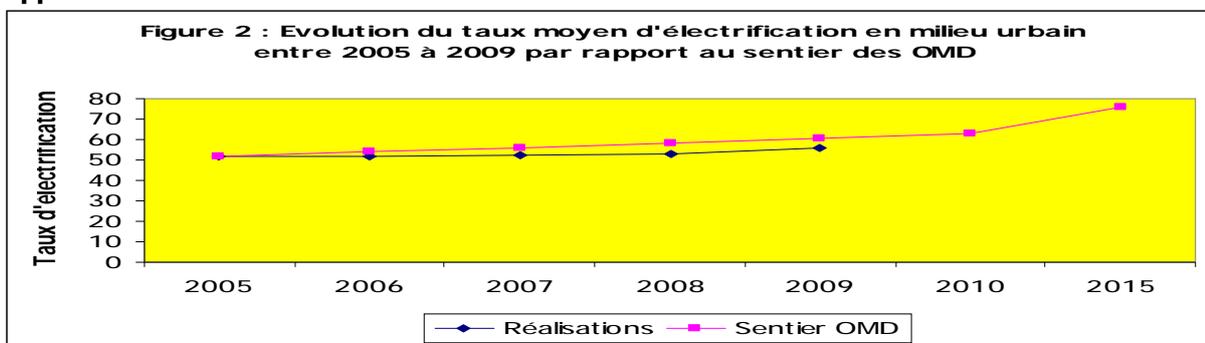
### 1.3.5. Secteur de l'énergie

Les figures ci-dessous montrent la tendance des taux d'électrification (national, milieu rural et urbain) par rapport à l'atteinte des OMD.

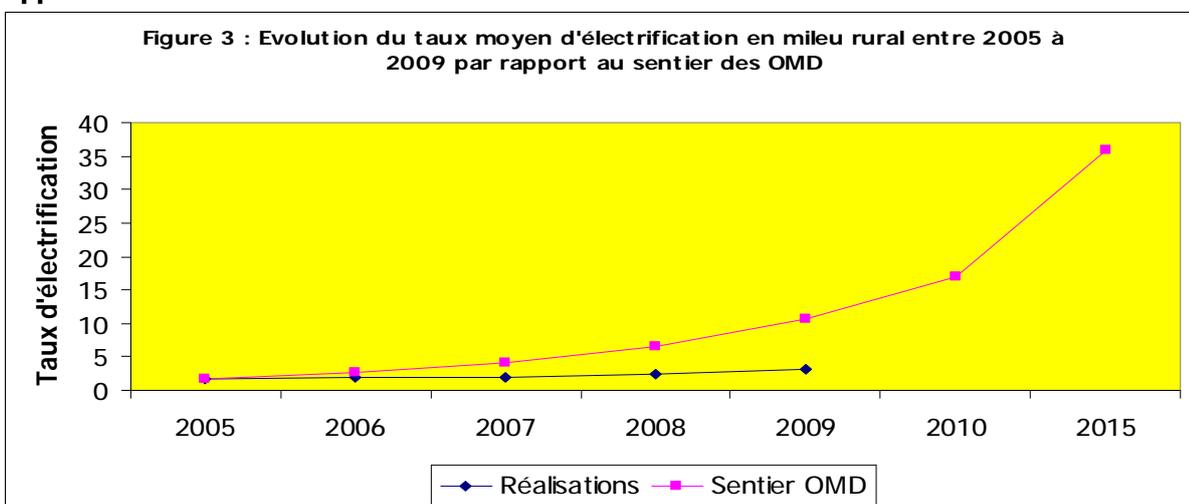
**Graphique 1.11 : Evolution du taux moyen national d'électrification entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD**



**Graphique 1.12 : Evolution du taux moyen d'électrification en milieu urbain entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD**



**Graphique 1.13 : Evolution du taux moyen d'électrification en milieu rural entre 2005 et 2009 par rapport au sentier des OMD**



L'adoption en mars 2006 du programme d'action pour l'électrification des localités devrait permettre d'accélérer l'électrification des localités du pays. Le graphique 1.13 ci-dessus révèle un grand écart entre les réalisations et les objectifs planifiés. Le taux moyen d'électrification effectivement atteint en milieu rural en 2009 est de 3,1% contre une prévision de 10,6%. Le taux moyen d'accès des ménages à l'électricité réellement atteint au niveau national pour la même année est de 27,7% contre une prévision de 37% suivant les projections établies dans le cadre du développement des services énergétiques pour l'atteinte des OMD.

Ces différents résultats ont été obtenus grâce à un certain nombre d'actions mises en œuvre notamment : (i) l'interconnexion Nord-Togo Nord-Bénin; Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi ;(ii) l'électrification des 30 localités à travers la première phase du deuxième projet d'électrification rurale ; (iii) l'extension des réseaux de distribution dans les villes de Cotonou, Porto Novo et Abomey Calavi ; (iv) la construction de lignes moyenne tension (MT) en aérien, et 3 de lignes basse tension (BT) y compris des foyers lumineux d'éclairage public

Les écarts sont dus au temps relativement long qui s'écoule entre le moment de l'adoption des documents de politique et de programme sectoriels et le démarrage effectif de la mise en œuvre des actions programmées sur le terrain; Dans le cas spécifique de l'électrification des localités rurales, le retard dans la mise en place du Fonds d'Electrification Rurale (FER).

### 1.3.6. Secteur de l'environnement, de l'assainissement et de l'habitat

Dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (New York, 2000) relative aux OMD, les questions de l'environnement ont été relatées dans l'Objectif n° 7 intitulé : « Assurer un environnement durable ». Cet objectif, structuré en trois cibles (Cibles 9, 10 et 11), a été élargi en sa cible n°10, lors de la Déclaration du Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, 2002) à l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à des services adéquats d'assainissement. Cette nouvelle approche sous-tend la mise en œuvre d'actions dynamiques et soutenues pour l'atteinte des résultats escomptés, dont il est opportun de déterminer les coûts afférents.

Au Bénin, la situation des OMD en Environnement et en Assainissement reste critique. Or, l'analyse de l'évolution des dépenses du secteur de l'environnement au Bénin entre 2005 et 2008 met en exergue une baisse régulière de 25,7 milliards FCFA en 2005 à 3,9 milliards FCFA 2008, soit une baisse d'environ 85,%.

Sur la période, les dépenses consacrées aux investissements ont fluctué en moyenne autour de 82,0% du budget total du département. Avec un taux d'exécution moyen de 66,8% le secteur de l'environnement aligne des contre performances depuis 2005 en matière d'exécution budgétaire.

**Tableau 1.14 : Structure des dépenses du MEPN**

<b>En milliards F CFA</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Dépenses Courantes	2,2	2,3	2,2	1,6
Total investissement	23,6	27,1	12,9	2,3
Investissements intérieurs	10,9	13,9	3,3	1,6
Investissements extérieurs	12,70	13,3	9,6	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>25,7</b>	<b>29,5</b>	<b>15,1</b>	<b>3,9</b>

Source: DGB/DGAE/MEF/SIGFIP-BENIN, 2009

L'analyse de la situation des secteurs de l'environnement et de la protection de la nature a permis d'identifier les principaux problèmes qui peuvent se résumer en ce qui suit.

### ***Environnement et assainissement pluvial***

L'analyse de la situation du secteur de l'environnement a révélé qu'à Cotonou où la production de déchets solides représente 60% du niveau national (342'000 tonnes), le coût de la pollution constitue 1,2% du PIB. Par ailleurs, la majorité des ménages utilise du bois (80,3%) et le charbon de bois (13,4%) comme mode de cuisson. Ces pratiques contribuent à exercer une forte déforestation. En outre, le reboisement ne suit pas le rythme de prélèvement actuel et si cette tendance se poursuit, le Bénin est loin d'atteindre cette cible à l'horizon 2015. Selon le document du programme d'action national de lutte contre la désertification, 86,22% des sols cultivables sont dégradés. Malgré les différents efforts fournis pour le retournement de cette situation, nombre de problèmes environnementaux persistent.

En matière de gestion urbaine on peut noter : (i) l'occupation anarchique des sols, même impropres à l'habitation dû à la concentration urbaine de plus en plus forte ; ce qui amplifie les inondations ; (ii) le non respect des documents de planification des villes élaborés ; (iii) l'absence de mise à jour des documents de planification, faute de financement.

Au cours de l'année 2007, les objectifs relatifs à la création de nouvelles forêts, aux études d'impact environnemental, à l'élaboration des plans d'aménagement participatif de forêts ainsi que le renforcement des capacités communales dans la gestion de l'environnement ont été atteints. Par contre, la lutte contre la pollution atmosphérique et les activités de post-verdissement de la SCRP ont connu du retard dans leur exécution.

### ***Secteur de l'assainissement de base***

Les résultats des enquêtes conduites pendant la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) ont indiqué un faible taux d'accès des populations aux systèmes d'assainissement de base. En 2006, à peine 4% des ménages se lavent réellement les mains au savon, 39% de la population n'ont pas accès à l'eau potable, 67% ne disposent pas d'ouvrages adéquats d'évacuation des excréta, et l'hygiène hospitalière est très déficiente. En effet, sept (07) ménages sur dix (10) ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme mode d'aisance. Par ailleurs, huit (08) ménages sur dix (10) jettent les ordures ménagères dans la nature.

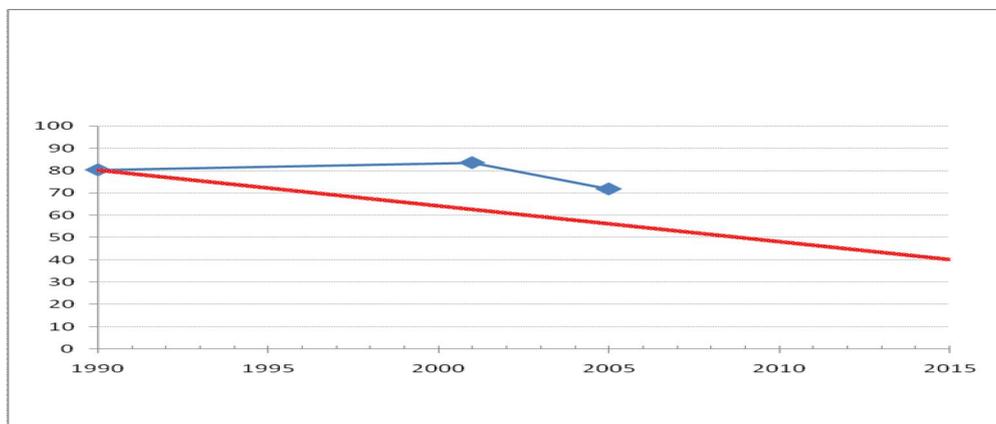
Dans ce contexte, les actions d'IEC constituent la trame essentielle de la stratégie de développement du secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base. Des programmes prioritaires ont été définis dans le processus du développement sanitaire. Une importance a été accordée à la prévention qui doit être principalement orientée vers les actions visant à réduire les maladies responsables des forts taux de mortalité.

Dans le domaine de l'hygiène définie comme domaine prioritaire, les actions d'IEC visent à développer chez les populations un comportement responsable dans les domaines de l'Hygiène de l'eau et de l'évacuation des déchets. Elles visent en outre à mobiliser les communautés pour promouvoir une participation accrue des populations dans le choix, le financement et la gestion des activités à entreprendre.

En matière d'habitat, on observe qu'une grande partie de la population vit dans des habitats précaires. La proportion réelle de personnes vivant dans les taudis est mesurée par le pourcentage de la population urbaine vivant dans les ménages avec au moins une des quatre caractéristiques suivantes : a) manque

d'accès à une source améliorée d'eau potable, b) manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, c) surpopulation (3 personnes ou plus par pièce) et d) logements faits construits en matériaux non durables. Sur cette base, la proportion de la population urbaine vivant dans les taudis a été estimée à 71,8% en 2006 contre 83,6% en 2001. Malgré une amélioration de près de 12 points en 5 ans, cet indicateur s'écarte largement du sentier des OMD.

**Graphique 1.14: Proportion de la population urbaine vivant dans les taudis**



Source : Estimation réalisée par la Division Statistique des Nations Unies à partir des données des EDS

### 1.3.7 Secteur des infrastructures de transport

Le transport routier, le transport ferroviaire et un port compétitif sont indispensables pour la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural où les problèmes d'accessibilité se posent avec acuité. Les producteurs agricoles ont besoin d'un service de transport adéquat pour transporter leur production vers les centres d'échange et de ce point de vue, participer à la formation de la croissance économique nécessaire à la réduction de la pauvreté. Une croissance pro pauvre suppose non seulement une meilleure desserte rurale mais aussi une exploitation et une expansion rapide des grands axes, des voies urbaines et des services de transport pour remédier aux engorgements qui font obstacle à la croissance des autres secteurs. Sur la période 2000-2008, plusieurs ouvrages ont été construits ou réhabilités.

En 2008, il y a eu : (i) l'achèvement et la réception de deux (2) passages supérieurs à Cotonou : carrefour Houéyiho (280 m, bitumage de 193 m de rampes d'accès, pavage de 1.026 m et bitumage de 600 m de voie au sol) et Avenue Steinmetz (180 m, bitumage de 170 m de rampes d'accès et de 928 m de voie au sol) ; (ii) l'aménagement d'un linéaire de 216,717 km de routes en terre a été fait ; ainsi que (iii) la réalisation de 96 ouvrages hydrauliques genre dalot et d'un linéaire global de 197,03 km de route bitumée ou pavée.

En termes de *réhabilitation et d'entretien périodique des routes bitumées*, au total 14,43 km de route ont été réhabilitées à travers : (iv) le resurfacement (entretien périodique) de 13 km de l'axe Bohicon-Dan dans le cadre de l'appui au Fonds Routier, et de 930 m du tronçon Hôtel du Port-Ancien pont (3<sup>ème</sup> phase) ; ainsi que (v) la réhabilitation des 500 ml (mètre linéaire) de la voie passant devant le palais de justice de Cotonou.

On note une nette progression du linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées, ce dernier passant de 1'603,669 km en 2000 à 2'019,143 km en 2005, 2'213,3 km en 2007 et 2'635,38 km en 2008. Ce résultat est le fruit des travaux du programme d'urgence d'aménagement des pistes rurales qui visent le désenclavement des zones de production et l'écoulement facile de la production agricole. Le linéaire de routes revêtues ou réhabilitées s'est également accru, se situant à 14,43 km contre 2,25 km en 2007.

Toutefois, l'indice d'état du réseau routier est passé de 78% en 2007 à 62% en 2008. Cet état de choses montre que les multiples efforts consentis par le gouvernement béninois et les PTF n'ont pas produit les effets escomptés et méritent à cet égard d'être renforcés.

Au total quoiqu'en s'améliorant d'année en année, à l'image de l'Indice de Développement Humain, la situation sociale de la population béninoise n'est pas des plus reluisantes. Les progrès des indicateurs vers les cibles de développement et des OMD sont lents. Les causes de cette lente progression proviennent, pour l'essentiel, de l'insuffisance et de la qualité de la croissance économique générée, les problèmes de gouvernance, avec comme corollaire la persistance de la pauvreté. Ces problèmes de gouvernance sont à l'origine de la mauvaise affectation des ressources budgétaires et leur inefficace utilisation, doublée d'une faible capacité de mobilisation. La conséquence en est que les besoins nécessaires pour assurer un progrès accéléré vers les OMD en 2015 sont encore à un niveau relativement élevé, en dépit des potentialités dont le pays dispose. Aujourd'hui, la satisfaction de ces besoins restent contrainte par l'insuffisances des ressources et la faiblesse des capacités des acteurs nationaux à planifier, et surtout à mettre en oeuvre et à suivre les politiques publiques dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement. A ces défis, il faut ajouter aujourd'hui les effets néfastes des crises de tous genres et des changements climatiques qui ont commencé déjà par impacter l'atteinte des OMD au Bénin. Cela appelle une nouvelle organisation et un besoin additionnel de financement.

L'un des axes d'intervention est de trouver un outil qui servirait à aider les plus démunis à s'offrir progressivement une *autonomie financière en vue de subvenir convenablement à leurs besoins vitaux et quotidiens et s'affranchir ainsi de la pauvreté*. C'est dans cette perspective qu'est née la micro finance.

Selon le CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest), la micro finance est une stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet, il est admis que la micro finance a un impact important sur la vie des clients des Institutions de Micro Finance (IMF). De même, l'accès au microcrédit offre plusieurs opportunités aux bénéficiaires dont les plus citées sont : (i) un développement plus rapide des activités d'une micro entreprise, (ii) une augmentation des résultats de cette entreprise et autres changements positifs dans l'entreprise, (iii) une amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires, et (iv) une autonomisation plus importantes de ces derniers. Elle favorise aussi la non marginalisation en ce sens qu'elle est un moyen de promotion de la participation de la femme à la vie économique.

Qu'en est-il au Bénin ? La microfinance serait-elle une solution pour faire reculer l'extrême pauvreté ? Le développement qui suivra apportera certainement des éléments de réponse à ces questionnements.

## **II. Le secteur de la microfinance au Bénin**

Ce chapitre aborde la pratique et les acquis du secteur de la microfinance au Bénin. Cet exercice nécessite dans un premier temps une clarification conceptuelle sur la microfinance, le microcrédit et la relation microfinance et développement. Cette section sera suivie par l'historique, le marché de la microfinance, les initiatives gouvernementales, la performance des IMF et les instruments de prévention des risques et d'exclusion dans le secteur.

### **2.1. Clarification conceptuelle et historique de la microfinance**

Ce point est consacré à la définition et l'approche conceptuelle de la microfinance et du microcrédit ainsi qu'à la relation qui existe entre la microfinance et la pauvreté.

#### **2.1.1. Définition conceptuelle de la microfinance et du microcrédit**

Il n'existe pas de définition unique de la microfinance ou finance décentralisée. Toutefois, deux notions apparaissent dans les différents concepts usités à travers le monde pour définir ce phénomène, à savoir la nature des services financiers offerts et les bénéficiaires.

Pour la BCEAO, la finance décentralisée est l'offre de services financiers à des populations n'ayant généralement pas accès aux prestations des banques et établissements financiers classiques. Au niveau de la CEMAC, la microfinance est une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel.

Ces deux définitions mettent l'accent sur l'exclusion des bénéficiaires du secteur financier classique. Ainsi, la microfinance n'avait pas à l'origine la vocation explicite de lutter contre la pauvreté. Cependant, outre l'offre de services financiers, il a été constaté qu'elle constitue un véritable palliatif à la marginalisation des pauvres dans les circuits de financement du développement et un instrument puissant d'amélioration de leurs conditions de vie.

En revanche, pour le Groupe Consultatif d'Aide aux plus Pauvres (CGAP), la microfinance est « l'ensemble de services financiers et bancaires à destination des populations pauvres ». La notion de pauvreté ressort également de la définition du Pr. Yunus Mohammad de la Grameen Bank pour qui, la microfinance assimilée au microcrédit est un « prêt destiné à des personnes défavorisées, de préférence des femmes, pour permettre de créer des activités génératrices de revenus ».

Au Bénin, la microfinance est définie dans le Document de Politique de Développement de la microfinance comme l'offre de services financiers aux clients exclus par les banques ou ne présentant pas suffisamment de garanties pour accéder aux services bancaires.

La microfinance s'étend donc de la fourniture de services financiers aux populations pauvres ou à faibles revenus ou tout simplement aux personnes exclues du secteur financier classique.

Les institutions de microfinance (IMF) ou systèmes financiers décentralisés (SFD) sont par ailleurs, les établissements qui offrent des services financiers de proximité aux populations démunies c'est-à-dire, qui manquent de ressources pour s'insérer dans le tissu productif. Il convient de préciser que ces services financiers, qui visent les segments inférieurs du marché, englobent l'épargne, le crédit, les transferts, la

micro-assurance et s'accompagnent généralement des services non financiers tels la formation, l'encadrement et les conseils.

Le microcrédit se différencie de la microfinance en ce qu'il désigne les petits prêts accordés aux pauvres sans exiger de garantie pour le prêt (c'est-à-dire, le crédit en blanc). C'est sans doute un moyen important pour permettre aux jeunes d'obtenir les fonds nécessaires pour démarrer leur emploi autonome.

**Encadré 2 : Montant du microcrédit**

En microfinance, il n'existe pas dans la littérature une définition consensuelle du microcrédit, c'est-à-dire une définition du montant maximum du microcrédit. Selon le CGAP (2001), la taille du crédit permet de savoir si l'IMF cible véritablement les pauvres ou non. Ainsi, pour les montants de crédit inférieurs à 20% du produit national brut (PNB) par habitant d'un pays, les bénéficiaires peuvent être considérés comme très pauvres. Pour les montants de crédits supérieurs à 150% du PNB/habitant, les bénéficiaires sont considérés comme relativement aisés. Des montants plus faibles signifient un ciblage large. Cette définition simple n'intègre pas la complexité des méthodologies d'octroi, notamment la durée et la périodicité de remboursement.

Ainsi, le montant à partir duquel on peut qualifier un prêt de microcrédit peut varier d'un pays à un autre, d'une institution financière à une autre à l'intérieur d'un même pays. Ce qui est curieux c'est que les IMF accordent des prêts parfois supérieurs à ceux qu'accordent les banques classiques de même que les banques classiques accordent des prêts de faible montant à leurs clients dans des conditions données (crédit scolarité, crédit pour acquisition de motos, etc.). La frontière entre le montant des crédits accordés par les IMF et les banques classiques n'est donc pas tranchée.

Par ailleurs, le montant des prêts accordés peut être rattaché aux bénéficiaires. C'est le cas du microcrédit aux plus pauvres dont le montant est fixé à 30'000 FCFA. Les IMF octroient pour le début de la mise en place des crédits, des prêts d'un montant au moins égal à celui fixé par le MCPP

Toutefois, ce qui semble tranché entre les deux institutions financières (banques et IMF) c'est que les bénéficiaires, les taux et les durées des prêts ne sont pas les mêmes.

*L'équipe de rédaction, juillet 2010*

Au Bénin, par le lancement du programme du Microcrédit aux Plus Pauvres, peut être considéré comme très pauvre, tout bénéficiaire de microcrédit d'un montant inférieur à trente mille (30'000) francs CFA. Le schéma ci-dessous donne au plan des bénéficiaires, les clients de chaque acteur.

**Schéma 2.1 : Segments de la population cible de la microfinance**

			<b>BANQUES</b>	
<b>Indigents ou plus pauvres</b>	<b>Populations pauvres</b>	<b>Populations non pauvres mais vulnérables</b>	<b>Population de la classe moyenne</b>	<b>Populations nanties</b>
	<b>IMF</b>			

Source : Extrait d'une Communication BCEAO, Juillet 2010

Les indigents ou plus pauvres qui ne sont pas pris en compte ni par les IMF, ni par les banques sont ceux que le MCPP a ciblé pour les intégrer au système productif.

### 2.1.2. Aperçu sur l'histoire de la microfinance

L'origine de la microfinance moderne remonte au 19<sup>ème</sup> siècle avec notamment les mutuelles et coopératives de crédit agricole en Allemagne (cas des *Raiffeisen* en 1860) et le Mouvement Desjardins au Canada. Mais en réalité, cette origine date des premières opérations de prêts bien avant Jésus-Christ. La forme institutionnelle voit le jour en 1653 avec la création, par un financier italien (Lorenzo Tonti), d'une formule d'épargne sous forme d'association d'épargnants et ayant pour nom « tontine ». En Asie, cette origine remonte à 1774 avec la création, au Bangladesh par le Pr. Yunus Mohamed, de la Grameen Bank, spécialisée dans l'offre de services financiers aux pauvres. En Afrique et singulièrement dans l'UEMOA, l'origine de la microfinance se situe au début des années 1970, notamment au Togo en 1969, Burkina en 1972 et au Bénin en 1975. En Afrique Centrale, l'un des tous premiers réseaux de microfinance, la Cameroon Cooperative Credit Union League, est monté en 1963. Globalement, la finance de proximité s'est développée en Afrique subsaharienne en prenant appui sur une tradition séculaire de finance informelle et surtout à la suite de la crise bancaire des années 80 née qui a réduit l'accès de certains agents économiques aux services financiers classiques.

Au Bénin, l'histoire de la microfinance a été marquée par trois (3) périodes qui coïncident avec les différents types/modes de gouvernements connus : la période révolutionnaire (1975 à 1989), suivie de celle du renouveau démocratique (1990 à 2006) dissociable de la période du changement (2006 à ce jour).

La première période a été marquée par l'institution du crédit agricole mutuel par le gouvernement béninois en 1975, par la création : (i) au niveau national, de la caisse nationale de crédit agricole (CNCA), société bancaire d'économie mixte, organe de tutelle du réseau ; (ii) au niveau départemental, des caisses régionales de crédit agricole mutuel (CRCAM); (iii) au niveau communal, des caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM).

Le réseau comprenait en ce moment 99 CLCAM et 65 CRCAM placées sous la tutelle de la CNCA. Au cours de cette période, la CNCA a essentiellement financé les sociétés d'Etat au détriment du monde paysan. En novembre 1987, dans un contexte de crise financière que connaissait le système bancaire béninois, la CNCA a été liquidée du fait de sa mauvaise gestion. En effet, la CNCA a accumulé des pertes importantes liées à la pourriture de son portefeuille de prêts. Suite à la faillite et à la liquidation en 1987 de la CNCA, plusieurs études de réhabilitation du réseau furent effectuées pour répondre à la question de savoir, s'il fallait liquider totalement ou en partie le réseau et à quelles conditions.

Les conclusions de l'Etude de l'Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM) en 1988 ont particulièrement retenu l'attention de l'Etat béninois et des bailleurs de fonds. L'étude de l'IRAM avait fait le constat d'un réseau CLCAM/CRCAM bien étoffé à la base et qui avait acquis une certaine confiance des paysans. C'est donc suite aux recommandations de l'étude que fut mise en place la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel en juillet 1993.

La seconde période trouve son origine dans la restructuration du secteur bancaire de l'UMOA, à la fin des années 1980 qui s'est soldée par la liquidation de la plupart des banques, en particulier «les banques de développement », spécialisées dans le financement de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Cette situation a entraîné l'exclusion financière d'une large frange de la population de l'accès à des services financiers. Face à cette situation, les agents économiques qui se sont retrouvés en marge du système financier ont développé des pratiques et des circuits informels de financements alternatifs.

Sur la base de ce constat, les Autorités monétaires ont été amenées à promouvoir la diversification du paysage financier, en favorisant l'émergence de nouveaux intermédiaires financiers. L'avènement des SFD s'inscrit dans cette logique. Il s'agissait, en effet, de promouvoir des institutions capables d'assurer la

mobilisation de la petite épargne en milieu rural et urbain et, subséquemment, la satisfaction des besoins des populations délaissées par le système bancaire classique.

Au cours de cette deuxième période, le secteur de la microfinance au Bénin a été et reste animé par divers acteurs dont les principaux sont : l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les systèmes de financements décentralisés. Ceux-ci regroupent (i) les mutuelles et coopératives d'épargne et/ou de crédits, (ii) les institutions de crédits directs, (iii) les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) à volet de microfinance, et (iv) les différents programmes ou projets gouvernementaux à volet microfinance. Ils évoluent dans un cadre juridique bien défini.

La troisième période peut être démarquée de la deuxième par l'avènement du gouvernement du « changement » courant 2006. Ce gouvernement a fait de la microfinance son cheval de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il a : (i) initié et mis en œuvre un certain nombre d'actions, notamment la création d'un ministère spécialement dédié à la microfinance ; (ii) adopté un document de politique nationale pour le Développement de la Microfinance, créé et opérationnalisé deux Fonds (le Fonds National de la Microfinance – FNM - et le Fonds National de la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes - FNPEEJ) et le Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPPE).

## **2.2. Cadre législatif et réglementaire de la microfinance au Bénin**

L'activité de microfinance est avant tout une activité financière et donc sujette à des risques. Aussi est-elle régie par un dispositif législatif et réglementaire au sein de l'UMOA dont le Bénin est membre. Tout comme au niveau du secteur bancaire, l'exercice de l'activité de microfinance est subordonné à l'obtention d'une autorisation préalable du Ministre chargé des Finances.

### **2.2.1. Le dispositif législatif et réglementaire de la microfinance au Bénin**

Au Bénin, les institutions de microfinance sont régies par (i) la Loi N° 97-027 du 8 Août 1997 portant réglementation des institutions financières mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit appelée communément loi PARMEC ; (ii) son décret d'application N° 98-60 du 9 février 1998 ; (iii), l'Arrêté N°465/MF/DC/MICROFIN du 7 juin 1999 portant modalités de conclusion de conventions avec les structures ou organismes d'épargne et de crédit non constituées sous forme mutualiste ou coopérative ; et (iv) les instructions de la BCEAO. Cette loi énonce les principes généraux et établit les lignes directrices relatives à l'organisation et au fonctionnement des institutions de base, la constitution des réseaux ainsi que la surveillance et le contrôle des institutions.

L'adoption de cette loi, initiée par le projet d'appui à la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne - crédit (PARMEC) et le projet d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne - crédit (PASMEC), devrait permettre, entre autres : (i) d'atténuer les inconvénients de la disparition des banques et institutions spécialisées de financement du développement ; (ii) de développer une intermédiation de proximité, dédiée à la satisfaction des besoins d'épargne et de crédit des couches modestes, excentrées ou défavorisées en milieu rural et urbain ; (iii) d'organiser une certaine surveillance du secteur financier informel ou semi-formel de manière à enclencher son organisation pour de meilleurs rendements. De façon spécifique, cette loi, connue sous l'appellation « loi PARMEC », vise trois objectifs : (i) la protection des ressources des déposants, (ii) la sécurisation des transactions et (iii) le développement des SFD dans la stabilité.

Ce dispositif est complété par la loi-cadre portant définition et répression de l'usure qui fixe, en ce qui concerne les SFD, le taux de l'usure à 27% ; la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UMOA qui impose des obligations nouvelles aux SFD (renforcement de

l'identification de la clientèle, conservation et communication des documents, élaboration des programmes internes de lutte contre le blanchiment de capitaux et déclaration des opérations suspectes); le règlement relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA qui autorise les institutions de microfinance à émettre, entre autres, des cartes de paiement et de retrait, en leur permettant de s'insérer ainsi dans la dynamique en cours pour promouvoir l'inter-bancarité à l'échelle sous-régionale et les Actes Uniformes de l'OHADA à l'exception des Actes Uniformes sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE) et du droit commercial général.

### **2.2.2. Les Conditions d'exercice et obligations des IMF**

L'accès à l'exercice de l'activité de microfinance est subordonné à l'obtention auprès du Ministre de l'Economie et des Finances d'un agrément (pour les institutions faitières et les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit affiliées ou non à un réseau) ou d'une reconnaissance (pour les institutions de base affiliées à un réseau et les groupements d'épargne et de crédit) ou à la signature d'une convention avec le Ministre de l'Economie et des Finances (pour les institutions non constituées sous forme mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit).

Afin de favoriser l'insertion des SFD dans le tissu économique et social, le cadre juridique s'est voulu souple et incitatif. A cet égard, la réglementation contient un certain nombre de règles particulières avantageuses pour les institutions. Il s'agit notamment de :

- l'absence de forme juridique imposée ainsi que d'un montant de capital minimum exigé pour pouvoir exercer ;
- l'obtention de la personnalité juridique par l'agrément (cas des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit) ;
- la grande latitude laissée aux institutions de préciser, dans leurs statuts et règlements intérieurs, leurs règles et modes de fonctionnement;
- la reconnaissance d'office des institutions préalablement agréées sous d'autres législations en particulier la loi sur les coopératives;
- l'exonération fiscale accordée aux coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit et aux organisations à but non lucratif pour leurs opérations de collecte de l'épargne et/ou d'octroi de crédit;
- les passerelles existantes avec les autres intermédiaires financiers (création d'un organe financier, constitution sous forme de banque ou d'établissement financier);
- la constitution en réseau (union, fédération, confédération) ;
- la protection de la dénomination sociale.

En matière d'obligations légales, les institutions de microfinance se doivent de :

- solliciter l'autorisation d'exercice ;
- respecter les principes de la mutualité ;
- respecter les dispositions de la loi sur l'usure ;
- former et éduquer les dirigeants et/ou usagers ;
- organiser des contrôles internes ;
- se soumettre au contrôle externe ;
- respecter les normes et règles de gestion ;
- publier les autorisations d'exercice au Journal Officiel ;
- produire et communiquer à bonne date au Ministre des Finances et à la BCEAO les rapports annuels et états financiers ainsi que toutes autres informations financières sollicitées par ces structures ;
- transmettre au Ministre des Finances et à la BCEAO, les rapports d'inspection des caisses affiliées (pour les institutions faitières) ;

- informer le Ministre des Finances, dans un délai d'un mois après la tenue de l'Assemblée Générale, de toute modification de statuts.

### 2.2.3. Les dysfonctionnements et les impacts de la Loi sur les IMF

Le bilan fait de l'application de la présente loi au niveau des Etats membres de l'UEMOA et en particulier au Bénin, fait ressortir des dysfonctionnements tant au niveau des SFD que des autorités de contrôle.

Au niveau des SFD, il est relevé :

- la mauvaise gestion due à la formation insuffisante des responsables des SFD ;
- des faiblesses dans l'analyse des dossiers de crédit ;
- les systèmes d'information de gestion défectueux ;
- la faiblesse des mécanismes internes de surveillance ;
- la gouvernance déficiente au sein des organes des institutions, en particulier celles constituées sous forme coopérative ou mutualiste ;
- le non-respect des dispositions législatives, réglementaires et statutaires.

Du côté des autorités de contrôle, il est mis à leur passif :

- le processus d'examen des conditions d'accès au secteur peu rigoureux ;
- les mécanismes de surveillance, de contrôle et de sanctions peu efficaces (une institution serait contrôlée tous les 5 à 10 ans selon les pays) ;
- la collecte et l'exploitation de l'information financière sur le secteur insuffisantes (65% de taux de reporting).

Ces dysfonctionnements ont eu pour conséquences, le déficit structurel et la dégradation continue de la qualité du portefeuille des SFD. Les résultats ci-dessous présentés montrent que la proportion des SFD ayant un taux de dégradation de portefeuille de plus de 5% dans les pays membres de l'UEMOA est élevée (34,1%). De même les proportions des SFD ayant respectivement des fonds propres négatifs et des résultats nets négatifs sont aussi inquiétantes. En ce qui concerne le Bénin, ses indicateurs sont proches des moyennes communautaires et le placent dans les trois premiers Etats dont la situation est moins alarmante.

**Tableau 2.1 : Proportion de SFD en difficulté dans l'UEMOA (2006)**

Pays de l'UEMOA	SFD ayant un taux de dégradation du portefeuille de plus de 5% (%)	SFD ayant des fonds propres négatifs (%)	SFD ayant un résultat net négatif (%)
Bénin	34,6	8,6	24,7
Burkina	26,8	12,2	41,5
Côte d'Ivoire	52,6	36,8	63,2
Mali	37,6	9,7	23,7
Niger	47,5	16,4	37,7
Sénégal	28,6	3,4	14,1
Togo	39,7	20,7	39,7
<b>UEMOA</b>	<b>34,1</b>	<b>9,3</b>	<b>24,6</b>

Source : BCEAO

Ces résultats justifient dans une certaine mesure, les aménagements apportés au cadre juridique. Ainsi, au titre des principales avancées dans le nouveau cadre juridique, on peut noter entre autres :

- l'extension du champ d'application de la loi en vigueur aux autres formes juridiques existantes (sociétés et associations) ;
- l'obligation faite aux SFD de (i) être constituées sous forme de sociétés anonymes, de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés coopératives ou mutualistes ou d'associations; (ii) mentionner, sous peine des sanctions prévues, dans leurs enseignes, panneaux publicitaires ou autres, leur dénomination sociale suivie des références du texte qui les régit, de l'agrément et de l'enregistrement au registre des SFD, dans la catégorie où ils ont été autorisés ; (iii) adhérer à l'Association Professionnelle des SFD (APSF) dans les trois (3) mois qui suivent leur inscription au registre ; (iv) l'uniformisation du régime d'autorisation d'exercice (agrément) ;

Les attentes de la mise en œuvre du nouveau cadre juridique sont : (i) pallier les dysfonctionnements constatés ; (ii) améliorer l'efficacité des SFD ; (iii) professionnaliser le secteur ; (iv) faciliter l'application uniforme de la réglementation par les Autorités de contrôle. Un projet de loi qui prend en compte ces nouvelles avancées, approuvé par le Conseil des Ministres de l'UMOA en 2007, est en cours d'adoption au Bénin. L'application de cette nouvelle loi permettra de consolider le secteur de la microfinance et d'élargir son accès au plus grand nombre au Bénin.

#### 2.2.4. Formalisation des systèmes de financement décentralisés au Bénin

L'analyse des données de formalisation dans le tableau 2.2 montre qu'au 31 décembre 2009, 219 SFD ont obtenu l'autorisation d'exercice sur 762 SFD (résultat du recensement des SFD réalisé par la Cellule de microfinance en 2002 et actualisé en 2004), soit un taux de formalisation de 28,7%.

**Tableau 2.2 : Point des IMF autorisées au Bénin**

Nombre de SFD	Année						
	1999 à 2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Nombre de SFD sous convention (associations, sociétés privées) (a)	6	1	0	0	1	8	16
Nombre de coopératives et de mutuelles (Caisses unitaires affiliées à une faitière, Unions, Fédérations) (b)	179	13	2	3	6		203
<b>Total (a+b)</b>	<b>185</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>219</b>

Source : Résultats d'enquêtes 2009 auprès des IMF et données de la CSSFD

Ce résultat montre que la majorité des IMF se trouve dans l'informel. Toutefois, on note un effort de sortie de l'informel de la part des promoteurs mais leurs dossiers de demande d'autorisation sont souvent rejetés au motif d'insuffisance d'expertise dans leur constitution. Ce constat appelle des autorités, des actions hardies en vue d'aider les IMF informelles à rentrer dans la légalité, seule gage de protection de l'épargne constituée après des années de souffrance des pauvres et même de mobilisation de ressources auprès des partenaires financiers qui soutiennent le secteur.

### 2.3. Le marché de la microfinance au Bénin

Le marché de la microfinance est le lieu de rencontre de l'offre et de la demande des services financiers. Sur ce marché, les intervenants sont : les IMF, l'Etat, la Banque Centrale et les partenaires techniques et financiers. A ces principaux acteurs, il convient d'ajouter les bénéficiaires des services offerts par les IMF.

L'offre de services financiers est assurée de façon prépondérante par les IMF en réponse à la demande exprimée par les bénéficiaires.

### **2.3.1. L'offre de services financiers : les IMF opérant au Bénin**

Les IMF opérant au Bénin peuvent être classées selon leur statut juridique ou le type d'activités qu'elles mènent.

#### *La typologie juridique des institutions de microfinance*

Selon les critères liés à leur statut juridique, les principaux praticiens de la microfinance peuvent être classifiés en deux grandes (2) catégories :

- Les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit : ce sont les institutions auxquelles la loi confère une personnalité juridique par l'obtention d'un agrément. Il s'agit de : (i) les institutions de base d'épargne et de crédit ; et (ii) les institutions faitières d'épargne et de crédit.
- Les structures non constituées sous forme de mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit : ce sont les institutions qui, de par leurs statuts, ont déjà une personnalité juridique mais que la loi oblige à signer une convention avec le Ministère des finances avant l'exercice de l'activité de microfinance. Il s'agit de :
  - les Associations ;
  - les ONG à volet microfinance ;
  - les sociétés ;
  - les différents Programmes ou Projets de l'Etat à volet de microfinance ;
  - les autres institutions d'épargne et/ou de crédit, notamment les groupements d'épargne et de crédit.

Du point de vue de leurs activités, les institutions de microfinance peuvent être classées en trois (3) grandes catégories :

- les institutions d'épargne et de crédit : elles exercent ces activités à titre principal. Il s'agit pour l'essentiel des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit et leurs apparentées de groupements d'épargne et de crédits (par exemple, la Faitière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) qui regroupe 64 caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM) constituées pour la plupart, sur une base communale, 36 guichets principaux et 51 guichets secondaires. Elle mobilise à elle seule plus de 90% de l'épargne rurale) ;
- les institutions de crédit direct : elles exercent l'activité de crédit à titre principal. La mobilisation de l'épargne est accessoire pour ces institutions. Elles prennent les formes d'association (les principales sont le PADME, le PAPME et la VITAL FINANCE) ou de société (par exemple, la Financial Development – FINADEV, une société anonyme filiale de la Financial Bank) ;
- les structures à volet microfinance : il s'agit des ONG (en général, des prestataires de services des organisations financières internationales dans le cadre de la coopération avec la République du Bénin) ou projets / programmes de l'Etat dont la microfinance, une des composantes de leurs activités, sert de tremplin pour atteindre les objectifs fixés (PADER au ministère chargé de l'agriculture).

La liste des différentes IMF autorisées opérant au Bénin est jointe en annexe.

Aux côtés de ces grandes catégories d'IMF, il convient de souligner d'autres systèmes qui agissent dans le cadre de la microfinance et dont le cadre législatif et réglementaire n'est pas encore défini. Les plus importants sont le système traditionnel informel (tontines et pratique d'usure) et le système de crédit intrant et/ou de campagne (culture de coton ou de produits vivriers du PUASA).

#### *Les produits offerts par les IMF opérant au Bénin*

Ils sont de deux types : les services financiers (épargne, crédit, crédit-bail, transferts et opérations de change, produits d'assurance, monnaie électronique) et les services non-financiers (formation, éducation, sensibilisation, création de liens sociaux).

Au niveau de l'UMOA, les activités relatives à la fourniture de produits d'assurances sont soumises aux dispositions du code de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Les opérations de change manuel et de transfert sont régies par le Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les activités de crédit-bail relèvent de la loi portant réglementation bancaire et sont réservées, de ce fait, exclusivement aux banques et établissements financiers. Quant à l'émission de monnaie électronique ainsi que de titres de créances négociables, elles sont respectivement prévues par le règlement relatif au système de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA et par le Règlement relatif à l'émission de billets de trésorerie, de certificats de dépôts, de bons des établissements financiers et de bons des institutions financières régionales.

La rencontre de l'offre et de la demande sur tout marché permet de déterminer un prix d'équilibre des transactions. Sur le marché de la microfinance, le prix est le taux d'intérêt greffé des commissions et frais divers auquel les crédits sont octroyés aux bénéficiaires. En réalité, les choses ne se passent pas comme s'il s'agissait d'un marché de concurrence. C'est un marché réglementé et les taux d'intérêt ne sont pas souvent flexibles surtout à la baisse.

Selon les résultats de l'étude diagnostique du secteur (2007) dans le cadre de l'élaboration du document de politique de développement de la microfinance, il ressort les caractéristiques générales suivantes des activités de crédit et de dépôt :

- Activités de crédit :
  - Terme : Les crédits sont essentiellement de court terme. Entre 6 et 12 mois en moyenne. Cela provient de la nature des ressources disponibles, (essentiellement à vue) et des activités financées, particulièrement le commerce ;
  - Taux débiteur : Les taux débiteurs effectivement appliqués par les IMF sont en général supérieurs à 27% l'an avec des écarts se situant entre 27% et 30%. Cependant, les modalités de calcul se différencient : taux flat, dégressif et perception ou non de commissions, considérations sur l'épargne détenue en fonds de garantie ;
  - Garanties : Les garanties prises sont multiples : épargne nantie, cautionnement, nantissement. La garantie foncière ou immobilière est rare ;
  - Activités financées : le commerce vient en tête, suivi de l'agriculture.
- Activités de dépôt
  - Produits offerts : Les produits de collecte des dépôts offerts comprennent l'épargne à vue, le compte sur livret, les dépôts à terme, l'épargne logement, l'épargne équipement, l'épargne retraite, l'épargne scolarité.
  - Taux créditeurs : La politique de collecte des dépôts varie d'une institution à une autre. Les taux appliqués se situent autour de 3%.

Les barrières à l'accès aux services financiers portent en général sur le coût élevé du crédit, l'absence de garanties matérielles, l'inexistence de structures de financement, l'inadéquation des services offerts, etc.

Le principal avantage comparatif des IMF à la base de leur expansion au cours de ces dernières années réside dans leur capacité à lever ces entraves. En outre, la politique de développement du secteur de la microfinance devrait en principe renforcer leurs efforts.

### **2.3.2. La demande de services financiers : les bénéficiaires des services offerts par les IMF**

Les résultats d'enquêtes montrent que la nature de la clientèle des IMF est essentiellement caractérisée par :

- la micro entreprise en milieu urbain, péri-urbain et rural ;
- les groupements formels et informels en termes de corps de métiers (producteurs, vendeurs, commerçants, artisans et autres travailleurs) ;
- les travailleurs des administrations publiques et privées ;
- les exploitants agricoles assimilables aux petites entreprises structurées ou non ;
- les groupes sociaux ciblés (diplômés sans emploi, autres).

Ces différents segments de marché sont apparus au fur et à mesure que les besoins de financement se sont exprimés au niveau des IMF. Par rapport à la diversité de cette clientèle, il apparaît difficile de considérer que la microfinance concerne uniquement les populations exclues des services financiers bancaires, en ce sens que même les travailleurs des administrations et les petites entreprises structurées qui ont accès aux services des banques commerciales constituent, de plus en plus, une part non négligeable de la clientèle des IMF. En réalité, cette évolution de la nature de la clientèle des IMF découle des effets induits par l'émulation du secteur de la microfinance, créée par la dynamique des IMF liée au développement des services financiers pertinents qui satisfont les besoins des populations. De fait, la microfinance devient l'affaire de tous bien qu'elle cible en priorité les populations pauvres n'ayant pas accès aux services financiers.

La nature hétérogène de la clientèle, expliquerait aussi la demande variable en services financiers par les bénéficiaires. Dans ces conditions, le manque d'innovations financières de la part des IMF constituerait à n'en point douter la cause des besoins non satisfaits sur le marché.

### **2.3.3. Les institutions du marché de la microfinance**

Ces institutions sont les structures qui interviennent pour organiser les acteurs et prévenir les risques du secteur de la microfinance. Ces institutions sont du côté des praticiens de la microfinance, le Consortium Alafia, et du côté des autorités la Banque Centrale et l'Etat.

#### *Le Consortium Alafia*

La réussite des programmes de microfinance dans la lutte contre la pauvreté dépend essentiellement de la qualité des actions concertées des différents acteurs. Aussi, des institutions de microfinance se sont-elles regroupées dans un cadre dynamique de réflexion, d'échange et d'amélioration des pratiques dénommé Consortium Alafia. Créée le 10 mars 2000, à la suite de la transformation institutionnelle du réseau sous-régional pour le développement de la microfinance mis en place le 27 mai 1997, l'Association nationale des praticiens de microfinance du Bénin, le Consortium Alafia, a pour objectif de contribuer à la professionnalisation du secteur de la microfinance et de défendre les intérêts de ses membres. En outre, il joue le rôle de plaidoyer au profit de ses membres. Peut être membre du Consortium Alafia, toute organisation intervenant dans le secteur de la microfinance et en règle vis-à-vis de la réglementation en

vigueur dans le secteur. Le Consortium Alafia compte aujourd'hui 26 membres actifs dont 13 autorisées à exercer l'activité de microfinance au Bénin, au nombre desquelles figurent les plus importantes en taille et volume d'activités. Comme toute association professionnelle du genre, la viabilité du Consortium Alafia dépend de sa capacité à générer suffisamment de ressources et à mobiliser les ressources extérieures pour couvrir ses charges opérationnelles, nées d'ambitieux programmes qui ne sont pas toujours lucratifs. Aussi, œuvre-t-elle inlassablement au développement des produits et stratégies de formation innovants.

### *L'Etat et la Banque Centrale*

Ils interviennent dans le secteur pour le réglementer, le superviser et le promouvoir par des soutiens multiformes (renforcement des capacités, incitations diverses). Dans certains pays, la réglementation relève de la compétence de l'Etat tandis que la promotion est du ressort de la Banque Centrale. Dans d'autres, par contre, - cas de l'UEMOA et de la CEMAC – ces deux rôles sont délégués à la Banque Centrale. La spécificité de la microfinance dans l'UEMOA s'apprécie également à travers le dispositif institutionnel qui soutient l'application et le suivi des textes en vigueur. Aux termes des dispositions législatives, l'Autorité de tutelle des SFD est le Ministre chargé des Finances. D'une manière générale, la responsabilité de la supervision incombe à l'autorité qui, en relation avec la Banque Centrale, édicte les règles, et rend donc l'Etat, le payeur en dernier ressort. Ainsi, le Ministre chargé des Finances assure les fonctions régaliennes et de régulation du secteur. Il le fait par le truchement de la Cellule de Surveillance des Structures de Financement Décentralisées (CSSFD).

### *Les partenaires techniques et/ou financiers*

Les partenaires techniques/et ou financiers contribuent au développement du secteur de la microfinance.

- Les partenaires techniques : leur intervention se fait sous diverses formes d'appuis qui visent le développement de l'expertise locale à travers la formation, l'appui-conseil et le renforcement de capacités. Les structures d'appui techniques sont les centres de formation, les bureaux d'étude et les consultants.
- Les partenaires financiers regroupent : (i) les Bailleurs de fonds : Il s'agit des ONG nationales ou internationales et des partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement. Ils interviennent à travers les subventions, les prêts subventionnés et autres lignes de crédit, les garanties et l'assistance technique ; (ii) les investisseurs et les autres partenaires financiers : Ces acteurs regroupent principalement les banques commerciales, les fonds d'investissements et autres investisseurs désireux de faire des profits dans le secteur.

### *Profil des partenaires au développement du secteur de la microfinance*

Les appuis techniques et financiers proviennent de sources bilatérales et multilatérales.

- Les principales sources bilatérales sont, entre autres :
  - Au titre des Etats : Le Danemark, la Coopération suisse, la France et le Canada ;
  - Au titre des ONG : Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), Catholic Relief Services (CRS), Africare, Oxfam Quebec, etc. ;
- Les sources multilatérales sont : le Groupe des Nations-Unies (Banque Mondiale, PNUD, FUNUAP, FIDA,...), l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers le Millenium Challenge Account, le Fonds Africain de Développement (FAD), la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD), l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Islamique de Développement (BID).

Il convient de relever que le nombre des partenaires financiers qui soutiennent le secteur de la microfinance est en régression ces dernières années, certainement pour des raisons liées, entre autres, à la crise économique et financière qui n'épargne aucun pays, au changement des stratégies d'intervention des partenaires au Bénin et à la lenteur observée dans la mise en œuvre de la politique de développement du secteur de la microfinance. Ainsi, les partenaires tels l'Allemagne (KFW, Service Allemand de Développement (SAD), Fondation Konrad Adenauer), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA), le Fonds Européen de Développement (FED), le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (FONDS OPEP), le Fonds de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (FONDS CEDEAO) qui, jadis, soutenaient le secteur ne le font plus.

La principale limite du développement du secteur selon les PTFs est l'indisponibilité des informations financières ou lorsqu'elles existent, l'effet de fongibilité rend difficile la séparation du fonds de crédit des frais de fonctionnement.

## **2.4. Les initiatives gouvernementales récentes sur le marché de la microfinance au Bénin**

Outre la création d'un ministère chargé de la promotion de la microfinance, le gouvernement du « changement<sup>15</sup> » a ouvert d'autres chantiers dans le secteur depuis 2006 notamment : (i) la définition d'une politique nationale de microfinance (les principes, les objectifs, les résultats attendus ainsi que les impacts de la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance figurent à l'annexe du rapport) et (ii) la création et l'opérationnalisation du Fonds National de la Microfinance par la mise en œuvre du programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP).

### **2.4.1. Les résultats de la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance**

Avant l'avènement du gouvernement du « changement », la microfinance se développait sans boussole, même si les principaux acteurs avaient identifié le besoin d'une synergie des actions qui a abouti à l'élaboration du premier document de politique pour le développement de la microfinance approuvé par décret n° 2006-086 en date du 8 mars 2006 du gouvernement précédent. Ce document n'a pas connu un début d'application car, le gouvernement du « changement », à sa prise de fonction, a ordonné sa relecture qui a généré un nouveau document intitulé "Document de politique de développement de la microfinance : stratégie et plan d'actions 2007-2015" approuvé par décret n° 2007-594 du 31 décembre 2007.

Une table ronde qui devrait permettre au Gouvernement de mobiliser les partenaires au développement du secteur autour du plan d'actions n'est pas encore organisée. En outre, les actions éparses observées de part et d'autre ne permettent pas d'affirmer que les principaux résultats qualitatifs attendus sont atteints. Il s'agit notamment, de la maîtrise par les acteurs du cadre légal et réglementaire, la professionnalisation des IMF permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle, une amélioration de la collecte de l'épargne, une meilleure coordination du secteur, des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs, une Association Professionnelle dynamique assurant avec efficacité la représentation de ses membres et la moralisation de la profession, une meilleure supervision du secteur et une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national.

Aussi, convient-il que le Gouvernement réaffirme sa volonté de voir aboutir le plan d'actions en procédant à sa mise en œuvre effective conditionnée par l'organisation de la table ronde des partenaires au

---

<sup>15</sup> Ce Gouvernement est issu des dernières élections présidentielles de mars 2006 ayant à sa tête, le Dr BONI Yayi

développement du secteur de la microfinance et l'installation du comité national de microfinance créé par décret n°2009-707 du 31 décembre 2009 et les attributions, organisation et fonctionnement sont prévus par le même texte. Le recentrage des interventions dans le secteur pour une contribution efficace et efficiente des contributions des différents acteurs qui animent le secteur en dépend.

#### **2.4.2. Le Fonds National de Microfinance et le Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP)**

Le Fonds National de Microfinance (FNM) est un besoin exprimé par les principaux acteurs du secteur de la microfinance en décembre 2001 à Comé où ont été jetés les éléments de base pour la rédaction d'un document de politique pour le développement de la microfinance au Bénin, en réponse aux sollicitations diverses visant l'allègement des conditions générales d'accès à leurs services, notamment au crédit. En effet, transcrit dans le plan d'actions du premier document de politique pour le développement de la microfinance, le FNM était une réponse aux critiques récurrentes formulées contre les IMF selon lesquelles celles-ci pratiquaient un taux d'intérêt jugé à tort ou à raison élevé, exigeaient des garanties exorbitantes et faisaient supporter des commissions et frais divers importants.

La création et l'opérationnalisation de ce Fonds en 2006 avant même l'adoption du Document de politique de développement de microfinance en cours adopté en 2007 témoignent de la volonté du Chef de l'Etat de faire de la microfinance, un instrument privilégié pour la lutte contre la pauvreté. En outre, la mise en œuvre du programme phare qui défraie aujourd'hui la chronique, le Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP) conçu par son gouvernement confirme cette assertion.

##### *Le Fonds National de Microfinance*

Institué par le décret n° 2006-301 du 27 juin 2006 et placé sous la tutelle du Ministère Chargé de la Microfinance, le FNM est destiné à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, via les IMF. Ses attributions, organisation et fonctionnement sont régis par le décret n°2008-513 du 08 septembre 2008 ainsi que celles de la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique.

Doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, le FNM a pour mission de renforcer les capacités financières et opérationnelles des institutions de microfinance afin qu'elles puissent rendre accessibles aux populations, les services financiers, à coût réduit, nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance. A ce titre, il a pour attributions :

- le refinancement et la mise en place de ligne de crédit au profit des institutions de microfinance intervenant en faveur des couches démunies ;
- la garantie de prêt et la bonification d'intérêt au profit des institutions de microfinance et des populations cibles ;
- l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des IMF et populations cibles pour une professionnalisation du secteur.

La mise en œuvre de ses différents volets d'intervention par l'approche « faire faire » lui a permis, par l'intermédiaire de partenaires stratégiques de :

- mettre à la disposition des IMF qui remplissent les conditions, des ressources sous forme de ligne de crédits, à un taux de 5% annuel sur des périodes couvrant le court, le moyen et le long terme ;
- contribuer au développement de produits appropriés pour le financement agricole ;
- renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles des IMF par :
  - l'organisation des sessions de formations au profit des responsables et opérationnels des IMF ;

- des appuis matériels et en logiciels pour accroître les capacités d'intervention et de suivi et améliorer le système d'informations de gestion ;
- l'organisation de séminaires et rencontres sur des thèmes contemporains de développement de la microfinance à l'échelle internationale ;
- œuvrer à la sécurisation de prêts et de bonification de taux d'intérêts (cas du MCPP).

### *Le Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP)*

Le MCP intervient sur toute l'étendue du territoire béninois et spécifiquement dans les zones endémiques de pauvreté des 77 communes du Bénin. Il a pour objectif de rendre économiquement actives, à travers la mise en place de microcrédits et de divers services d'accompagnement, les populations les plus pauvres. Ainsi, de façon spécifique, le MCP (i) fournit à ces populations, des services d'encadrement susceptibles de développer en elles une capacité de gestion d'activités génératrices de revenus ; (ii) met à la disposition de celles-ci du microcrédit destiné au développement d'activités génératrices de revenus. Sa finalité est l'autonomisation des plus pauvres par l'amélioration qualitative et quantitative de leurs conditions qui devrait se traduire par :

- la création au niveau de ces groupes cibles, de sources plus ou moins régulières de revenus ainsi que l'accroissement de ces revenus ;
- la culture de l'entrepreneuriat à leur niveau ;
- l'accroissement de leurs capacités techniques et organisationnelles ; ce qui les prépare mieux à la conquête du marché.

Les « ressources affectées » du MCP accompagnent en trois (3) phases les plus pauvres dans leur ascension vers le marché de la microfinance :

- Phase 1 : Promotion des activités génératrices de revenus par le microcrédit à taux sensiblement bonifié ; elle dure au plus deux (02) cycles de crédit de six (06) mois chacun. Le montant de crédit par cycle est d'au plus 30'000 F CFA ;
- Phase 2 : Consolidation des acquis des populations cibles. Elle dure également au plus deux cycles de six mois ; le montant du crédit est d'au plus 50'000 FCFA ;
- Phase 3 : Accompagnement de l'autonomisation des populations cibles afin de les référer aux IMF. Pour permettre aux IMF d'assurer efficacement cette phase, des crédits-relais à des taux modérés leur sont octroyés.

Le microcrédit est alloué aux plus pauvres par l'intermédiaire des partenaires stratégiques (Banque et IMF) qui ont pour mission, entre autres, de :

- informer largement les bénéficiaires de leurs zones respectives d'intervention sur le programme et sa mise en œuvre ;
- appuyer les bénéficiaires dans la formulation des besoins, les former et apporter les appuis conseils dont ils ont besoin ;
- mettre à la disposition des bénéficiaires les fonds de crédit ;
- assister les bénéficiaires dans le respect des échéances et le recouvrement des créances ;
- établir de manière fiable et régulière les situations mensuelles et trimestrielles à transmettre au FNM au plus tard une semaine après chaque échéance sur les indicateurs de performance ;

Les populations ciblées par le programme sont les plus pauvres qui ont besoin d'un financement d'au plus 30 000 FCFA pour démarrer des AGR, en particulier les femmes. Pour accéder à ce programme, ces femmes se constituent en groupes de 5 à 15, et payent individuellement 1000 FCFA affectés comme suit :

- Frais d'adhésion au programme : 500 FCFA
- Frais de formation : 300 FCFA

- Frais de dossier : 200 FCFA

Les caractéristiques du prêt sont :

- Montant : 30'000 FCFA au plus à la première phase du programme et 50'000 FCFA à la deuxième phase.
- Taux d'intérêt : 5% l'an dont un maximum de 3%, servant d'épargne stratégique aux bénéficiaires de la première phase ; à partir de la deuxième phase, 8% dont un maximum de 5% servant d'épargne stratégique.
- Durée de remboursement : 6 mois renouvelable avec une franchise d'un (1) mois.
- Garantie : Caution solidaire

En dehors du produit microcrédit, le programme MCPPE offre deux (02) produits d'épargne aux femmes qui adhèrent au programme :

- « Epargne stratégique » : elle est constituée par une partie du montant des intérêts que paient les bénéficiaires sur leurs emprunts. Cette épargne a un caractère obligatoire et est ristournée aux bénéficiaires en fonction de leurs efforts de remboursement.
- « Epargne volontaire » : elle s'apparente aux produits financiers classiques d'épargne qu'offrent les institutions financières à leur clientèle. Elle est remboursable selon les conditions qui la régissent et suivant les termes qui conviennent au souscripteur.

Des formations sont données aux bénéficiaires sur les thèmes tels que l'alphabétisation, la gestion de la mutualité et des coopératives, le mécanisme et le fonctionnement d'un groupe ou groupement solidaire, la gestion des cycles d'activités menées par les bénéficiaires, la tenue de la comptabilité élémentaire, le crédit et ses principales obligations, etc.

Lancé en 2007 par le Président de la République avec un fonds de crédit de six (6) milliards de francs CFA, les dotations successives obtenues du Gouvernement au titre du MCPPE s'établissent au 31 décembre 2009 à un montant de vingt (20) milliards de francs CFA réparties comme suit :

- Fonds de crédit : 19 milliards de FCFA dont 05 milliards de FCFA affectés au renouvellement de crédit ;
- Frais de gestion et autres accompagnements des partenaires stratégiques : un (1) milliard de francs CFA dont 720 millions pour les frais de gestion et 280 millions pour le renforcement des capacités.

En ce qui concerne les frais de gestion du programme, les dotations se chiffrent à 2,5 milliards de FCFA. Le total cumulé des décaissements du FNM au profit des partenaires stratégiques s'élève à 34.391.400.420 FCFA dont 32.933.039.256 FCFA au titre des dotations pour fonds de crédit et 1.458.361.164 FCFA destinés au frais de gestion. Le niveau cumulé de lignes de crédit accordées aux partenaires stratégiques traduit le fonctionnement du système du crédit revolving mis en place par le Fonds. Le montant total de crédit mis en place s'élève à 31 446 719 000 francs CFA dont 12 508 830 000 francs CFA au titre des renouvellements pour un total de 635.311 bénéficiaires touchés sur toute l'étendue du territoire comme le montre tableau ci-dessous.

**Tableau 2.3 : Répartition géographique des bénéficiaires de crédit**

Départements	1er crédit		Renouvellements		Montant cumulés
	Nombre cumulé	Montant cumulé	Nombre cumulé	Montant cumulé	
Alibori	36 580	1 091 991 000	8 444	297 500 000	1 389 491 000
Atacora	44 036	1 321 080 000	27 351	974 230 000	2 295 310 000
Atlantique	99 076	2 972 280 000	17 624	566 620 000	3 538 900 000
Borgou	45 399	1 318 607 000	34 498	1 342 200 000	2 660 807 000
Collines	44 973	1 349 190 000	50 137	1 911 230 000	3 260 420 000
Couffo	49 359	1 480 575 000	25 251	909 760 000	2 390 335 000
Donga	53 793	1 600 230 000	36 401	1 397 070 000	2 997 300 000
Littoral	64 098	1 921 906 000	37 397	1 446 760 000	3 368 666 000
Mono	31 706	900 955 000	60 539	2 306 400 000	3 207 355 000
Ouémé	62 734	1 882 020 000	11 013	341 590 000	2 223 610 000
Plateau	41 498	1 238 665 000	19 682	733 520 000	1 972 175 000
Zou	62 059	1 860 390 000	8 387	281 950 000	2 142 340 000
<b>TOTAL</b>	<b>635 311</b>	<b>18 937 889 000</b>	<b>336 724</b>	<b>12 508 830 000</b>	<b>31 446 719 000</b>

*Source : Rapport d'activité du FNM exercice 2009*

Les remboursements des partenaires stratégiques au FNM au titre du MCPP s'élèvent à 19.848.065.879 FCFA pour ce qui des échéances arrivées à terme (hormis la BRS-Bénin et la CCEC dont les cas font l'objet d'un traitement particulier). Le reste du montant total mis à disposition des partenaires stratégiques serait encore disponible sous forme d'encours sains de crédit au niveau des bénéficiaires, de disponibilité pour l'exécution des plans trimestriels de mise en place et d'encours contaminés. Il convient de relever que des difficultés ont jalonné le parcours de la mise en œuvre de ce programme, notamment le retard de remboursement et les pratiques peu orthodoxes au niveau de certains partenaires stratégiques. Ce qui permet de dresser une synthèse des forces et faiblesses du programme MCPP.

S'agissant des forces, on peut citer, entre autres :

- l'entrée progressive d'une bonne partie de la population plus pauvre dans le circuit économique ;
- la formation des bénéficiaires en notions primaires de gestion du crédit;
- le développement de quelques notions de solidarité et de dynamique de groupe au niveau des bénéficiaires ;
- la couverture de toutes les 77 communes ;
- la formation et la sensibilisation des bénéficiaires;
- la dissémination progressive de la culture d'épargne chez les bénéficiaires.

En ce qui concerne les faiblesses, on peut citer, entre autres :

- le lancement de ses activités sans étude de faisabilité préalable, en particulier pour appréhender l'impact sur les initiatives similaires endogènes ;
- le manque de précision pour le cadrage des groupes/groupements pouvant accéder aux services proposés au niveau de certains partenaires stratégiques ;
- la présence de certaines hautes autorités très souvent sur le terrain ce qui peut friser une stratégie politique;

- l'attente souvent longue des bénéficiaires pour accéder aux premiers crédits et aux renouvellements ;
- le détournement des remboursements par certains individus érigés en intermédiaire avec l'accord des partenaires ayant choisi cette approche ;
- la manipulation des bénéficiaires par certaines personnes qui, pour des fins inavouées, les incitent au non remboursement ;
- la cavalerie des bénéficiaires;
- l'imposition du montant des 30'000 francs CFA au premier crédit à tous les bénéficiaires, même ceux dont la capacité d'absorption est nettement inférieure.
- la faible capacité en ressources humaines des partenaires stratégiques est de nature à limiter leur capacité de suivi efficace des bénéficiaires de crédit ;
- l'absence de cadre formel de collaboration avec les autres IMF non partenaires stratégiques ;
- le délai de mise en place des crédits (1 à 4 mois) jugé long en raison des multiples niveaux de décision qui existent entre bénéficiaires et le FNM.
- l'affaiblissement des performances de remboursement avec l'augmentation du nombre de renouvellements.

## **2.5. Performance financière des IMF au Bénin**

La contribution financière de la microfinance à la satisfaction des besoins des pauvres est mesurée ici à partir de l'analyse des données objectives collectées auprès des IMF et recoupées avec les statistiques produites par la CCSFD.

L'analyse des données a été faite sur la période 2004-2008 et porte sur les des dix premières IMF en matière d'encours de crédit à fin décembre 2008 (voir annexe). Elle est limitée à 2008 pour la simple raison que les informations financières de l'année 2009 ne seront réglementairement disponibles qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Elle porte d'une part, sur les indicateurs d'activités, notamment la clientèle, la demande potentielle des services, le volume d'épargne collectée et le portefeuille crédit et, d'autre part, sur les indicateurs de mesure de la santé financière des IMF qui devront assurer leur pérennité en conciliant les objectifs à la fois économiques et sociaux.

Une limite de l'analyse est la non prise en compte de l'approche genre. Cette insuffisance s'explique par le fait que la production des données sexo-spécifiques par les IMF n'est pas régulière et l'exploitation ou l'extrapolation du peu qui existe laisserait des biais dans l'analyse.

### **2.5.1 L'analyse des indicateurs d'activités des IMF**

#### *Evolution de la clientèle*

Les données sur l'évolution des bénéficiaires des prestations de services des SFD (épargne, crédit, etc.), retracées ci-après, porte sur le nombre de bénéficiaires directs (membres, clients, groupements et usagers), entendu comme ceux enregistrés à titre unitaire dans les IMF. Elles peuvent ne pas refléter intégralement la situation effective dans la mesure où les groupes/groupements, membres des institutions, peuvent être recensés sur une base unitaire bien que dans la réalité, ils totalisent généralement plusieurs dizaines d'individus.

L'évolution de la clientèle des SFD au cours de la période sous revue révèle l'importance du secteur de la microfinance dans les transactions financières de la population béninoise. Le nombre de bénéficiaires à l'exception des données du MCPP, est en progression continue, et s'établit à 958.079 à fin 2008 contre 563.580 en 2004 avec un taux de croissance remarquable de 26,96% en 2008 par rapport à 2007.

**Tableau 2.4 : Evolution de la clientèle**

Paramètres	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de clients	563 580	657 630	679 708	754 652	958 079
<i>Taux de croissance (%)</i>	<i>53,7</i>	<i>16,69</i>	<i>3,36</i>	<i>11,03</i>	<i>26,96</i>

Source : Sur la base des données CCSFD

Cette progression peut s'expliquer par le fait de l'amélioration du répertoire des IMF qui transmettent les données financières à la Cellule de Surveillance des SFD. Ce nombre devrait être plus important en 2009, le programme MCPP ayant touché à lui seul 635 311 pauvres à la fin de l'année 2009.

Ainsi, à fin décembre 2009, le nombre total des bénéficiaires de services des IMF, clientèle actuelle (958'079) et données du MCPP (635'311), s'établit à 1'593'390 personnes économiquement actives. Toutefois, le nombre des bénéficiaires de crédit à cette même période peut être estimé à environ 836.000<sup>16</sup> personnes essentiellement pauvres au regard de l'importance numérique de personnes touchées par le programme MCPP (635'311) et du nombre des bénéficiaires de crédits ordinaires des IMF formelles (environ 200.000).

Le nombre de bénéficiaires à fin décembre 2010 reflète dans une certaine mesure le dynamisme du secteur et l'importance de son impact sur les populations en termes de fourniture de services financiers de proximité.

La part de femmes bénéficiaires de crédit pourrait être au minimum de 60% (données d'enquête et du MCPP quasi réservé aux femmes). En outre, le sociétariat développé au sein des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit telles que la FECECAM couplé avec la condition d'obligation de se constituer en groupes de caution solidaire avant d'accéder au crédit ouvre de nouvelles perspectives en termes d'autonomisation des femmes et de renforcement de la démocratie.

En effet, les principes coopératifs sont, de plus en plus, acceptés par un nombre important d'agents économiques. Au regard des deux (2) missions des IMF (missions économique et sociale), et de leur organisation institutionnelle, l'acceptation des principes coopératifs par un grand nombre de nos populations augure de l'amélioration des niveaux économique et social des populations. Au nombre de ces principes, figurent : (i) le fonctionnement démocratique notamment dans les institutions de base, par le principe selon lequel chaque membre n'a droit qu'à une seule voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient ; (ii) les actions visant l'éducation économique et sociale des membres de l'institution sont privilégiées. La pratique de ces deux principes seuls participe de la culture de la paix et des principes de bonne gouvernance, bases du développement économique et social de tout pays.

#### *Estimation de la demande potentielle de produits et services*

Dans le cadre de l'élaboration du document de politique de développement de la microfinance en cours d'exécution, la demande est approchée tant quantitativement que qualitativement. Une grande partie des familles rurales et des populations urbaines n'ayant pas accès aux services des banques classiques constituent la clientèle des IMF. Cette demande porte sur les objets suivants : (i) constitution de dépôts pour sécuriser les disponibilités monétaires, accumulation de fonds pour supporter des dépenses futures

<sup>16</sup> Ce chiffre est légèrement au-dessus du nombre de bénéficiaires que les résultats de EMICoV en 2007 qui évaluent à 9% le pourcentage de ménages qui ont effectivement bénéficié au moins une fois de prêt d'une IMF. En appliquant ce taux à la population en 2007 estimée à 7.958.813, le nombre de bénéficiaires s'élève à environ 716 295 personnes à fin décembre 2007. De 2007 à 2009, le nombre devrait logiquement évoluer à la hausse même si certains bénéficiaires devraient quitter le secteur.

ou pour se donner la capacité de faire face aux situations imprévues ; (ii) activités productives ou génératrices de revenus (crédit de court et moyen termes) ; (iii) dépenses de consommation, d'investissement ou liées aux besoins sociaux.

La demande potentielle de crédit a été estimée sur la base d'hypothèses qui tiennent compte : (i) de l'évolution démographique ; (ii) du taux d'inflation qui impacte sur les fonds propres des IMF et sur les montants moyens des crédits octroyés ; (iii) du pourcentage d'emprunteurs par ménage ; (iv) d'une répartition du nombre d'emprunteurs entre MPE et autres (clients individuels, groupements...) ; (v) d'une estimation du montant moyen par type d'emprunteurs...

Ainsi, sur la base d'un taux de croissance démographique de 3% l'an et d'un taux d'inflation moyen de 3%, la population (active) est estimée à 9.133.412 habitants en 2015 et les montants moyens de crédits par emprunteur s'établissent respectivement à 19 millions FCFA pour les MPE et à 633.000 F CFA pour les autres clients. Concernant le nombre d'emprunteurs potentiels, les simulations indiquent un nombre de 361.000 clients en 2007 et 731.000 en 2015. Les besoins en crédit sont alors estimés à 442 milliards FCFA en 2007 et 2.208 milliards FCFA en 2015. L'épargne collectée passerait de 53 milliards FCFA en 2007 à 162 milliards FCFA en 2015.

Sur la base d'un taux de satisfaction en crédit de 30% et un taux d'emprunteurs variant entre 25% et 40% de ménages entre 2007 et 2015, les résultats chiffrés suivants sont attendus de la mise en œuvre du Plan d'actions de la politique de développement du secteur de la microfinance à l'horizon 2015 :

- Nombre d'emprunteurs potentiels : 731.000 ;
- Epargne collectée : 162 milliards FCFA ;
- Encours de crédit : 663 milliards FCFA.

La donnée relative au nombre d'emprunteurs potentiels devra être revue à la hausse en prenant en compte les prouesses de MCPP.

#### *Le volume d'épargne collectée*

L'épargne (dépôts et garanties diverses) collectée par l'ensemble des IMF est en progression et a atteint un encours de 47,3 milliards francs CFA à fin décembre 2008 après un léger recul en 2005 et 2006 comme le montre le tableau 2.7. Ce qui situe la progression de l'épargne à 11,03% par rapport à 2007 et à 11,03% en 2008, soit une légère baisse par rapport à 2007.

La FECECAM est le réseau d'IMF qui mobilise une grande part de l'épargne nationale (68,84%).

**Tableau 2.5: Evolution du volume d'épargne collectée**

Paramètres	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Montant des dépôts	39 981 174 145	39 484 175 922	38 269 340 458	42 605 769 415	47 305 253 174
<i>Taux de croissance (%)</i>		<i>-1,24</i>	<i>-3,08</i>	<i>11,33</i>	<i>11,03</i>

Source : Sur la base des données CCSFD

#### *L'évolution de l'encours du crédit*

L'évolution de l'encours de crédit traduit un malaise au cours de la période 2005-2008 où il est observé une régression constante du taux de croissance, (-1,79% en 2005, -19,47% en 2006 et -12,71% en 2007) par rapport à celui de l'année 2004 (19,25%). Toutefois, l'espoir semble renaître en 2008 qui a renoué avec un taux croissance de 5,29% pour un encours de 54,8 milliards de francs CFA.

**Tableau 2.6: Evolution de l'encours de crédit des IMF**

Paramètres	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Encours brut des crédits	75 408 341 962	74 060 398 584	59 640 193 030	52 060 425 737	54 816 663 877
<i>Taux de croissance (%)</i>	<i>19,25</i>	<i>-1,79</i>	<i>-19,47</i>	<i>-12,71</i>	<i>5,29</i>

Source : sur la base des données de la CCSFD, avril 2010

Les IMF qui ont connu un tassement de crédit au cours de la période sont : le PADME, la FECECAM, le PAPME, la VITAL FINANCE et la FINADEV.

Le malaise de la période s'explique par la réaction prudente des praticiens de la microfinance face à la dégradation du portefeuille de crédit observée dans le secteur. Cela va s'en dire que l'offre de micro services financiers a baissé alors que la demande reste encore insatisfaite. En effet, l'examen de l'évolution des taux de créances en souffrance dans le tableau 2.11 ci-dessous montre une dégradation du portefeuille de crédit sur la période sous revue, en particulier de 2005 à 2007 où ce taux est largement au-delà de la norme généralement admise de 5%.

**Tableau 2.7: Evolution des créances en souffrance**

Paramètres	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de créances en souffrance	5,70%	7,80%	11,10%	9,70%	5,00%
<i>Taux de croissance (%)</i>	<i>18,07</i>	<i>37,27</i>	<i>41,96</i>	<i>-12,81</i>	<i>-48,41</i>

Source : Sur la base des données CCSFD

L'année 2007 a été particulièrement éprouvante pour la quasi-totalité des IMF. En effet, le taux de créances en souffrance de huit (8) IMF sur les dix (10) sélectionnées est supérieur ou égal à 5% et singulièrement au niveau de PAPME dont le taux s'est établi à 22% contre 14% enregistré en 2006. Une réaction de l'Autorité de surveillance des IMF devrait permettre d'éviter de compromettre les sollicitations des IMF auprès des partenaires financiers internes (banques locales) et externes (organismes financiers internationaux)

L'amélioration subite du portefeuille de crédit observée en 2008 est due en partie à l'apurement de certaines créances en souffrance mais aussi au rééchelonnement d'autres dont la conséquence est leur transformation en crédit sain, une pratique qui soulève des interrogations sur l'état réel du portefeuille.

La dégradation du portefeuille des IMF risque le ralentissement de l'offre de services financiers aux pauvres.

#### *Evolution des fonds propres*

Les données du tableau 2.15 ci-dessous révèlent que l'évolution des fonds propres est en régression continue passant 20,68 milliards francs CFA en 2004 à 11,51 milliards de francs CFA en 2008 après une légère amélioration en 2005 de 10,03% par rapport à 2004. Ainsi, **la rentabilité financière des IMF est mise en mal sur les ces cinq (5) dernières années.**

**Tableau 2.8: Evolution des fonds propres**

Paramètres	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Total des fonds propres	20 619 681 755	22 686 838 855	15 071 761 492	11 587 773 727	11 515 571 588
<i>Taux de croissance (%)</i>	<i>21,25</i>	<i>10,03</i>	<i>-33,57</i>	<i>-23,12</i>	<i>-0,62</i>

*Source : Extrait données CCSFD*

Les IMF les plus affectées sont la FECECAM, le PAPME, la CCEC et la FINADEV. S'il est observé une amélioration d'année en année de la situation de la FECECAM et de la CCEC, la situation des autres IMF est alarmante. En effet, les fonds propres de la FINADEV sont en constante régression tandis que le PAPME n'en dispose même pas et vit des ressources mobilisées. Ceci devrait interpeller les autorités en charge du secteur.

### 2.5.2 L'examen des indicateurs de la santé financière des IMF

La santé financière des IMF qui œuvrent quotidiennement à la lutte contre la pauvreté en conciliant les objectifs économiques et sociaux sera mesurée à partir des indicateurs de rentabilité, d'efficacité/productivité, de bilan et de gestion prudentielle.

#### *Indicateur de rentabilité*

L'examen des indicateurs de rentabilité transcrits dans le tableau ci-dessous montre qu'au cours de la période sous revue, la rentabilité de l'ensemble des IMF est mise en mal. En effet, la quasi-totalité des IMF ne respectent pas les normes de l'UMOA en termes de ratios de rentabilité des fonds propres, de rendement sur actif, d'autosuffisance opérationnelle, de marge bénéficiaire et le coefficient d'exploitation (marge financière). La maîtrise des coûts de la proximité et/ou du risque client spécifique au secteur reste un impératif à réaliser par les IMF.

La question est donc de savoir ce qui explique cette situation alarmante. Les revenus des IMF proviennent des intérêts accordés aux clients. Si les bénéficiaires se plaignent des taux pratiqués (24% l'année en moyenne avec un taux dégressif de 2% le mois), à quel niveau se trouvent les gains de l'activité ? Le retour sur les activités financées ne peut de toute manière dépasser les 24% dans le contexte actuel de telle sorte que certains spécialistes du secteur se plaisent à dire que c'est le crédit qui rembourse le crédit contracté et non les revenus issus de l'activité financée, alors la problématique de la rentabilité des IMF devrait être posée en termes de maîtrise de leurs coûts d'exploitation. Si les revenus engrangés ne couvrent pas les charges, il va s'en dire qu'à terme, les fonds propres deviendront négatifs, signes des pertes abyssales enregistrées par les IMF.

**Tableau 2.9: Indicateurs de rentabilité des IMF**

Indicateurs de rentabilité	Années				Normes
	2004	2005	2006	2007	
Rentabilité des fonds propres	0,14	-0,06	-0,52	-0,6	> <b>0,15</b>
Rendement sur actif	0,03	-0,01	-0,1	-0,09	> <b>0,03</b>
Autosuffisance opérationnelle	1,2	0,96	0,66	0,72	> <b>1,30</b>
Marge bénéficiaire	0,14	-0,07	-0,53	-0,43	> <b>20%</b>
Coefficient d'Exploitation	0,78	1,05	1,74	1,86	< <b>0,40 CD</b>
					< <b>0,60 EC</b>

Source : Sur la base des données CCSFD, avril 2010

### *L'efficacité/productivité*

Le coût moyen de gestion pour un franc de crédit accordé est en nette croissance les deux dernières années (45% en 2007 contre 42% en 2006) et largement au dessus de la norme exigée dans l'UMOA (35%). En outre, le montant moyen des frais généraux par franc de crédit accordé s'inscrit dans la même logique tandis que le montant moyen des charges de personnel par franc de crédit accordé est dans la limite du plafond autorisé. Toutefois, ce dernier ratio est en nette progression et laisse craindre un dépassement de ce plafond au cours des prochaines années.

**Tableau 2.10: Indicateurs d'efficacité/productivité des IMF**

Indicateurs d'efficacité	Années				Normes
	2004	2005	2006	2007	
Ratio de charges d'exploitation	0,24	0,29	0,42	0,45	< <b>0,35</b>
Ratio des frais administratifs	0,16	0,2	0,3	0,32	< <b>0,15 CD</b>
					< <b>0,20 EC</b>
Ratio des charges de personnel	0,07	0,07	0,08	0,1	< <b>0,05 CD</b>
					< <b>0,10 EC</b>

Source : sur la base des données CCSFD

Aussi, l'état de ces différents ratios appelle-il des responsables des IMF, particulièrement ceux de PADME, de la FECECAM, de PAPME et de VITAL FINANCE, des efforts constants de maîtrise des charges d'exploitation dont la corrélation avec l'encours de crédit doit respecter les normes en vigueur.

### *La gestion du bilan*

L'analyse des données transcrites dans tableau 2.19 ci-dessous montre que la proportion de l'actif liquide ou facilement transformable en liquidités respecte la norme de même que le degré d'adéquation des fonds propres aux risques et le rendement des actifs financiers. Toutefois, les deux (2) derniers indicateurs sont en cours de dégradation et laisse augurer d'une mauvaise posture bilancielle dans les années à venir.

**Tableau 2.11 : Indicateurs de gestion du bilan des IMF**

Indicateurs d'efficacité	Années				Normes
	2004	2005	2006	2007	
Ratio de liquidité de l'actif	0,06	0,12	0,05	0,11	> 0,02 CD > 0,05 EC
Ratio de capitalisation	0,22	0,22	0,17	0,12	> 0,10
Taux de rendement des actifs	0,2	0,2	0,17	0,16	> 0,15

Source : Sur la base des données CCSFD

### *La gestion prudentielle des mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit*

Sous réserve de la fiabilité des données financières, les mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit (FECECAM, CPEC, CCEC et RENACA) ont une bonne tenue en matière de gestion prudentielle comme l'indiquent les données du tableau ci-dessous au regard des normes de l'UMOA.

**Tableau 2.12: Ratios prudentiels de gestion**

Ratios prudentiels	Années				Normes
	2004	2005	2006	2007	
Activités autres que l'épargne et le crédit	0	0	0	0	< ou=5%
Risques portés par une institution	1,9	1,86	1,54	1,21	< ou=2
Prêts aux dirigeants	0,04	0,04	0,06	0	< ou=20%
Risques pris sur un seul membre	0,03	0,01	0	0	< ou=10%
Liquidité	1,09	1,11	0,88	0,89	> 80%
Couverture des emplois moyens et longs par les ressources stables	0,92	0,93	1,15	1,2	< ou=1

Source : BCEAO

Toutefois, le taux de couverture des emplois moyens et longs par les ressources stables de la FECECAM est nettement supérieur à la norme sur quatre années de la période sous revue. Des efforts doivent être faits par cette institution pour mobiliser davantage des ressources à moyen et long termes. Au total, le financement des activités économiques dans le cadre de la lutte contre pauvreté subit le coup de la proximité. Dans sa quête de pérennité, des indicateurs de la santé financière des IMF sont mis à mal et appellent la gestion sereine des activités qui passe surtout par la maîtrise des coûts.

### **2.5.3. Analyse comparative de l'activité financière des SFD et des banques**

Le système bancaire béninois comptait au 31 décembre 2008, douze (12) banques et un (01) établissement financier. Le tableau 2.12 ci-après présente une analyse comparative des principaux agrégats et indicateurs des systèmes financiers classiques et décentralisés en 2008, dans le but de mieux apprécier l'impact de chaque système financier sur l'économie nationale.

L'analyse des données disponibles sur les trois (3) dernières années (2006 à 2008) montre que :

- l'activité financière a été marquée au Bénin par une croissance simultanée des dépôts et des crédits tant au niveau du système bancaire que des systèmes financiers décentralisés qui toutefois, ont marqué un recul au niveau des crédits en 2006 ;
- le taux de croissance moyen aussi bien des dépôts que des crédits est nettement plus élevé dans le système financier classique que dans les SFD ; ce qui dénote le dynamisme du secteur bancaire par rapport aux SFD ;

- le taux d'intérêt débiteur est moins élevé au niveau du secteur bancaire (18%) que de celui des SFD (27%). Par contre, le taux d'intérêt créditeur des SFD (12%) est plus attractif que celui des banques ;
- les conditions d'accès non financières au crédit semblent, selon les conclusions de plusieurs études réalisées sur le secteur, plus souples au niveau des SFD qu'au niveau des banques ;
- en termes de proximité des services financiers aux populations non bancaires, les SFD formels font preuve d'une bonne performance dans la mesure où le nombre de leurs guichets est plus de deux fois celui des banques (341 points de services contre 120 pour les banques en 2008) et la répartition spatiale de leurs points de service permet d'atteindre un nombre important de clients. Notons que le nombre de points de services des SFD devrait être plus important, les résultats du recensement des SFD en 2004 l'ayant fixé à 762.

**Tableau 2.13 : Comparaison de l'activité financière du système financier bancaire et du système financier décentralisé formel (données au 31 décembre 2006-2008)**

Paramètres	Années					
	2006		2007		2008	
	Système bancaire	SFD	Système bancaire	SFD	Système bancaire	SFD
Dépôts/Emprunts (millions FCFA)	605 995	38 269	801 373	42 605	933 871	47 305
<i>Taux de croissance</i>			32,24%	11,33%	16,53%	11,03%
<i>% des dépôts</i>	94,06%	5,94%	94,95%	5,05%	95,18%	4,82%
<i>Rapport SFD/Banques</i>		6,32%		5,32%		5,07%
Encours Crédits (millions FCFA)	465 819	59 640	570 502	52 060	691 704	54 816
<i>Taux de croissance</i>			22,47%	12,71%	21,24%	5,29%
<i>% des crédits</i>	88,65%	11,35%	91,64%	8,36%	92,66%	7,34%
<i>Rapport SFD/Banques</i>		12,80%		9,13%		7,92%
Guichets	ND	248	ND	230	120	341
<i>% des guichets</i>					26,03%	73,97%
Taux d'usure	18,00%	27,00%	18,00%	27,00%	18,00%	27,00%

Source : Extrait rapport annuel de la Commission Bancaire de l'UMOA exercice 2008 et statistique CSSFD

Au regard des résultats obtenus sur les performances des IMF en général et des dix enquêtées, il découle que les indicateurs financiers de rentabilité, de fonds propres et ceux relatifs aux ratios prudentiels sont préoccupants, au point que l'on peut dire que le secteur va mal. Par ailleurs, le taux de pénétration demeure relativement faible même s'il a connu une augmentation remarquable à cause du MCPP. En outre, la microfinance est plus urbaine ou péri-urbaine que rurale. Or, la pauvreté est plus rurale et concerne davantage les femmes. Raison de s'inquiéter si l'objectif est vraiment d'aider les pauvres à sortir de leur état de pauvreté. Les taux pratiqués sont aussi élevés malgré l'augmentation de la demande en micro services financiers. D'où la nécessité de voir les instruments de prévention des risques et d'exclusion qui devront être initiés ou renforcés pour la sécurisation et la consolidation du secteur.

## 2.6 Les instruments de prévention de risques et d'exclusion dans le secteur de la microfinance

### 2.6.1. Les instruments de prévention de risques

Les instruments de prévention de risques visent la protection de l'épargne des populations vulnérables qui constituent la clientèle des SFD. Dans le cadre de la prévention des risques encourus par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), outre le dispositif réglementaire et prudentiel, des indicateurs de suivi ont été identifiés et retenus par la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD) avec la

collaboration des principaux SFD en activité dans l'UEMOA. Au niveau des SFD de Bénin, un code de déontologie est défini pour instaurer des règles de bonne conduite. Tout en faisant le choix d'une surveillance de proximité (Ministères des Finances et leurs démembrés), les Autorités de l'Union ont complété le dispositif par des mesures de surveillance déléguée. Ces dernières consistent à responsabiliser les structures faïtières dans le contrôle des institutions affiliées avec, en contrepartie, une obligation de rendre compte périodiquement à la Tutelle des résultats des investigations menées dans le cadre de l'exercice de cette délégation. Le dispositif confère également à la BCEAO et à la Commission Bancaire des prérogatives en matière de contrôle sur pièces, des structures faïtières et des structures relevant du régime de la convention-cadre dont elles reçoivent des exemplaires des états financiers et des rapports annuels. La supervision du secteur comporte plusieurs étapes importantes dans le dispositif de suivi des SFD, notamment : (i) l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exercice : vérification de l'adéquation des moyens humains, matériels et techniques avec les objectifs visés, de la moralité et l'expertise des dirigeants et des ressources humaines, de la politique de crédit, etc.; (ii) Le contrôle interne et externe des SFD en se basant sur les indicateurs et les normes établies.

Par ailleurs, un code de déontologie est conçu et appliqué aux praticiens de la microfinance du Bénin regroupé au sein du Consortium Alafia qui en est le garant à travers son comité de déontologie. Il est un recueil de principes éthiques qui vise la professionnalisation du secteur de la microfinance au Bénin et constitue le cadre de référence pour les IMF, les partenaires financiers et les autres acteurs du secteur.

### **2.6.2. Les instruments de prévention d'exclusion**

La microfinance qui se veut un instrument de lutte contre la pauvreté n'offre ses services qu'aux pauvres économiquement actifs. C'est dire qu'une bonne frange de la population pauvre reste exclue des services financiers. Aussi, note-t-on des initiatives tant de l'Etat à qui incombe en premier le rôle de la lutte contre la pauvreté, que des SFD visant l'inclusion financière du plus grand nombre des populations vulnérables. Au nombre de ces initiatives, s'inscrivent :

- au niveau de l'Etat et comme déjà mentionnés : le MCPP et le FNPEEJ.
- au niveau des SFD :
  - la création de la centrale d'échange d'informations (CEI) visant (i) l'amélioration de la coordination entre les Institutions de microfinance, (ii) la détection au plus tôt des risques d'insolvabilité des emprunteurs, (iii) la protection des emprunteurs contre eux-mêmes (surendettement) et le partage d'informations sur les crédits en souffrance.
  - le développement de nouveaux produits (micro assurance et transfert de fonds) en vue de sécuriser davantage le crédit et rapprocher les résidents des non-résidents

## **2.7. Diagnostic du secteur la microfinance**

Après la présentation du marché de la microfinance, il est nécessaire de mettre en relief les forces et les faiblesses du secteur ainsi que les opportunités et menaces auxquelles il est exposé. Le tableau ci-dessous permet de faire ressortir ces différents éléments.

**Tableau2.14 : forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur de la microfinance**

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un cadre législatif et réglementaire spécifique aux IMF dont l'actualisation est en cours ;</li> <li>2. Une association professionnelle reconnue et dynamique (le Consortium Alafia) ;</li> <li>3. L'existence d'un document de politique de développement de la microfinance ;</li> <li>4. Des responsabilités en matière de microfinance clairement identifiées au niveau institutionnel (la CSSFD et la DGPMF) ;</li> <li>5. Engouement pour le secteur de la microfinance aussi bien de la part des acteurs que des bailleurs de fonds ;</li> <li>6. Forts potentiels de croissance exprimée à travers une demande importante et peu couverte, notamment en milieu rural et périurbain ;</li> <li>7. Un Fonds National de Microfinance opérationnel qui a pour attributions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le refinancement et la mise en place de ligne de crédit au profit des institutions de microfinance intervenant en faveur des couches démunies ;</li> <li>- la garantie de prêt et la bonification d'intérêt au profit des institutions de microfinance et des populations cibles ;</li> <li>- l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des IMF et populations cibles pour une professionnalisation du secteur.</li> </ul> </li> <li>8. Le développement d'un programme MCPP qui contribue à améliorer l'offre de services financiers et met à contribution les IMF dans la préparation des plus pauvres à rentrer dans leur portefeuille.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Secteur de la microfinance peu professionnalisé ;</li> <li>2. Manque d'innovations financières ;</li> <li>3. Non-exhaustivité, non-fiabilité et irrégularité de l'information financière sur le secteur ;</li> <li>4. La non-opérationnalisation du document de politique de développement de la microfinance ;</li> <li>5. Faible densité et conditions difficiles des zones rurales, qui peuvent constituer des obstacles à la mise en place d'IMF pérennes dans ce milieu ;</li> <li>6. Contrainte de la réglementation qui rend vulnérable les IMF (exemple : les textes sur les sûretés de l'OHADA) ;</li> <li>7. Outils de supervision et de contrôle du secteur inefficaces ;</li> <li>8. Plafonnement des taux d'intérêt, contrainte pour la pérennité des IMF ;</li> <li>9. Difficulté de mettre en place un cadre de concertation réellement efficace,</li> <li>10. Compétences des IMF limitées (ressources humaines, système d'information de gestion, planification encore insuffisants) ;</li> <li>11. Faiblesse de l'offre en formation et des services d'appui-conseil pour les IMF ;</li> <li>12. Insuffisance de ressources longues à taux concessionnels pour les IMF ;</li> <li>13. Faible implication du système bancaire classique dans le secteur ;</li> <li>14. Faible couverture géographique du territoire; déséquilibre de l'offre entre zones rurales et zones urbaines d'une part, et à l'intérieur des zones urbaines d'autre part ;</li> <li>15. Taille très réduite pour la plupart des IMF surtout opérant dans l'informel, entrave à l'autonomie financière.</li> <li>16. Fragilité des IMF sur les plans institutionnel, technique et financier.</li> </ol>
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evolution favorable des conditions économiques, notamment une croissance régulière et une inflation limitée, etc. ;</li> <li>2. Appui actif du Gouvernement au secteur de la microfinance ;</li> <li>3. Soutien des PTF.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une trop grande emprise de l'Etat sur le secteur ;</li> <li>2. Impact négatif de la crise économique et financière mondiale.</li> </ol>

Source : Equipe de rédaction, juillet 2010

Les résultats du diagnostic sur le secteur de la microfinance laissent entrevoir de nouveaux défis au nombre desquels on peut citer :

- *La protection de l'épargne*: l'épargne mobilisée par l'ensemble des IMF n'est pas sécurisée. La création d'un Fonds de garantie de l'épargne mettrait à l'abri, les économies de toute une vie des populations démunies confiées aux IMF.
- *La sécurisation du microcrédit*: à ce niveau, le FNM reste l'instrument privilégié pour lever ce défi. En outre, la mise en œuvre de la nouvelle loi régissant le secteur et l'adoption par l'OHADA d'un Acte sur les sûretés propre à la microfinance devraient permettre de sécuriser davantage le microcrédit.
- *La professionnalisation du secteur* : renforcement des capacités des IMF et des structures ministérielles de suivi (DGPMF et CSSFD).
- *Le développement de services financiers innovants*: ces produits permettront de satisfaire l'ensemble des besoins des différents secteurs d'activités cibles de la microfinance
- *La finance rurale*: En dépit d'un accroissement significatif des initiatives de microfinance en milieu rural au cours des dernières années, l'accès des populations rurales aux services financiers reste très limité. En milieu rural, les IMF sont confrontées à de nombreux défis et contraintes qui retardent leur viabilité financière :
  - la faible densité de population ;
  - le niveau d'analphabétisme de la population ;
  - la non-disponibilité de ressources humaines locales de qualité ;
  - le caractère aléatoire et risqué de la production agricole ;
  - l'absence de filières organisées et diversifiées.

Malgré ces contraintes, le milieu rural reste attractif en particulier en raison du faible nombre d'IMF y opérant et de la faible concurrence relative qui y prédomine. Les zones rurales sont de ce fait un marché potentiellement intéressant pour toutes les institutions qui souhaitent élargir leur potentiel de croissance et garantir de nouveaux clients. L'engouement des populations pour le microcrédit aux plus pauvres en est une illustration.

- *L'inclusion financière des populations démunies*: malgré l'effort consenti au niveau du secteur de la microfinance, une frange importante de la population se trouve marginalisée. Il s'agit de renforcer la participation de la microfinance à la construction d'un système financier ouvert à tous.
- *La couverture intégrale du territoire en services de microfinance*: Selon les indicateurs de la Cellule de Surveillance des SFD à fin 2008, , les populations sont desservies par 314 points de service des IMF formelles qui regroupent les institutions de base des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et les antennes des institutions non mutualistes d'épargne et de crédit.

Ce chapitre a permis de faire le bilan des activités des IMF au Bénin et de présenter les instruments de prévention de risques dans le secteur. Même si les résultats financiers obtenus ne sont pas reluisants, l'on peut dire que ces instruments ont, dans une certaine mesure, contribué à limiter les dégâts dans le secteur. La performance financière globale des IMF telle que présentée permet de dire que le secteur de la microfinance n'est pas en bonne santé financière et les défis restent importants ; ce qui peut amener à s'interroger sur la viabilité opérationnelle et financière des offreurs de services financiers aux bénéficiaires. Une telle situation pourrait handicaper la continuité de l'offre de services financiers et par surcroît aggraver la canalisation des crédits vers la réduction de la pauvreté.

### III. Analyse d'impact de la microfinance sur la pauvreté

L'analyse d'impact de la microfinance sur la pauvreté, nécessite une revue des travaux en la matière. Les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires permettront de tirer les conclusions sur les liens entre la microfinance et la pauvreté au Bénin. Les résultats d'enquête obtenus pour l'analyse d'impact de la microfinance sur les bénéficiaires, restent valables pour les bénéficiaires de l'échantillon et pour les groupes socio-économiques qu'ils représentent.

#### 3.1. Microcrédit contre la pauvreté

Plusieurs travaux ont été réalisés sur les liens entre microfinance et pauvreté ainsi que l'analyse d'impact tant au Bénin qu'à l'étranger. La Banque Mondiale (2002) dans son « Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001: *Combattre la pauvreté*, admet que l'utilisation du microcrédit a des effets plutôt positifs sur les opportunités et les revenus des bénéficiaires : intensification et/ou extensification de l'agriculture quand le foncier n'est pas saturé, structuration des réseaux de commerce et d'artisanat, etc. : ces revenus étant prioritairement consacrés à l'alimentation et aux conditions de vie (santé, éducation, habillement, habitat, etc.). Ensuite, un certain effet positif est également décelable sur la responsabilisation des bénéficiaires, en termes de statut et d'insertion sociale (limitation des dépendances, participation accrue aux réseaux sociaux par le biais de tontines, de fêtes, etc.). Enfin, la sécurité peut se trouver renforcée par le recours à l'épargne, la possibilité de souscrire de nouveaux crédits, les opportunités ouvertes par les services - encore rares - d'assurance). A travers ces diverses études d'impact, l'idée originelle selon laquelle le recours à la microfinance peut être compris comme un outil de maintien « de la tête hors de l'eau », voire d'amélioration de la situation des pauvres, paraît donc globalement se vérifier.

Selon le CGAP (Consultative Groupe to Assist the Poor), les évaluations d'impact ont apporté la preuve que les services financiers destinés aux pauvres améliorent les conditions d'existence de leurs bénéficiaires en augmentant leurs revenus et en renforçant leur capacité à se procurer des services sociaux. L'analyse de l'impact consiste à comprendre comment les services financiers affectent l'existence des pauvres. Il est à noter que la plupart des évaluations d'impact ont porté sur les programmes de microcrédit au lieu d'examiner une gamme de services financiers. L'impact comprend la croissance du revenu, l'accumulation de biens et la réduction du niveau de vulnérabilité.

Bien que constituant un mécanisme important de réduction de la pauvreté, la microfinance ne saurait être considérée comme une formule magique à effet instantané. Le processus de se sortir de la pauvreté tend à être lent. Souvent, l'on peut observer que les revenus engendrés par les activités supportées par le crédit servent d'abord à diminuer les dépendances (aux crédits fournisseurs, crédits usuriers ou familiaux) et ensuite, à améliorer les conditions de vie (diminution de la période de soudure, amélioration de l'alimentation, augmentation des frais d'éducation et de santé, achat de biens de consommation durable, amélioration de l'habitat).

Même si l'on admet que la microfinance contribue à réduire la pauvreté des populations vulnérables, il faut se garder de généraliser un tel résultat. Selon Sadraoui & Alimi (*op cit*), 10 à 20% des bénéficiaires de microfinance, voient leur situation se dégrader : utilisation du crédit pour des objets non productifs, accidents naturels et sociaux (sécheresses, maladie, décès de proches, etc.). La protection face à ces risques se doit d'être accrue. Et c'est en cela qu'il faut insister sur le fait que le développement de services complémentaires d'épargne et d'assurance doit constituer un axe fort de réponse à la vulnérabilité.

Le dernier aspect abordé sur le microcrédit par les spécialistes, concerne le coût auquel ses services sont offerts aux bénéficiaires. Sébastien Boyé et Jérémie Hajdenberg (2007) s'interrogent sur comment la microfinance peut-elle prétendre servir le progrès économique et social alors que ses taux d'intérêt sont

souvent compris, dans les pays en développement, entre 30% et 70% par an ? Ainsi, si depuis Muhammad Yunus, l'on a beaucoup parlé du microcrédit, cette question n'a guère été évoquée. Pourtant le niveau des taux mérite d'être assumé et expliqué, afin de comprendre à quelles conditions il pourrait baisser, font-ils savoir !

De fait, malgré des taux d'intérêt élevés, la demande de microcrédit est massive, avec plus de cent millions de clients dans le monde. Dans les pays en développement, plus de 80% de la population n'a pas accès aux banques. Pourtant, emprunter est souvent une nécessité : pour faire face à un imprévu, gérer son budget, profiter d'une opportunité économique... En comparaison des taux des usuriers (200% à 1'000% par an), les taux des institutions de microfinance (IMF) sont attractifs. Bien utilisés par des micro-entrepreneurs aux activités souvent rentables (commerce de proximité, services, artisanat), les microcrédits permettent de dégager un bénéfice supérieur aux intérêts payés. Un taux de 30% par an pour un prêt de 500 euros sur 6 mois ce n'est jamais que 1,50 euro d'intérêt par semaine. Pour un petit commerçant ce n'est pas cher à payer si le prêt lui ouvre une opportunité certaine. Son souci premier n'est pas le taux, mais la rapidité d'accès au crédit.

Du côté de l'offre, les taux élevés des IMF sont nécessaires pour couvrir leurs charges : d'une part, le coût du capital prêté, car elles l'empruntent elles-mêmes en partie, à des taux qui varient de 8% à 20% et d'autre part, leurs coûts de fonctionnement qui représentent généralement de 20% à 50% des sommes prêtées sans oublier enfin, le coût de la défaillance des clients dont le niveau varie. L'octroi de crédits génère en effet des charges fixes (rencontrer le client, suivre le remboursement...) et plus les crédits sont petits, plus ces coûts sont proportionnellement élevés. Les IMF les ont réduits à leur niveau actuel en adoptant des méthodes novatrices (prêts à des groupes d'emprunteurs solidaires, proximité avec les clients...) qui assurent en outre d'excellents taux de remboursement - souvent supérieurs à 95%. En grandissant, les IMF réalisent de surcroît des économies d'échelle : les clients fidèles accédant à des prêts plus importants, le volume des crédits, et donc les revenus d'intérêts, croissent plus vite que les charges.

Dès lors, comment les pouvoirs publics peuvent-ils influencer sur la baisse des taux ? Trois mesures s'avèrent contreproductives d'après les auteurs. La première est d'accuser les IMF de prospérer aux dépens de leurs clients, argument démagogique, parfois utilisé par des politiciens. La deuxième est de plafonner les taux par la loi ; les IMF doivent alors octroyer des prêts plus élevés, donc à des personnes moins pauvres. Le troisième écueil, pour un acteur public, est de distribuer lui-même des microcrédits. Ils sont alors perçus comme des « cadeaux », mal remboursés, et l'activité tombe rapidement en faillite, décourageant au passage les acteurs privés. En Afrique de l'Ouest, la nouvelle Banque Régionale de Solidarité risque de connaître ce triste sort.

## **3.2. Rappel des résultats empiriques d'évaluation d'impact**

Il est fait ici une revue des résultats de quelques études d'impact précédemment réalisées au niveau du Bénin.

### **3.2.1. Impact de la microfinance gouvernementale**

L'étude qui s'est déroulée en 2005 et qui a été commanditée par la Direction Générale de l'Economie du Ministère des Finances et de l'Economie, a porté sur 877 bénéficiaires de crédits (dont 79,4% sont des femmes et 20,6% des hommes), et 418 ménages témoins c'est-à-dire n'ayant jamais obtenu de microcrédits. Parmi les bénéficiaires 67,6% ont obtenu leurs crédits auprès du FSAS (Fonds de Soutien à l'Action Sociale) ou du FASN (Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale) du MFPSS (Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité) et 32,4% sont des clients des IMF spécialisées.

Les résultats de cette étude montrent en ce qui concerne les revenus annuels, pour les ménages ayant obtenu leurs crédits au niveau du FSAS et du FASN, qu'ils sont respectivement de 81.442 FCFA et de 147.614 FCFA, alors que pour les ménages ayant obtenu des crédits au niveau des IMF, ils s'élèvent à 192.793 FCFA et représentent 2,4 fois celui des clients FSAS et 1,3 fois celui des clients FASN. Ce qui signifie que la microfinance gouvernementale cible mieux au niveau individuel les couches les plus démunies. De ce fait, de manière globale, l'objectif de ciblage est atteint.

L'étude fait aussi part de ce que les crédits octroyés ont très peu fait l'objet de changement de catégories socio-professionnelles au niveau des bénéficiaires. Par secteur, c'est l'activité « Commerce et restauration » qui est le plus générateur de revenu pour les bénéficiaires des microcrédits. En effet, le revenu moyen dans ce secteur est 174.674 FCFA pour un crédit moyen de 303.328 FCFA. Le secteur « Agriculture » ne vient qu'en 5<sup>ème</sup> position dans la classe des revenus avec 81.802 FCFA pour un crédit moyen de 299.933 FCFA. Le secteur « Transformation alimentaire et textile » qui a bénéficié d'un crédit moyen de 334.957 FCFA se retrouve aux bas de l'échelle dans la classe des revenus avec un montant de 60.695 FCFA. Cela pose le problème des orientations en matière de choix des activités au Bénin pour un développement économique durable, quant on sait que le secteur « Commerce » est très sensible aux variations des cours des devises et à la conjoncture économique régionale et internationale. De même, le secteur « Transformation » qui devrait accompagner le développement est malheureusement source de peu de revenu pour les bénéficiaires.

Par structure d'octroi, l'étude sur la microfinance gouvernementale indique que c'est les bénéficiaires des crédits IMF qui ont le revenu moyen le plus élevé (244.387 FCFA), et ceci dans le secteur « Commerce et restauration » ; alors que le revenu moyen le plus faible (8.294 FCFA) se retrouve chez les bénéficiaires des crédits FSAS pour les activités de « Construction ». Ceci pose alors le problème de l'utilisation effective des crédits.

Par type de crédit, l'analyse des quintiles de l'indice composite révèle que c'est au niveau des bénéficiaires FSAS que les pauvres sont mieux ciblés. Le ciblage est moins pertinent chez les bénéficiaires FASN. En effet, depuis la création du FASN par le MFPSS en 2003, ce type de crédit n'a jamais connu une bonne organisation. Les crédits FASN auraient été octroyés aux bénéficiaires sans tenir compte de l'étude préalable de dossier par les acteurs. La conséquence immédiate est que les remboursements deviennent problématiques dans la mesure où les individus bénéficiaires sont souvent méconnus des responsables CPS (Centre de Promotion Sociale).

Chez les autres IMF par contre, les bénéficiaires sont pour la plupart des personnes qui ont déjà un certain standing de vie donné avant l'accès aux microcrédits. Ces derniers ayant souvent la possibilité de remplir les conditions nécessaires pour avoir accès aux crédits des institutions spécialisées (carte d'identité, garantie de parcelle, gage de véhicule etc.), contrairement aux plus démunis des fonds du MFPSS.

En ce qui concerne les remboursements, l'exploitation des informations recueillies a permis d'estimer son taux à 65,3% pour l'ensemble des bénéficiaires. Ce taux varie selon le type de crédit. La microfinance classique se révèle être la plus performante avec 75% des crédits remboursés et/ou recouverts alors que les fonds du MFPSS sont remboursés et/ou recouverts à 61,0%. Ainsi, les taux de non-remboursement se présentent comme suit : 39% pour le FSAS, 39% pour le FASN et 25% pour les autres IMF. Si la mauvaise organisation peut justifier le taux élevé de non-remboursement au niveau du FSAS et FASN, elle n'est pas par contre de même nature au niveau des deux fonds. Au niveau du FASN, c'est au niveau de l'offre de crédit que le problème se pose tandis qu'au niveau des FSAS, c'est l'organisation interne aux groupements qui est à revoir. En effet, il est revenu au cours de l'enquête que la plupart des groupements ayant éprouvé des difficultés à rembourser, sont des cautions solidaires déguisées plutôt que des groupes de personnes exerçant ensemble des activités communes. Au niveau du FASN, la politisation et l'octroi de crédits sans

tenir compte des capacités à rembourser des individus, sont à la base de ce taux de remboursement relativement faible.

Toutefois, ces raisons ne doivent pas faire perdre de vue la capacité réelle des bénéficiaires potentiellement ciblés par les microcrédits, à supporter les coûts du crédit. Bien souvent, les stratégies de recouvrement utilisées par les IMF classiques, forcent les bénéficiaires à privilégier le remboursement de crédits et à se priver de la satisfaction de besoins vitaux qui est pourtant le but ultime du bénéfice de microcrédits.

En définitive, le rapport de cette étude énonce les problèmes ci-dessous qui ont contribué à un taux de remboursement bas à savoir: (i) la politisation de la sélection des dossiers des bénéficiaires ; (ii) la médiatisation de la mise en place des crédits ; (iii) la mauvaise organisation du système ; (iv) l'insuffisance de transparence ; (v) le mauvais ciblage du système qui retient des modalités de crédits qui échappent aux indigents qui sont les véritables cibles visées ; (vi) les délais et les taux pratiqués qui ne tiennent pas compte du type de personnes ciblées (les démunis) et s'attachent aux seuls critères de rentabilité qui ne sont d'ailleurs pas respectés ; (vii) le déficit de personnel dans les CPS et absence de motivation mis en exergue par le manque d'effectifs et de moyens pour assurer le recouvrement des crédits. Si la plupart des Responsables CPS reconnaissent la dotation de leur centre en moyens de déplacement, ils s'estiment limités par la dotation en carburant et en primes de motivation.

### **3.2.2. Etude d'impact menée par Consortium Alafia**

Dans le cadre de l'étude menée par le Consortium Alafia (2005), une enquête a été conduite sur tout le territoire national, dans les villages et quartiers de villes pour collecter les données nécessaires à l'analyse en respectant les critères de classification de zone urbaine, péri-urbaine, rurale et zone humide. Les unités observées sont les caisses ou agences, les clients et les non clients des IMF. Cent (100) caisses ou agences et 1'625 individus ont été enquêtés dont 1'050 clients et 575 non clients des institutions de microfinance.

Il découle de cette étude que les bénéficiaires des services des SFD sont majoritairement des personnes instruites et de sexe féminin. Ils sont plus âgés en moyenne. Les tontines sont des substituts au crédit et le premier accès au crédit est un gage pour un accès répété. Les ONG et projets à volet microfinance sont relativement plus accessibles. Il y a une nette confirmation que les zones du PAZH ont été privilégiées par rapport aux autres dans l'accès au crédit et que l'accès au crédit en zone rurale est relativement plus facile qu'en zone urbaine et périurbaine. A partir de ces résultats, on peut retenir que l'accès au crédit est relativement généralisé et que les services des SFD touchent une gamme variée de personnes y compris les salariés et les professions libérales. Ainsi, de plus en plus, la microfinance élargit son champ d'action au-delà du cercle des pauvres et des exclus du système bancaire.

L'étude commanditée par le Consortium Alafia montre que le crédit est utilisé dans la consommation directe des ménages, donc participe directement, sans détour par l'investissement, à l'amélioration du bien-être des bénéficiaires. Selon les bénéficiaires et les résultats quantitatifs, le crédit réduit l'incidence et la profondeur de la pauvreté. Mais, cette réduction est souvent précaire et les renouvellements de crédit souvent contreproductifs si l'offre du crédit n'est pas accompagnée d'une amélioration de l'offre des services non financiers (accès à la gestion, aux marchés et à la technologie).

La facilité de l'accès au crédit (offerte par les ONG et les projets) ne s'accompagne pas toujours de l'impact positif sur le bien-être des bénéficiaires. Cette facilité peut même être contreproductive en ce qu'elle peut entraîner la non viabilité et non la pérennité des IMF. Les comportements d'épargne incorporés dans les méthodologies d'octroi du crédit amplifient l'impact du crédit.

D'autres résultats de l'étude menée par le Consortium Alafia donne les utilisations de crédit déclarées par les bénéficiaires. L'investissement dans les activités de commerce vient en tête. On trouve ensuite l'achat d'intrants et de semences. Mais ce qui est très important, c'est de noter que le crédit finance directement le logement, l'éducation, la santé et l'habillement, assurant ainsi directement l'amélioration du bien-être. Un autre résultat remarquable est l'utilisation du crédit pour le remboursement d'autres crédits (8% des bénéficiaires). Ceci tend à montrer que la cavalerie peut être mue par la pression exercée par certaines institutions sur leurs clients. Il s'ensuit que les relations de proximité inhérentes à la microfinance doivent être poussées très loin pour savoir quels sont les clients qui ont véritablement des difficultés de paiement.

Selon cette étude, les difficultés de remboursement ne semblent pas néanmoins détériorer l'impact du crédit. Comme le montre la section suivante, les bénéficiaires ont une bonne opinion sur l'impact du crédit sur l'amélioration de leur bien-être. En termes d'impact, l'étude a montré que selon 67% des bénéficiaires, le crédit a permis l'amélioration de leur bien-être. 51% ont déclaré que le crédit a permis l'amélioration de leurs revenus. Mieux, le crédit permet de diversifier les activités. 16% et 7% ont respectivement déclaré que l'accès au crédit permet la participation aux associations civiles et politiques, montrant que le crédit permet la jouissance des droits politiques et civiles. Le crédit assure également directement le bien-être par l'acquisition d'actifs physiques, les dépenses de santé et d'éducation et l'amélioration de la participation aux dépenses du ménage. On peut donc affirmer que selon près des deux tiers des bénéficiaires, le crédit améliore le niveau de bien-être. Etant donné la diversité des utilisations du crédit, il est cohérent de noter que l'on n'ait pas d'unanimité en ce qui concerne ses impacts.

Aussi, les statistiques descriptives collectées au cours de cette étude montrent-elles que les performances économiques (chiffre d'affaire, valeur ajoutée et excédent brut d'exploitation) du bénéficiaire sont en général plus élevées que ceux des non bénéficiaires comme le montre le tableau ci-dessous. Cependant, ces différences apparemment importantes ne sont pas significatives, signifiant sans doute que les impacts sont très variables chez les bénéficiaires, avec des impacts positifs très significatifs chez certains bénéficiaires, mais très peu significatifs ou mêmes négatifs chez d'autres.

**Tableau 3.1: Différences observées de certaines grandeurs d'impacts entre bénéficiaires et non bénéficiaires de crédit**

Grandeur	Répondant	Nombre	Moyenne	Différence absolue	Différence (%)
Chiffre d'Affaire	Client	113	24 840 102	14 772 900	147%
	Non client	77	10 067 201		
Consommations intermédiaires	Client	113	20 669 043	13 073 527	172%
	Non client	77	7 595 516		
Valeur Ajoutée	Client	113	4 110 940	1 639 676	66%
	Non client	77	2 471 264		
Excédent Brut d'Exploitation	Client	113	4 022 794	1 719 290	75%
	Non client	77	2 303 504		

Source : Etude d'impact réalisé par Consortium Alafia, 2005 ; Compilées à partir des données d'enquête

Toujours dans le cadre de cette étude réalisée par le Consortium Alafia, un affinement de la mesure d'impacts quantitatifs est réalisé et montre que chez les micro-entrepreneurs, le crédit double le chiffre

d'affaire, quadruple la valeur ajoutée et quintuple l'excédent brut d'exploitation. Pour des tailles de crédit plus élevées, l'impact est moindre et parfois négatif sur les indicateurs d'activités économiques.

Enfin, l'étude ci-dessus citée recommande que pour résoudre les problèmes rencontrés par le secteur de la microfinance, notamment celui relatif au coût élevé des accès aux services financiers, et réussir à amplifier son impact en matière de réduction de la pauvreté, il faudrait :

- faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit, qui contrairement à l'épargne volontaire, renchérissent le coût effectif du crédit ;
- promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie et des fonds de bonification ;
- promouvoir la création des banques secondaires ou de troisième rang (banques coopératives) régies par des lois plus souples afin d'assurer leur flexibilité dans l'offre de crédit ;
- mettre en place une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière ;
- promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le suivi des clients, le recouvrement (affacturation) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage) ou par le refinancement secondaire (refinancement d'une IMF à déficit de liquidité par une autre IMF à excédent de liquidité). De telles innovations permettent une meilleure division du travail ;
- promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la micro-assurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de micro-entreprises, etc. ;
- développer l'information dans le secteur de la microfinance. L'information est l'élément clé de la prise de décision de prêt. C'est pourquoi, il conviendrait d'encourager la multiplication et la mise en réseau des centrales d'échange d'information participant à la diffusion de l'information sur la solvabilité des entreprises et les bonnes pratiques des IMF ;
- promouvoir le développement des filières porteuses en agissant au niveau de tous leurs maillons (production, commercialisation, transformation, etc.) ;
- organiser des séminaires, des émissions radiodiffusées et télévisées sur la problématique du taux d'intérêt viable pour les IMF et pour les activités économiques.

### **3.3. Résultats de la présente étude d'impact**

#### **3.3.1. Méthodologie de mesure de l'impact de la microfinance sur la pauvreté**

Comme on le sait, l'évaluation de l'impact de la microfinance sur la pauvreté i.e. sur les bénéficiaires est un exercice complexe, en raison des multiples facteurs qui peuvent, au delà des activités menées par les institutions de microfinance, expliquer les évolutions constatées sur les bénéficiaires.

Partant de ce constat, une démarche logique et cohérente pour appréhender l'impact de la microfinance dans le cadre de ce travail est d'évaluer ses contributions effectives à la modification des comportements sociaux de ses bénéficiaires.

Ainsi, l'analyse de l'impact mené concerne rien que les bénéficiaires enquêtés. Elle est complétée par des témoignages recueillis. La taille de l'échantillon retenu est de 300, se répartissant dans 25 communes dans les 12 départements. Sur les 300 questionnaires, 297 ont été effectivement remplis soit un taux de réponse de 99%. Le profil des bénéficiaires comprend les artisans, les entreprises de petites tailles, les ménages, les fonctionnaires, etc. Deux faiblesses peuvent être notées à savoir que l'enquête n'a pas couvert toutes

les communes d'une part et tous les bénéficiaires. Les résultats obtenus peuvent donc être généralisés à l'ensemble des groupes sociaux que les bénéficiaires représentent. A la différence des résultats d'analyse d'impact ci-dessus présentés, ceux de la présente étude touchent le revenu et son utilisation dans les domaines en rapport avec les conditions de vie des bénéficiaires. Le choix de ces variables est fait en liaison en tenant compte des variables qui sont en prises en compte dans le calcul de l'indicateur de pauvreté monétaire, de l'indicateur de pauvreté non monétaire et de celui de la pauvreté humaine au sens du PNUD. Ce choix est aussi justifié par le fait que les résultats d'enquête n'ont pas l'envergure requise pouvant permettre de calculer la valeur desdits indicateurs pour savoir dans quel sens la microfinance fait évoluer ses indicateurs et par conséquent apprécier les conditions de vie des bénéficiaires.

### 3.3.2. Impact du microcrédit sur le revenu des bénéficiaires

Les résultats obtenus montrent que les bénéficiaires ont vu leur revenu s'accroître. Cette augmentation de revenu diffère d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre.

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'amélioration des revenus des bénéficiaires.

**Tableau 3.2 : Impact de la microfinance sur le revenu des bénéficiaires**

Impacts	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Dégradation	0,7	0,7
Statuquo	9,3	10
Légère amélioration	41,2	51,2
Amélioration moyenne	44	95,2
Grande amélioration	4,8	100
Total	100	

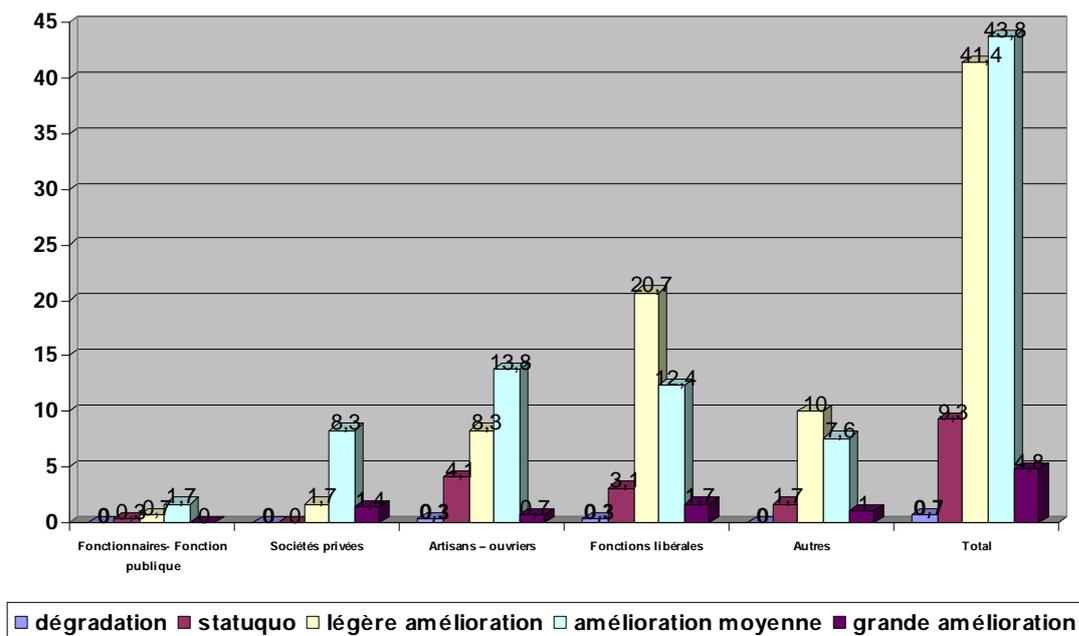
Source : résultats d'enquêtes, mai 2010

De façon générale, le pourcentage de personnes enquêtées qui estiment avoir connu une amélioration (légère, moyenne ou grande) du niveau de revenu atteint 90% contre 10% estimant qu'ils vivent un *statu quo* ou une dégradation. Il convient de souligner que 85% des enquêtés n'ont senti que des améliorations légères et moyennes et seulement 4,8%, ont senti une forte amélioration. Cela amène à conclure que si le microcrédit conduit à une amélioration du niveau de revenu (au niveau de 90% des enquêtés), plusieurs facteurs affectent l'ampleur de son impact.

En effet, les niveaux moyens de crédit relativement bas, les rythmes de remboursement imposés et qui font diminuer le montant en capital chaque semaine ou chaque mois, la crise économique justifient que la majorité des personnes ne puisse pas en dégager des revenus substantiels.

Par ailleurs, l'analyse de l'impact de la microfinance sur le revenu rapporté aux catégories socio professionnelles est présentée dans le graphique 3.1 ci-dessous.

**Graphique 3.1 : Impact sur le niveau de vie des bénéficiaires**



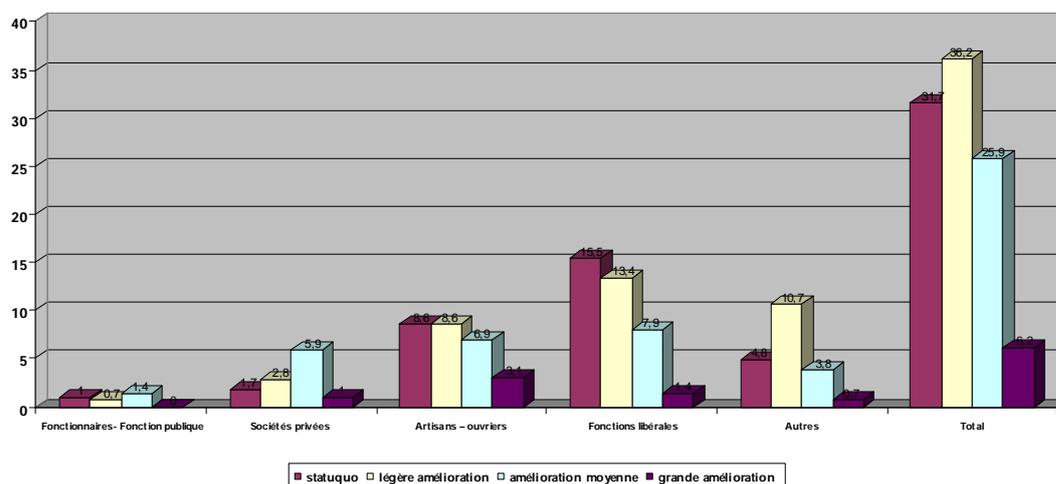
Les catégories professionnelles qui ont connu d'impact (impact léger, moyen et fort) du crédit sur le niveau de revenu sont surtout celles travaillant dans les fonctions libérales (34,8%), viennent ensuite les artisans et ouvriers (22,8%). L'amélioration notable ou forte dans le niveau de vie touche 1,7% des personnes travaillant dans les professions libérales et 0,7% des artisans et ouvriers. Si nous pouvons considérer une majorité d'artisans et d'ouvriers comme personnes pauvres, on peut conclure que 22,8% sentent une amélioration du niveau de revenu grâce au crédit investi dans des activités génératrices de revenu mais ceux qui en tirent un fort impact sont négligeables.

### 3.3.3. Impact sur les besoins sociaux

#### *Impact du crédit sur le logement*

Le graphique 3.2 aborde l'impact du crédit sur l'amélioration de l'accès au logement en considérant les différentes catégories socio professionnelles.

**Graphique 3.2 : Impact des microcrédits sur l'état de logement**



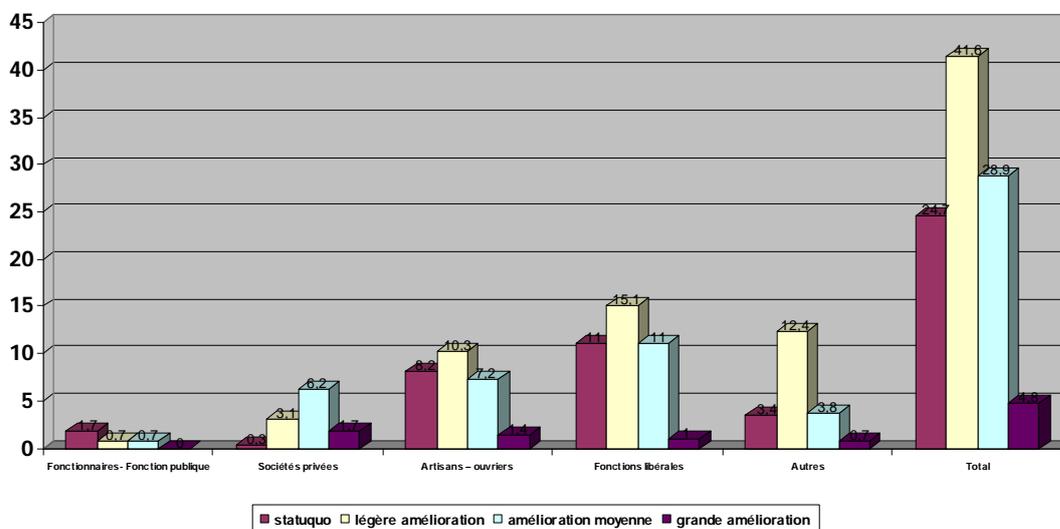
Lorsqu'on considère les niveaux d'amélioration du logement qualifiés de léger, moyen et fort en terme d'impact par les enquêtés, les catégories socio professionnelles qui ont eu le plus d'impact sont ceux travaillant au sein des professions libérales (22,7%) et les artisans et ouvriers (18,6%). Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'impact du crédit sur le niveau de revenu. L'amélioration de l'habitat n'est possible qu'à partir de l'amélioration du niveau de revenu. Mais l'habitat étant relativement coûteux à réaliser, il est évident que l'amélioration de revenu ne peut avoir que des impacts relativement limités sur l'amélioration des logements.

### *Impact du crédit sur la consommation*

Le graphique qui suit aborde l'impact du crédit sur l'amélioration de l'état nutritionnel des personnes enquêtées et de leur famille

Les impacts qualifiés de léger, moyen et forts du crédit sur l'état nutritionnel sont plus prononcés avec les catégories travaillant au sein des professions libérales (27,1% des enquêtes) et les ouvriers et artisans (18,9% des enquêtes). Ces résultats sont cohérents avec l'impact du crédit sur l'amélioration du niveau de revenu des différentes catégories professionnelles à savoir que c'est ceux qui justifient d'un impact sur le revenu qui témoignent d'un impact sur l'amélioration de l'état nutritionnel.

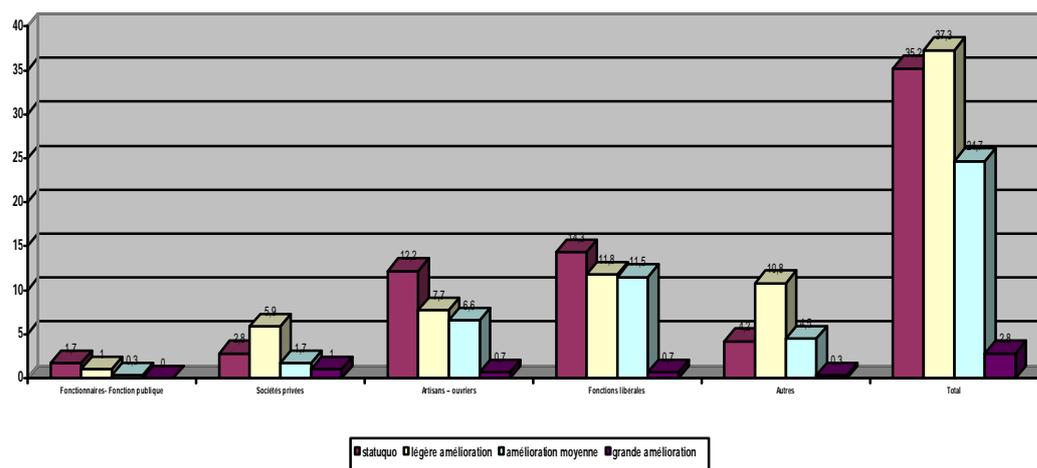
**Graphique 3.3 : Impact sur le niveau nutritionnel**



### *Impact du crédit sur la prise en charge sanitaire*

Le tableau et le graphique qui suivent abordent l'impact du crédit sur la prise en charge sanitaire au niveau de différentes catégories socio professionnelles.

**Graphique 3.4 : Impact sur la prise en charge sanitaire**

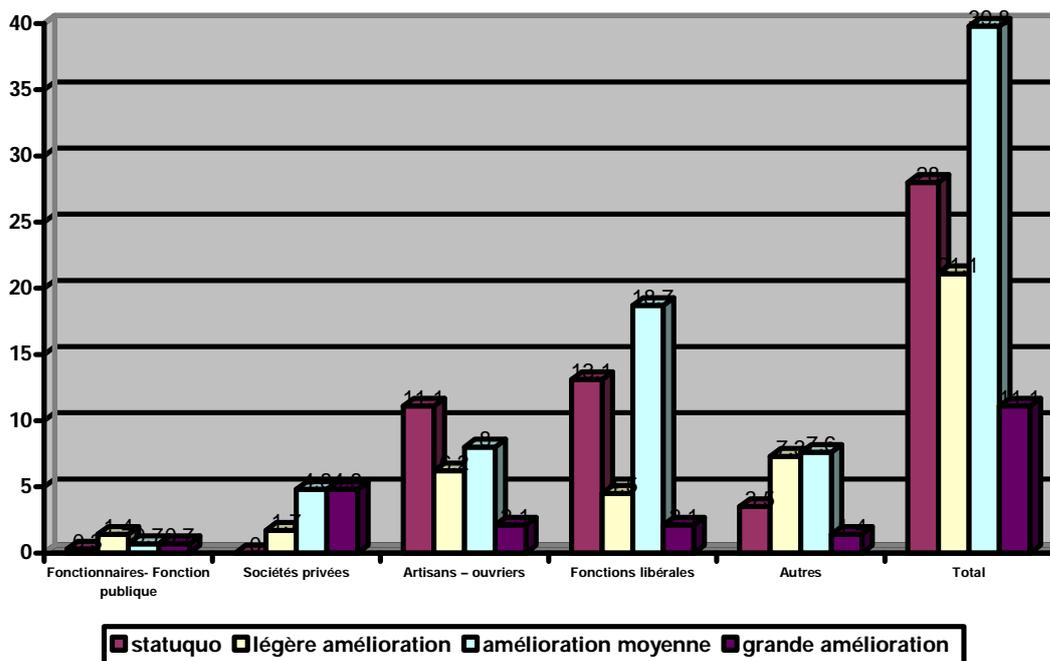


Les catégories socio professionnelles les plus remarquées en ce qui concerne l'impact du crédit (impact léger, moyen et fort) sur la prise en charge sanitaire des soins de leur famille sont toujours celles travaillant dans les professions libérales (24%) et les ouvriers et artisans (15%).

*Impact du crédit sur l'éducation des enfants*

Le graphique 3.5, montre que les catégories socioprofessionnelles dont le crédit a eu plus d'impact sur la prise en charge de l'éducation des enfants notamment des filles sont les personnes travaillant dans les professions libérales (25,3% des personnes enquêtées) et les ouvriers et artisans (16,3% des personnes enquêtées).

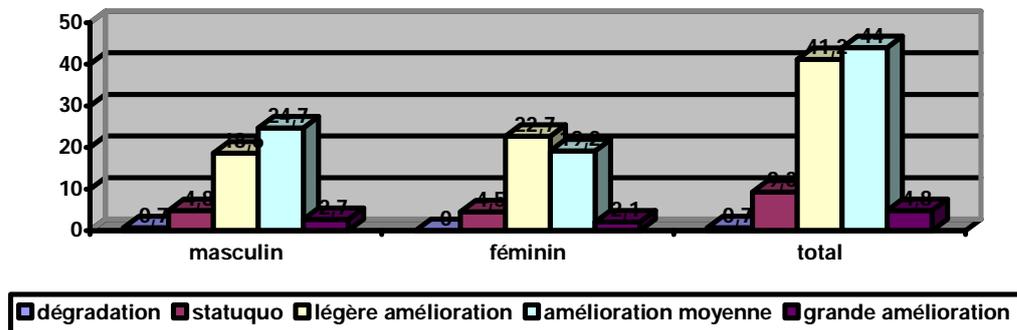
**Graphique 3.5 : Impact sur l'éducation des filles**



**3.3.4. Impact du crédit sur le niveau de revenu selon le sexe**

Le graphique 3.6 montre l'influence du sexe de l'enquêté dans la relation entre le crédit et le niveau de revenu

*Graphique 3.6 : Liens entre la microfinance et le sexe du bénéficiaire*



L'analyse montre qu'il n'y a pas de différence selon le sexe. L'impact du crédit sur le revenu des hommes est identique à celui des femmes

Pour ce qui concerne l'épargne, les motifs sont nombreux. Il peut s'agir de : (i) l'accès au crédit ; (ii) la sécurité contre le vol, l'incendie, etc. ; (iii) la protection contre la famille ou la pression sociale ; (iv) l'accumulation de richesse ; (v) la planification de futures dépenses (sociales, consommation, investissements) ; (vi) l'assurance contre les imprévus (épargne de précaution).

Tous ces motifs permettent d'établir un lien entre l'épargne et la réduction de la pauvreté. Mieux, plusieurs IMF développent une méthodologie d'octroi de crédit garanti par une épargne. Ici, l'effet de levier joue pleinement puisqu'en général, le crédit octroyé représente 4 à 5 et même 10 fois l'épargne préalable et permet ainsi d'intégrer les pauvres économiquement actifs dans les activités productives, leur permettant ainsi de générer suffisamment de revenus afin de rembourser le crédit, améliorer leurs conditions de vie et réduire leur niveau de pauvreté. Cet impact peut être démultiplié par l'épargne volontaire accumulée. Dans les milieux risqués où la maladie, la mort, l'incendie et les pressions sociales peuvent avoir un impact désastreux sur le budget précaire des ménages, l'épargne joue un grand rôle en prévenant la faillite, la décapitalisation et la dépendance vis-à-vis des usuriers. Dans les motifs d'épargne cités par les clients de l'échantillon, on trouve en premier la confection ou l'acquisition de logement, suivie de l'épargne préalable à l'obtention d'un crédit. Au cours des discussions en focus-groupe il apparaît un impact de crédit inexistant ou très faible chez les clients qui n'ont pas une tradition d'épargne. Ce qui tend à montrer que l'épargne joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté par le crédit.

Les différents résultats de l'analyse d'impact permettent de conclure que la microfinance sur la période d'étude, a contribué à améliorer le revenu des bénéficiaires. Ces bénéficiaires ont pu renforcer leur capacité d'investissement par le truchement de l'effort d'épargne réalisé. Aussi, le niveau de vie des bénéficiaires s'est-il amélioré grâce à l'allocation des revenus tirés, à la prise en charge sanitaire, l'éducation, le logement, etc.

Il reste alors que les politiques de microfinance puissent contribuer à la mobilisation des ressources par les IMF et à réduire les taux. De telle sorte que la microfinance commerciale ne prenne pas le dessus sur le volet social de la microfinance. La question de ciblage des pauvres demeure aussi une préoccupation majeure.

### 3.3.5 Quelques témoignages des effets de la microfinance sur les bénéficiaires

les témoignages issus des entretiens concernent à la fois des clients se trouvant tant en milieu rural, qu'en milieux péri-urbain et urbain avec des domaines d'activité diversifiés. Les montants des crédits obtenus varient aussi d'un bénéficiaire à un autre.

#### **Encadré 3 : Quelques témoignages de bénéficiaires**

##### *Cliente se trouvant en ville – dernier crédit reçu : 3.000.000 F*

Je m'appelle A. Rosaline. Je suis veuve. Je vends des liqueurs, des chaussures, des plastiques et des divers. J'ai démarré mon activité cela fait environ 28 ans. Je fais partie d'un groupe de caution solidaire depuis juin 1995. Au début c'était très difficile mais grâce à la solidarité agissante, nous nous sommes soutenues sans faille. Chacun de nous a aujourd'hui un petit patrimoine comme fruit de notre appartenance à cette institution. J'ai de grands enfants qui sont déjà à leur propre charge. Mais je prends soin de ma mère et des petits enfants qui sont à ma tutelle. C'est très passionnant pour une femme de se sentir capable des mêmes réalisations que les hommes. Sur ce dernier point la contribution de l'IMF qui m'apporte des crédits depuis des années est énorme. Notre coopération avec cette IMF nous a permis de cultiver et de renforcer l'esprit de solidarité pour trouver la bonne solution à nos problèmes. Nous sommes très moulées aujourd'hui dans les techniques de réussite des activités génératrices de revenus malheureusement et c'est là l'insuffisance de l'approche de cette IMF car les montants qui nous sont accordés sont les mêmes d'un crédit à un autre car nous avons atteint le plafond depuis longtemps. Nous prions chaque jour pour que cette IMF soit pérenne afin de nous apporter les services financiers dans le temps. Cette institution est comme la moelle qu'on trouve à l'intérieur d'un os, c'est très succulent à la consommation.

##### *Cliente se trouvant en ville : dernier crédit reçu 1.000.000 FCFA*

Je m'appelle Z. V. Je vends du maïs en gros et en détail à Cadjèhoun. J'ai commencé par la vente au détail. Mes chambres étant en bambou à l'époque, pendant l'hivernage la pluie détruisait mon stock. Grâce aux crédits de l'IMF j'ai étendu mon activité et les revenus ont beaucoup augmenté. Toutes les chambres sont reconstruites en matériaux définitifs et la pièce du bout me sert de magasin de stockage. Au niveau du ménage, tout va bien. Mes enfants ont été bien entretenus et sont maintenant à leur propre compte sauf la benjamine qui va commencer sous peu l'enseignement technique. Je suis tutrice de deux nièces que j'ai inscrites à l'école. Notre partenariat avec l'institution de microfinance qui m'appuie est de plus en plus renforcé. Cette institution connaît la valeur de ses clients. Aujourd'hui nous sommes devenus des références dans nos milieux : à l'église, au marché, dans le quartier.

### Encadré 3 (suite) : Quelques témoignages de bénéficiaires

#### *Cliente se trouvant en ville – dernier crédit 5 millions de FCFA*

Je me nomme Madame B. J. Je réside à Vedoko. J'ai deux enfants : un garçon en classe de 1<sup>ère</sup> et une fille en classe de 4<sup>ème</sup> au collège. J'étais en classe de seconde lorsque j'ai commencé à assister ma mère qui menait déjà cette activité de vente des chaînes, des montres-bracelets, des bagues, des médailles de différentes marques. En 1990, ma mère me voyant passionnée par cette activité, m'a laissé sa place ici au marché Dantokpa et mon père m'a donné un capital de démarrage. Ainsi, j'ai commencé par tourner ce fonds pour commencer par m'approvisionner en petites quantités. J'avais une peur bleue de tout ce qui est crédit et je ne pouvais renforcer mon fonds de roulement qu'avec une tontine que je faisais à l'époque. Face au besoin sans cesse croissant en ressources financières disponibles en temps utiles, j'ai dû me résoudre à tenter une première expérience de crédit avec une institution de micro finance. En novembre 1998, j'ai eu le 1<sup>er</sup> crédit d'un million de FCFA et depuis sept autres crédits ont suivis. Mon dernier crédit d'un montant de cinq millions FCFA remonte à mars 2005. La formation à la bonne gestion et le système de suivi mis en place par l'institution de microfinance ont été des facteurs déterminants qui ont renforcé ma confiance en moi-même. Tout ceci permet un remboursement sans faille des différents crédits obtenus. Les difficultés auxquelles je fais actuellement face ainsi que beaucoup d'autres personnes est l'envahissement du secteur par des dizaines et des dizaines de vendeurs qui ont aujourd'hui une très grande facilité à accéder aux crédits des IMF. Cela alimente la concurrence et amenuise nos marges bénéficiaires. Cependant, j'apprécie très positivement ma coopération avec l'IMF qui m'accompagne toujours. Si j'ai pu acheter de parcelle, bâtis ma propre maison où j'habite en ce moment et capable de rouler en véhicule aujourd'hui, je peux affirmer honnêtement que cette institution de micro finance y a beaucoup contribué. C'est pourquoi je tiens à remercier cette institution et tous ses partenaires pour tout ce qu'elles font aux petits entrepreneurs.

#### *Cliente en milieu rural (Toviklin) – dernier crédit reçu 100.000 FCFA*

Je m'appelle G.A. j'ai 26 ans, mariée avec deux enfants. Je suis dans un groupe de solidarité de trois personnes depuis deux ans environ et nous sommes au troisième crédit. Nous avons commencé par un montant de 50.000 F chacun, puis 75.000 F et maintenant nous sommes à 100.000 F. J'achète des céréales au village et je vais vendre aux marchés de Dogbo, Toviklin, Azovè. Par marché je gagne près de 5.000 f comme bénéfice et je fais entre 8 et 10 marchés dans le mois. Avec ce que je gagne, je n'attends plus mon mari pour faire des approvisionnements au marché et préparer pour mes enfants et lui-même. Je me sens plus heureux et j'assiste ma mère qui n'a plus la force de travailler en lui envoyant de l'argent chaque mois si je trouve une occasion allant à Abomey. Sans ce crédit, je ne peux être au niveau où je suis. Mais je reproche à l'institution de microfinance de ne pas nous donner un peu plus d'argent, les montants que nous recevons sont insuffisants. Aussi le rythme de remboursement doit être revu pour nous permettre de mieux profiter de cette opportunité.

#### *Cas de A. L.*

En processus pour devenir membre de la CAVECA de Adjokan, commune de Zakpota, dame A. Lucienne est âgée de 35 ans, mère de trois (03) garçons de 18, 15 et 13 ans. Elle a été à l'école jusqu'en quatrième année du cours primaire (CE 2). Femme chef de ménage (séparée d'avec son mari), elle vit avec ses enfants et n'a pas d'autres personnes à sa charge.

Activités menées (classées par ordre d'ancienneté) :

- Achat et revente de produits agricoles : maïs et haricot (niébé) arachide,
- Préparation et vente de boisson alcoolisée locale (SODABI). Mais cette activité a été abandonnée en 2004,
- Petite restauration ambulante, démarrée en novembre 2004

Lieu de production : Activités menées à domicile

Marché(s) fréquenté(s) : Tinji, Hounsa et Bohicon

Historique de crédit

N°	Date	Montant	Durée/différé	Nombre d'échéance	Montant Echéance
1	19/07/2004	10.000	04/00	16	800
2	09/11/2004	20.000	06/00	12	2.200
3	21/07/2005	30.000	06/00	12	3.000

Les deux premiers crédits ont servi à renforcer l'activité de vente de produits agricoles. Avant la fin du remboursement du

second crédit, elle a pu acheter un vélo et démarrer la petite restauration ambulante. A la fin du remboursement du second crédit, le vélo et l'activité de restauration constituent le gain issu de la dynamique insufflée à ses activités par ces deux crédits. Le troisième crédit d'un montant plus élevé, a permis de renforcer de manière décisive la petite restauration qui a connu un important développement. La relance de l'activité de vente d'alcool locale (SODABI) est de nouveau en projet

Appréciation de l'impact du crédit (*quel(s) changements le crédit a-t-il apporté dans votre vie ?*)

*"Le plus grand bien que le crédit m'a fait est que j'ai maintenant la paix dans mon cœur et dans ma tête. Avant tout le temps j'avais toujours peur de ce qui va arriver car je n'avais rien à la maison. Il n'y avait même pas de nourriture en réserve. Maintenant, j'ai reçu de l'argent et j'ai renforcé mes activités. J'ai même un vélo que j'ai acheté à 20.000 FCFA. Grâce à ce vélo, je vais facilement partout sans trop me fatiguer et je ne transporte plus mes bagages sur la tête. Ainsi je n'ai plus mal dans mon corps comme avant. Beaucoup de choses ont changé : je m'habille mieux, et la nourriture des enfants aussi est bonne maintenant et ils mangent régulièrement. J'achète des médicaments et je leur donne pour qu'ils ne tombent pas malade. Pour la fête de fin d'année 2004, j'ai pu offrir un cadeau à mon papa. Un pagne de 4.500 FCFA. Il était très content et fier de moi, sa fille ! Le 27 décembre 2004, j'ai eu un accident. Je me suis brûlé à la cuisine. Comme j'avais payé les ordonnances, on m'a bien soigné et j'ai vite repris mes activités et ainsi j'ai pu reprendre mes activités de restauration pour la fin de l'année."*

#### **Opinion générale sur la microfinance**

*"Ce que les gens disent restent leurs idées. Moi je sais que les crédits m'ont fait beaucoup de bien et pas à moi seule. Dans mon village on peut voir d'autres qui ont changé comme moi. C'est mauvais ça ? L'argent que la caisse nous prête n'est pas toujours assez, mais les dirigeants ont raison. Eux mêmes n'en ont pas beaucoup. C'est déjà bon ce qu'ils nous font. Ils ont aussi promis que cela va augmenter petit à petit. Donc s'ils ont beaucoup d'argent, ils peuvent nous donner aussi beaucoup. Pour le moment nous savons nous organiser avec le peu qu'on nous donne."*

Ces témoignages montrent d'une manière générale que la microfinance a impacté positivement les bénéficiaires. Si ces témoignages sont allés dans le sens d'un impact positif de la microfinance, il y aura certainement d'autres qui vont souligner des impacts négatifs.

### **3.4. Recommandations de politique pour une meilleure efficacité de la microfinance en faveur de la réduction de la pauvreté**

Les recommandations sont formulées dans le souci de rapprocher davantage l'activité de la microfinance vers ses objectifs initiaux de lutte contre la pauvreté. Ses objectifs ne peuvent pas être atteints si les IMF ne jouissent d'une bonne santé financière et pérenne.

Ses recommandations s'adressent à toutes les parties prenantes, et sur la base du rôle que chaque partie joue ou est appelée à jouer dans le secteur.

#### **3.4.1. A l'endroit des pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics doivent :

- créer un cadre juridique efficace qui règlemente et protège les IMF ainsi que les bénéficiaires et éviter d'être directement impliqués dans la prestation de services de microfinance, car n'ayant pas d'avantages comparatifs dans la mise en œuvre de tels programmes. Aussi, ce cadre devra-t-il permettre de limiter la prolifération des IMF sans autorisation préalable.
- accompagner les institutions de micro finance ciblant les pauvres ou intervenant en zone d'accès difficile, par l'optimisation de la rentabilité de leurs ressources. La finalité est une meilleure couverture de leurs coûts d'exploitation, un meilleur taux d'allègement de la pauvreté, la mise en place d'un véritable filet social dans une perspective d'efficacité et d'efficience. En ce qui concerne les plus

démunis, cette réorganisation passe par le choix d'une option claire qui privilégie le « volet social » du microcrédit au « volet finance ». Dès que les bénéficiaires de cette approche « sociale » aurait atteint un niveau donné d'expériences, ils pourraient être intégrés aux dispositifs de micro finance existants.

- promouvoir une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière ;
- mettre en œuvre la politique nationale de microfinance afin d'assurer une synergie d'actions dans le secteur ;
- éviter une trop grande emprise de l'Etat sur le secteur ;
- focaliser l'attention sur les pauvres en milieu rural et péri-urbain et surtout pour les catégories sociales différentes des ouvriers et artisans afin d'avoir plus d'impact du crédit sur le revenu, le logement, l'éducation des enfants et la prise en charge des dépenses sanitaires.
- assurer ou garantir un environnement macroéconomique favorable aux activités de microfinance. Le maintien de l'inflation dans des limites acceptables (stabilité des prix), des taux de change réalistes et l'amélioration des conditions d'accès des pauvres au microcrédit par le renforcement des capacités des IMF sont des conditions requises pour permettre le développement d'institutions de microfinance pérennes, et rendre le soutien des bailleurs de fonds efficace.

### **3.4.2. A l'endroit des autorités monétaires et financières**

Les autorités monétaires et financières, la Banque Centrale en particulier, doivent :

- faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit. Une manière d'encourager l'accès des IMF aux ressources des banques primaires est de faire bénéficier aux IMF des accords de classement ;
- promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie, des fonds de bonification et des fonds de professionnalisation. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité, l'utilisation des services des banques spécialisés (la Banque Régionale de Solidarité, par exemple) et le renforcement du Fonds National de la Microfinance ;
- promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le recouvrement (affacturage) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage) ;
- renforcer les moyens d'action de la Cellule de Surveillance des Structures de Financement Décentralisés afin d'inciter à plus de transparence dans le secteur ;

### **3.4.3. A l'endroit des Institutions de microfinance**

Face aux problèmes rencontrés par le secteur de la microfinance et afin d'amplifier son impact en matière de réduction de la pauvreté, les IMF devront rechercher la viabilité et assurer leur pérennité.

Pour cela, les IMF devront :

- promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la micro-assurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de micro-entreprises, etc. ;
- développer l'information, élément clé de la prise de décision de prêt, par la multiplication et la mise en réseau des caisses, le développement et le partage des informations entre IMF pour réduire la cavalerie et le surendettement des bénéficiaires ;
- contribuer à la promotion du développement des filières porteuses en agissant au niveau de tous leurs maillons (production, commercialisation, transformation, etc.) ;

- cultiver la gouvernance économique dans les diverses prestations de manière à préserver le secteur des faillites.

#### **3.4.4. A l'endroit de l'association de praticiens de microfinance**

Il s'agira de :

- promouvoir les bonnes pratiques en organisant des séminaires de formations des acteurs, des émissions radiodiffusées et télévisées sur la problématique du taux d'intérêt viable pour les IMF, la culture de l'entreprise, la culture du remboursement, du recouvrement etc.

## Conclusion

Le mouvement microfinancier au Bénin depuis les années 90, suscite à la fois engouement et espoir. Malgré leurs développements, les IMF opérant au Bénin demeurent encore très faibles sur le plan institutionnel, technique et financier en témoignent les résultats financiers et les différents ratios prudentiels mis en relief dans l'étude.

La mise en œuvre efficiente de la politique nationale de microfinance devrait contribuer à soutenir le secteur et rendre la pratique microfinancière plus visible et plus sécurisante tout en s'appuyant sur la bonne gouvernance et les bonnes pratiques des acteurs

Le développement du MCPP a contribué à améliorer l'offre de services financiers, d'encadrement et d'appui-conseil de proximité. La couverture géographique de même que la mobilisation de ressources demeure une préoccupation, toutes choses indispensables pour rapprocher la microfinance vers les bénéficiaires.

Des risques sont à juguler en premier lieu celui relatif à la prolifération d'IMF de faible envergure sans véritable dessein de professionnalisation et de pérennité.

Le niveau actuel des taux pratiqués bien que jugés élevés, n'assure pas l'autonomie financière et la viabilité des IMF. Cette situation pose le problème du taux optimal qui assurerait la continuité de l'offre de services financiers. La finalité de la microfinance, c'est d'aider les bénéficiaires à sortir de la pauvreté mais à quel prix ?

Les résultats de l'analyse d'impact sur les bénéficiaires permettent de conclure globalement qu'à court terme, les facteurs amplificateurs des impacts du microcrédit ne doivent pas être recherchés forcément dans la baisse des taux actuels, mais plutôt dans la revue des termes de remboursement pour des produits appropriés, le meilleur ciblage des bénéficiaires, l'amélioration de l'accès des bénéficiaires aux services d'appui aux entreprises et la mobilisation des ressources à moindre coût, le développement des infrastructures pour faciliter la commercialisation des produits et le développement des activités génératrices de revenus.

Etant donné le manque de données de référence qui rend généralement difficile la mesure ultérieure de l'impact des activités de microfinance, il importe de mettre en place dans les IMF et dans les structures d'appui un dispositif de mesure d'impact à long terme de la microfinance.

Face à l'ampleur de la pauvreté au sein des populations, il est indispensable de mettre en place des politiques et actions visant à accroître en permanence les revenus. Les institutions de microfinance jouent effectivement ce rôle et elles doivent bénéficier de toute l'attention requise. L'Etat doit renforcer l'action des institutions de microfinance notamment par l'approche faire-faire qui permet à des spécialistes de la question de mieux intervenir. L'Etat devra apporter des appuis nécessaires à faciliter l'atteinte des objectifs de mobilisation de ressources, de transparence de l'information financière, d'écoulement des produits.

Il est noté au sein de la population, des personnes végétant dans l'extrême pauvreté. C'est pour cette catégorie de la population que le gouvernement doit continuer à apporter un appui direct aux institutions de micro finance (approche faire faire) pour faciliter l'accès (taux d'intérêt, caution solidaire et absence de garantie matérielle, ligne de crédit). L'objectif étant de fournir les moyens aux plus pauvres pour un apprentissage dans le développement d'une entreprise et une intégration progressive aux produits des institutions de micro finance en acceptant les conditions du marché.

L'étude a révélé que malgré les distorsions dans les interventions, il y a un ciblage relativement bon et relativement important des plus pauvres surtout avec le démarrage du Micro crédit aux plus pauvres. Cet effort doit être poursuivi en prenant en compte les aspects genre et géographique.

Enfin les conditions d'octroi des crédits doivent être revues, en vue de tenir compte du fait que les bénéficiaires doivent être effectivement les plus pauvres. Des conditions plus adaptées permettront de réduire les impayés qui pourraient se généraliser aux institutions classiques de microfinance. Pour accroître l'impact du microcrédit, il conviendrait d'améliorer également l'offre de services non financiers (accès à la gestion, aux marchés, amélioration de la technologie, etc.).

On peut donc conclure comme l'ont confirmé les bénéficiaires, que le crédit réduit la pauvreté, mais que cette réduction est temporaire et ne peut être durable que si des actions accompagnatrices sont mises en œuvre. Le crédit seul ne peut réduire à terme la pauvreté et il incombe à l'Etat de mettre en place des mesures d'accompagnement nécessaires pour renforcer son impact sur la réduction de la pauvreté.

## Bibliographie

- Banque Mondiale (2002) dans son « Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001: Combattre la pauvreté, Washington DC
- Honlonkou A., Acclassato D. & Kokou R. (2005) : Impacts de la microfinance sur la pauvreté ; Consortium Alafia, Cotonou.
- Observation du Changement Social (2009) : Rapport sur le profil social Ed 2008 : protection sociale et pauvreté, Cotonou
- Ministère de l'Economie et des Finances (2010) : Tableau de bord de l'économie, DPC, février 2010
- Ministère des Finances et de l'Economie (2003) : Bilan et perspectives de l'Economie Nationale : Redistribution de revenu et réduction de la pauvreté édition 2003, 7<sup>ème</sup> édition, DPC
- Ministère de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (2008) : Document de politique nationale de microfinance, Cotonou
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2009) : Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV), rapport de synthèse, Mai
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2009) : Tableau de bord social 2008, Cotonou, août ;
- PNUD (2007) : Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, New York
- Ministère de l'Economie et des Finances (2007) : Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2007-2009, Cotonou
- Sébastien Boyé et Jérémy Hajdenberg (2007) : Comment faire baisser des taux d'intérêt trop élevés ? Ed d'Organisation, Paris
- PNUD (2008) : Rapport national sur le développement humain durable édition 2008: microfinance et réduction de la pauvreté au mali ; New York
- Textes légaux et réglementaires
  - Loi n° 97-027 du 8 août 1997, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit appelée communément Loi PARMEC ;
  - Projet de Loi-cadre
  - Loi n°83-0008 du 17 mai 1983, portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin et la Loi n°2003-22 du 11 novembre 2003 la modifiant ;
  - Loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
  - le Décret d'application n°98-60 du 9 février 1998 de la Loi N°97-027 du 8 août 1997;
  - Arrêté n°465/MF/DC/MICROFIN du 7 juin 1999, portant modalités de conclusion de conventions avec les structures ou organismes d'épargne et de crédit non constituées sous forme mutualiste ou coopérative ;
  - Instructions de la BCEAO relatives aux SFD ;

- Dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Décret n°2006 -178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Décret n°2006-620 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé de la Micro Finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Données statistiques de la Cellule de Surveillance des Structures de Financement Décentralisées ;
- Décret n° 2006-301 du 27 juin 2006 portant création du FNM ;
- Décret n°2008-513 du 08 septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du FNM ;
- Rapport d'activités du Fonds National de Microfinance – exercice 2009 ;
- Le document de politique de développement de la microfinance au Bénin
- Le code de déontologie des praticiens de microfinance au Bénin ;
- Décret N°2007-652 du 31 décembre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) ;
- Rapport d'activités 2009 du FNPEEJ ;
- Données d'enquête auprès des IMF et des partenaires au développement du secteur de la microfinance.

## **Annexe 1 : Méthodologie de collecte de données**

La rédaction du rapport sur le Profil Social National de l'Observatoire du Changement Social portant sur le thème « Micro finance et pauvreté », a reposé en partie sur la collecte d'un certain nombre d'informations sur la mise en œuvre et l'impact des activités de microfinance sur la pauvreté. Il s'est agi d'avoir des informations auprès d'un certain nombre d'acteurs de la microfinance à savoir : (i) les offreurs de produits et services de micro finance ; et (ii) les demandeurs.

### **1. Approche méthodologique**

Comme évoqué ci-dessus, la collecte d'informations a eu lieu auprès des acteurs suivants:

- les responsables d'institutions de micro finance
- les bénéficiaires de micro finance
- les bailleurs de fonds

### **2. Outils de collecte**

Les outils de collecte utilisés sont : le questionnaire et le guide d'entretien.

Un questionnaire a été élaboré pour la collecte d'informations quantitatives et qualitatives auprès des IMF. Ce questionnaire aborde les sujets suivants : l'identification de l'IMF, les services financiers et non financiers proposés, les données relatives à l'épargne, les données d'exploitation, les données relatives à l'encours de crédit; les données relatives aux crédits octroyés; la typologie des demandeurs, les dispositions de préventions des risques des IMF, l'exclusion et l'impact.

Un questionnaire pour les bénéficiaires de micro finance qui couvre les aspects suivants : identification du bénéficiaire, services financiers et non financiers, données relatives à l'épargne et au crédit et impact de la micro finance.

Un guide d'entretien pour la collecte d'opinions auprès des bailleurs de fonds et de responsables d'IMF. Le guide aborde les sujets que sont : l'organisation, les services proposés, les conditions des services proposés, la représentation géographique, l'environnement légal, l'impact sur la pauvreté et autres appréciations.

### **3. Taille des échantillons**

Pour des raisons de coûts, les tailles d'échantillons retenus pour les différentes collectes se présentent comme suit :

- Au niveau des institutions de micro finance, pour la collecte de données quantitatives et qualitatives sur la base d'un questionnaire, le nombre d'IMF sollicités est de 18. Mais en définitive, 11 ont entièrement répondu aux questionnaires soit un taux de réponse de 61,1%.
- Au niveau des bénéficiaires interrogés sur la base d'un questionnaire, la taille de l'échantillon retenu est de 300. 297 questionnaires ont été effectivement remplis soit un taux de réponse de 99%.
- la taille d'échantillon de responsables d'IMF à interroger par le biais d'un guide d'entretien est de 50. Le taux de réponse est de 80%.
- la taille d'échantillon pour des entretiens avec les bailleurs et autres acteurs de la micro finance est de 20. Le taux de réponse est très faible (10%).

#### 4. Champ de collecte

La collecte de données s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national. Ne pouvant couvrir de façon exhaustive toutes les communes du pays, le choix de certaines d'entre elles a été fait comme suit :

BANIKOARA	DJOUGOU
KANDI	COTONOU
NATITINGOU	ATHIEME
TANGUIETA	LOKOSSA
ABOMEY-CALAVI	ADJARRA
OUIDAH	AKPRO-MISSERETE
PARAKOU	PORTO-NOVO
TCHAOUROU	IFANGNI
GLAZOUE	SAKETE
SAVALOU	ABOMEY
SAVE	BOHICON
APLAHOUE	KLOUEKANME
TOVIKLIN	

#### 5. Tirage des échantillons

Pour le tirage des bénéficiaires de microfinance devant être interviewés dans le cadre de la présente enquête, la démarche suivante a été entreprise :

- L'enquête a utilisé le répertoire des institutions de microfinance disponible au niveau de la Cellule de Microfinance du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce répertoire a fait par département et par commune, le point sur tout le territoire national, de toutes les IMF reconnues. Le nombre de représentations, agences ou antennes recensées était de 1'308. Sur la base des données de ce répertoire, et tenant compte de la taille retenue des bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires à interviewer par département a été retenu.
- Dans une seconde étape, il a été sollicité auprès des IMF la liste de leurs bénéficiaires. Seules 4 des 18 institutions sollicitées ont bien voulu mettre à disposition ces bases de données bénéficiaires. Ces bases de données ont permis de retenir le champ d'enquête (commune) et la taille des bénéficiaires à interviewer dans chacune de ces communes a été calculée. Des listes de bénéficiaires ont été mises à la disposition des agents enquêteurs. Il faut noter que les bases de données comportaient toutes les coordonnées pouvant permettre de retrouver le bénéficiaire. La méthode la plus utilisée a été le contact téléphonique.
- Dans chacune des zones de déroulement de l'enquête auprès des bénéficiaires, se sont déroulées simultanément les interview auprès de responsables d'IMF.

	Nombre d'IMF dans le répertoire de la Cellule de micro finance	Nombre de bénéficiaires à interviewer	Responsable IMF à interviewer	Guide d'entretien (Bailleurs de fonds, etc.) à interviewer	Total
ALIBORI	41	9	2		11
ATACORA	150	34	6		40

ATLANTIQUE	133	31	5		36
BORGOU	110	25	4		29
COLLINES	176	40	7		47
COUFFO	107	25	4		29
DONGA	67	15	3		18
LITTORAL	84	19	3	20	42
MONO	119	27	5		32
OUEME	152	35	6		41
PLATEAU	65	15	2		17
ZOU	104	24	4		28
TOTAL	1308	300	50	20	370

## 6. Durée

La collecte des données quantitatives et qualitatives auprès des IMF s'est étendue sur 4 semaines. Celle auprès des bénéficiaires et autres interviews, sur 2 semaines.

## 7. Personnel de collecte

La collecte de données a mobilisé 4 superviseurs et 10 agents enquêteurs.

## 8. Traitement

Le traitement des données d'enquête a été faite sur le logiciel de traitement statistique SPSS. Toutes les étapes de traitement ont été observées à savoir : conception de masque de saisie; codification, saisie, apurement, tabulation.

**Annexe 2 : Liste des institutions de microfinance ayant signé une convention avec le Ministère en charge de la microfinance**

N°	INSTITUTIONS	OBSERVATIONS	NUMERO D'ENREGISTREMENT
1	PAPME	Structure Associative	L. 99.0001C du 06 Septembre 1999
2	PADME	Structure Associative	L 99.0002C du 06 Septembre 1999
3	VITAL FINANCE	Structure Associative	L01.0003C. du 25 Juin 2001
4	FINADEV	Société Anonyme	L.01.0004.C du 04/07/01
5	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	ONG	L.03.0005.C du 20 Mars 2003
6	CFAD-BENIN	Structure Associative	L.03.0006.C du 24 juin 2003
7	ANFANI FINANCE	Société A Responsabilité Limité (SARL)	L.05.0007.C du 30 décembre 2005
8	ASSEF	Structure Associative	

### Annexe 3 : Liste des institutions agréées par le Ministère en charge de la microfinance

N°	INSTITUTIONS	NUMERO D'ENREGISTREMENT
1	Caisse Béninoise d'Epargne et de crédit (CBEC)	L.99.0001.A du 06/04/1999
2	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM)	L.99.0002.A. du 19/05/1999
3	Association pour la Solidarité et la Promotion des Initiatives à la Base (ASOPRIB)	L.99.0003.A 20/09/1999
4	Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit (CPEC)	L.01.0005.A du 20/09/1999
5	Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB)	L.01.0006.A du 19/02/2001
6	Caisse CODES	L 01.0006.A du 07/03/2001
7	Union Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (UNACREP)	L.01.0008.A. du 26/03/2001
8	Maritime Microfinance	L.01.0007.A. du 26/03/03/2001
9	Groupement d'Epargne de la Mutuelle des Artisans de Bannikani (GEMAB)	B.01.0009.A. du 06/08/2001
10	Mutuelle de l'Ouémé pour le Développement de l'Epargne et le Crédit (MODEC)	0.01.0009.A. du 06/08/2001
11	Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit (CCEC)	L.02.0012.A du 14/01/2002
12	Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois (CMMB)	L.02.0011.A du 14/01/2002
13	Union Régionale des CLCAM du Borgou-Nord (URCLCAM Borgou-Nord)	T.02.0013.A du 09/08/2002
14	Union Régionale des CLCAM de l'Atacora (URCLCAM Atacora)	T.02.0014.A du 07/11/2002
15	Union Régionale des CLCAM du Mono (URCLCAM Mono)	M.02.0015.A du 07/11/2002
16	Coopérative d'Appui et de Crédit aux Organisations Paysannes du Bénin (CACOP-BENIN)	Z.03.0017.A du 20/02/2003
17	Union Régionale des CLCAM du Zou (URCLCAM Zou)	Z.03.0017.A du 02/06/2003
18	Mutuelle Femme Développement (MUFED)	L.03.0018.A du 07/11/2003
19	COWEC	L.04.0019.A du 20/02/2004
20	Mutualité Chrétienne	L.04.0020.A du 16/03/2004
21	Union Régionale des CLCAM de l'Atlantique (URCLCAM Atlantique)	A.04.0021.A du 18/10/2004
22	Union Régionale des CLCAM Ouémé-Plateau (URCLCAM Ouémé-Plateau)	O.05.0022.A du 08/02/05
23	Coopérative d'Epargne et de Crédit pour le Développement Intégral (COOPECDI)	L.06.0023.A du 26/12/06
24	Le Mutualiste	L.06.0024.A du 26/12/06

25	Coopérative Communale d'Intermédiation Financière de Natitingou (CCIF-Natitingou)	T.07.0025.A du 08/02/07
26	RENACA Bénin	Z.07.0026.A.
27	CAMTES	L.07.0028.A.
28	COMUBA	L.08.0030.A.
29	CREMU-Bénin	L.08.0027.A.
30	MSFP	L.08.0029.A.
31	MCAPE	
32	LE DEFI	
33	2ADPR-YANAVO	

## Annexe 4 : Liste des institutions reconnues par le Ministère en charge de la microfinance

N°	DENOMINATION	NUMERO D'ENREGISTREMENT	STRUCTURE D'ENCADREMENT
01	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sompérékou	I.01.0001.R. du 13/03/01	<b>UNACREP</b>
02	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Bensékou	I.01.0002.R. du 13/03/2001	
03	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Soadou	T.01.0004.R. du 13/03/01	
04	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kérou-Wirou	T.01.0004.R. du 13/03/01	
05	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Niarosson	T.01.0005.R. du 13/03/01	
06	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Bahoun	T.01.0006.R. du 13/03/01	
07	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sédjè-Dénou	A.01.0007.R. du 13/03/01	
08	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Avlékété	A.01.0008.R. du 13/03/01	
09	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Zinvié	A.01.0009.R. du 13/03/01	
10	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Koundokpoe	A.01.0010.R. du 13/03/01	
11	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Togouin	A.01.0011.R. du 13/03/01	
12	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpanroun	A.01.0012 du 13/03/01	
13	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Colli	A.01.0013.R. du 13/03/01	
14	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Ganro	B.01.0014.R. du 13/03/01	
15	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sirarou	B.01.015.R. du 07/08/01	
16	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sikki	B.01.0016.R. du 07/03/01	
17	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Guéré	B.01.0018.R. du 07/03/01	
18	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kissamey	C.01.0020.R. du 07/02/01	
19	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Atomey	C.01.0020.R. du 07/03/01	
20	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Agoua	N.01.0021.R. du 07/03/01	
21	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpota	N.01.0022.R. du 07/03/01	
22	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpakpaza	N.01.0023.R. du 07/03/01	
23	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Miniffi	N.01.0024.R. du 07/03/01	

24	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akoba	N.01.0025.R du 07/03/01	
25	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Damè	N.01.0026.R du 07/03/01	
26	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Govi	N.01.0027.R du 07/03/01	
27	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Soclogbo	N.01.0028.R du 07/03/01	
28	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gouka	N.01.0029.R. du 07/03/01	
29	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Agbomadin	N.01.0030.R. du 07/03/01	
30	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Biguina	D.01.0031.R du 13/03/01	
31	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Assignangbomey	Z.01.0032.R. du 13/03/01	
32	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Don	Z.01.0032.R. du 13/03/01	
33	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gomè	N.01.0034.R. du 13/03/01	
34	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gnidjazoun	Z.01.0035.R du 13/03/01	
35	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Igolo	P.01.0036.R. du 13/03/01	
36	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Magoumi	N.01.0037.R du 13/03/01	
37	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Atchoukpa	0.01.0038.R du 13/03/01	
38	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gbagla- Ganfan	0.01.0039.R. du 13/03/01	
39	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Assrossa	0.010040.R. du 13/03/01	
40	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Affamè	0.01.0041.R du 13/03/01	
41	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Agnanvo	C.01.0042.R. du 13/03/01	
42	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Lonkly	C.01.0043.R. du 13/03/01	
43	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Toviklin- Centre	C.01.0044.R. du 13/03/01	
44	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sokka	B.01.0045.R. du 13/03/01	
45	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Aguidi	P.01.0046.R. du 13/03/01	
46	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Ewe	P.01.0047.R du 13/03/01	
47	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Tatonoukon	P.01.0048.R. du 26/03/01	
48	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Ouessè	N.01.0049.R. du 13/03/01	
49	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Malomi	N.01.0050.R. du 13/03/01	

50	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akouègba		N.01.0051R. du 26/03/01	
51	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sowe		N.01.0052R. du 26/03/01	
52	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Houin		N.01.053R. du 26/03/01	
53	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Vakon		0.01.0054.R. du 26/03/01	
54	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akpadonou		0.01.0055.R. du 26/03/01	
55	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Adido		0.01.0056.R. du 26/03/01	
56	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Adakplamè		P.01.0056.R. du 26/03/01	
57	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de TOGBA	1	A.01.0058.R. DU 22/06/01	2 <b>APPHEd- ONG</b>
58	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit d'Agbotagon		N.01.0060.R. du 22/06/01	
59	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Kere		N.01.0060.R. du 22/06/01	
60	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Tangbo-do		A.01.0061.R. du 22/06/01	
61	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Agovie		A.01.0062.R. du 22/06/01	
62	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houegbo		A.01.0063.R. du 22/06/01	
63	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Sedjinnako		A.01.0064.R. du 22/06/01	
64	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Golo-Djigbé		A.01.0065.R. du 22/06/01	
65	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de MLINKPIN		Z.01.0066 du 22/06/01	
66	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houedota		A.01.0067.R. du 22/06/01	
67	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Womey		A.01.0068 R. du 22/06/01	
68	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houègoudo-Centre		A.01.0069.R. du 22/06/01	
69	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit d'Akofodjoule		N.01.0070.R. du 22/06/01	
70	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kétou	3	P.02.0071.R. DU 09/08/02	4 5 <b>FECECAM</b>
71	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kandi		I.02.0072.R. du 09/08/02	
72	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Covè		Z.02.0073.R. du 09/08/02	
73	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Malanville		I.02.0074.R. du 09/08/02	
74	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dassa-Zoumè		N.02.0075.R. du 09/08/02	
75	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Hlassamè		C.02.0075.R. du 09/08/02	

76	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Panhouignan	N.02.0077.R. du 09/08/02	
77	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bantè	N.02.0078.R. du 28/08/02	
78	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bohicon	Z.02.0079.R. du 28/08/02	
79	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Aplahoué	C.02.0080.R. du 09/08/02	
80	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sè	M.02.0081.R. du 09/08/02	
81	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Founougo	I.02.0082.R. du 09/08/02	
83	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ségbana	I.02.0083.R. du 08/08/02	
84	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Banikoara	I.02.0084.R. du 09/08/02	
85	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sinendé	B.02.0085.R. du 09/08/02	
86	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Gogounou	I.02.0086.R. du 09/08/02	
87	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Abomey	Z.02.0087.R. du 09/08/02	
88	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouèssè	N.02.0088.R. du 09/08/02	
89	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zangnannado	Z.02.0089.R. du 09/08/02	
90	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Akassato	A.02.0090.R. du 09/08/02	
91	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dan	Z.02.0091.R. du 28/08/02	
92	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Jardin	L.02.0092.R. du 09/08/02	
93	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Avrankou	O.02.0093.R. du 09/08/02	
94	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sakété	P.02.0094.R. du 09/08/02	
95	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pobè	P.02.0095.R. du 09/08/02	
96	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bonou	O.02.0096.R. du 09/08/02	
97	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Adjohoun	O.02.0097.R. du 09/08/02	
98	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pèrèrè	B.02.0098.R. du 09/08/02	
99	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Parakou	B ;02.0099.R. du 09/08/02	
100	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Ikpinlè	P.02.0100.R. du 09/08/02	
101	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Adjarra	O.02.0101.R. du 09/08/02	
102	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Lokossa	N.02.0102.R. du 09/08/02	

103	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Toviklin	C.02.0103.R. du 09/08/02	
104	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de N'dali	B.02.0104R du 09/08/02	
105	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bèmbèrèkè	B.02.0105.R. du 07/11/02	
106	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Cobli	T.02.0107.R. du 07/11/02	
107	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Péhunco	T.02.0107.R. du 07/11/02	
108	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kouadé	T.02.0108.R. du 07/11/02	
109	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kérou	T.02.0109.R. du 07/11/02	
110	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Boukoubé	T.02. 0110.R. du 07/11/02	
111	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Matéri	T.02.0111.R. du 07/11/02	
112	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sèmèrè	D.02.0112.R. du 07/11/02	
113	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Naïtingou	T.02.0113.R. du 07/11/02	
114	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djougou	D.02.0114.R. du 07/11/02	
115	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Tanguéta	T.02.0115.R. du 07/11/02	
116	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pénessoulou	D.02.0116.R. du 07/11/02	
117	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Klouékanmey	C.02.0117.R du 07/11/02	
118	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Comé	M.02.0118.R. du 07/11/02	
119	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Grand-Popo	M.02.119.R. du 07/11/02	
120	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Aplahoué-Nord	C.02.0135.R. du 07/11/02	
121	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Lobogo	M.02.0119. R. bis du 07/11/02	
122	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Karimama	I.02.0118.R. bis du 07/11/02	
123	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Goumori	I.02.00177.R. bis du 07/11/02	
124	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djakotomey	C.02.0116.R. bis du 07/11/02	
125	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ina	B.02.0112.R. bis du 07/11/02	
126	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sonsoro	I.02.0115.R. bis du 07/11/02	
127	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouidah	A.02.0114.R.bis du 08/01/03	

128	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kilibo	N.02.0113.R.bis du 08/01/03	
129	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dangbo	O.02.011.R.bis du 08/01/03	
130	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Biro	B.020110.R.bis du 08/01/03	
131	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Baogu	I.02.0109.R.bis du 08/01/03	
132	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ayomi	C.02.0108.R.bis du 08/01/03	
133	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Athiémé	M.02.0107.R.bis du 21/01/03	
134	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dogbo	C.02.0134.R.bis du 21/01/03	
135	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Epkè	O .02.0106.R.bis du 21/01/03	
136	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Doumè	N.03.0137.R. du 02/06/03	
137	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Savè	N.03.0137.R. du 02/06/03	
138	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Savalou	N.03.0138.R. du 02/06/03	
139	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouando	O.03.0139.R. du 02/06/03	
140	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Porto-Novo	O.03.0140.R. du 02/06/03	
141	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Glazoué	N.03.0141.R. du 02/06/03	
142	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Gakpè	A.03.0142.R. du 02/06/03	
143	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kalalé	B.03.0143.R. du 02/06/03	
144	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Guinman	B.03.0144.R. du 02/06/03	
145	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kpota	Z.03.0145.R. du 02/06/03	
146	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zogbodomè	Z.03.0146.R. du 02/06/03	
147	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sikè	L.04.0148.R.du 17/05/04	
148	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Abomey-Calavi	A.04.0148.R. du 22/03/04	
149	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sô-Ava	A.04.0149.R. du 22/03/04	
150	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Akpakpa	A.04.0150.R. du 17/05/04	
151	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kpomassè	A.04.0151.R. du 22/03/04	
152	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zè	A.04.0152.R. du 22/03/04	

153	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Allada	A.04.0153.R. du 17/05/04	
154	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pahou	A.04.0154.R. du 17/05/04	
155	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Attogon	A.04.0155.R. du 17/05/04	
156	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dantokpa	A.04.0156.R. du 17/05/04	
157	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Godomey	A.04.0157.R. du 17/05/04	
158	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Tori-Bossito	A.04.0158.R. du 07/04/04	
159	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Houègbo	A.04.0159.R. du 02/04/04	
160	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Mènonin	L.04.0160.R. du 02/04/04	
161	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Ifangni	O.05.0161.R Du 08/02/05	
162	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djèrègbé	O.05.0162.R Du 08/02/05	
163	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Agblangandan	O.05.0163.R Du 08/02/05	
164	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Missereté	O.05.0164.R Du 08/02/05	
165	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés d'Adjokan	Z.05.0165.R Du 21/07/05	
166	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés d'Ayédero	N.05.0166.R Du 21/07/05	
167	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés Bamè	N.05.0167.R Du 21/07/05	
168	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés Banamè	Z.05.0168.R Du 21/07/05	
169	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Fonkpamè	Z.05.0169.R Du 21/07/05	
170	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Gbèmè-Kpassa	N.05.0170.R Du 21/07/05	
171	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Setto	Z.05.0171.R Du 21/07/05	

## **Annexe 5 : La politique nationale de microfinance au Bénin**

Le document de politique de développement de la microfinance au Bénin est l'aboutissement d'un processus participatif assez large impliquant les partenaires au développement, les ministères impliqués dans la microfinance, les banques classiques, les praticiens à divers niveaux, les bénéficiaires de crédit, les professionnels et des personnes ressources, aussi bien du secteur public que du secteur privé. Il se veut être un cadre de référence pour tous les acteurs intervenant dans le secteur de la microfinance, afin de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté.

### **1. Les principes généraux**

La politique nationale de microfinance du Bénin retient les principes généraux sur lesquels les acteurs ont marqué leur accord à savoir :

- Rôle prééminent donné au secteur privé et aux institutions financières dans l'offre de produits et services financiers ;
- Non – exécution directe de programmes de microfinance par le Gouvernement ;
- Création d'un environnement politique, économique, légal et réglementaire favorisant le développement du secteur ;
- Orientation vers le marché pour les politiques financières et de crédit y compris l'intégration au système financier.

Ces principes généraux de base sont renforcés par les bonnes pratiques véhiculées par le CGAP et résumées ci-après :

- favoriser la création et soutenir le développement d'institutions viables et permanentes qui visent l'accès à des services durables ;
- être à l'écoute des clients et s'engager à leur fournir des services adaptés ;
- appliquer des taux d'intérêt sur les prêts permettant aux IMF de couvrir leurs charges ;
- développer de bons systèmes d'information de gestion (SIG) qui fournissent à temps des informations statistiques et financières fiables ;
- établir la transparence dans la diffusion des informations financières ;
- favoriser la mobilisation de l'épargne ;
- établir et favoriser une gouvernance efficace au sein des IMF ;
- encourager les gouvernements à créer un environnement macro-économique favorable au développement de la microfinance ;
- investir davantage dans l'assistance technique pour l'émergence d'institutions et leur capitalisation ;
- éviter de "réglementer à la hâte" et établir au besoin un cadre réglementaire incitatif.

### **2. Les rôles des acteurs**

Dans le cadre du respect de ces principes, les rôles et responsabilités des différents acteurs se déclinent ainsi :

- les IMF et leur association professionnelle s'engagent à promouvoir une intermédiation financière viable et pérenne ;
- le Gouvernement crée un environnement favorisant le développement des marchés financiers et aidant les IMF à développer leur offre ;
- les autres intermédiaires financiers tels que les banques et établissements financiers agissent en tant que grossistes envers les IMF ou mettent en œuvre directement des programmes de microfinance conformément à la réglementation en vigueur ;

- les ONG et autres structures d'appui apportent une assistance technique en favorisant les relations entre la clientèle et les IMF ;
- les bailleurs de fonds fournissent davantage d'appui technique aux IMF et en cas de besoin, des ressources financières, sur la base des plans d'affaires des IMF notamment.

### **3. La stratégie de développement de la microfinance**

#### **a. Justification et bien fondé**

Cette stratégie s'appuie sur les principes directeurs et les bonnes pratiques, et doit être articulée avec les politiques ou stratégies suivantes visant :

- la promotion du secteur financier ;
- le développement rural ;
- le développement urbain ;
- la promotion des micro et petites entreprises ;
- la réduction de la pauvreté.

Elle répond également aux attentes des principaux acteurs :

- pour les Institutions de Microfinance, leur association et leur clientèle : il s'agit, de la reconnaissance de leur profession, de la professionnalisation du secteur, de l'application des bonnes pratiques, de la mise en œuvre d'un cadre politique et réglementaire adéquat, afin de développer une offre pérenne, viable et en expansion des produits et services financiers ;
- le Gouvernement et les collectivités locales voient dans la stratégie un cadre concret d'appui à la stratégie de promotion des micro et petites entreprises, d'appui au développement et de réduction de la pauvreté et de mobilisation des ressources internes et externes pour le développement ;
- les Autorités Monétaires voient dans la stratégie une approche concertée des acteurs visant au développement d'un secteur réglementé avec des institutions s'insérant dans le paysage bancaire et financier, contribuant ainsi à l'intégration des marchés financiers nationaux ;
- les Bailleurs de Fonds considèrent la stratégie comme un cadre de mise en cohérence et d'augmentation de l'efficacité de leurs interventions et d'application des bonnes pratiques internationalement reconnues visant à la promotion d'IMF viables et pérennes ;
- les ONG et autres structures d'appui technique voient dans la stratégie une opportunité de mieux prendre en compte les besoins de renforcement des capacités des populations pauvres.

Ces principaux acteurs recherchent des impacts sociaux positifs au niveau des clients et des membres des IMF.

#### **b. Vision de développement**

Au stade actuel du développement du secteur de la microfinance au Bénin, les principaux acteurs s'accordent, pour les années à venir, sur la vision suivante : "Le Bénin dispose d'un secteur de microfinance professionnel, viable, intégré au secteur financier et contribuant efficacement à l'accès aux services financiers pour tous d'ici à 2015".

#### **c. Objectifs de développement**

L'objectif de développement est de favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro - entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2015, grâce à des IMF pérennes et pleinement intégrées au système financier.

L'accès accru et pérenne aux services financiers contribuera à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'emploi. Il devra permettre aux ménages et aux entrepreneurs d'améliorer leurs revenus et leurs conditions d'existence.

#### **d. Objectifs immédiats**

Quatre (4) objectifs immédiats sont reliés à cet objectif de développement :

- l'environnement légal, réglementaire et institutionnel est renforcé dans un sens favorable au développement sécurisé du secteur ;
- les capacités de l'industrie de la microfinance sont renforcées dans le sens de la professionnalisation des IMF qui assurent de façon viable et pérenne une offre de produits et services financiers, notamment dans les zones non encore couvertes ;
- la finance rurale est promue et favorisée ;
- l'accès des IMF aux ressources est renforcé et assuré grâce à la mise en place de mécanismes qui concourent progressivement à une intégration de la microfinance au secteur financier.

#### **e. Axes stratégiques**

Les quatre objectifs immédiats ci-dessus ont été traduits en quatre (4) axes stratégiques de développement ci-après assortis de vingt (20) objectifs spécifiques déclinés en cinquante huit (58) actions :

- Axe stratégique 1 : Renforcement de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur
- Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités de l'industrie de la microfinance en vue de sa professionnalisation
- Axe stratégique 3 : Promotion de la finance rurale pour assurer une meilleure couverture du territoire national
- Axe stratégique 4 : Renforcement de l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la microfinance au secteur financier

#### **f. Impacts attendus**

Les principaux impacts attendus de la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance sont :

- la réduction de la pauvreté : amélioration des revenus des populations pauvres, développement des activités génératrices de revenus, amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'atteinte des OMD ;
- le développement et la consolidation des micro et petites entreprises (MPE) et des PME ;
- la promotion du secteur privé.

#### **g. Résultats attendus**

Les principaux résultats qualitatifs attendus sont :

- une maîtrise par les acteurs du cadre légal et réglementaire ;
- la professionnalisation des IMF permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle ;
- une amélioration de la collecte de l'épargne ;
- une meilleure coordination du secteur ;
- des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs ;
- une Association Professionnelle dynamique assurant avec efficacité la représentation de ses membres et la moralisation de la profession ;

- une meilleure supervision du secteur ;
- une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national.

#### **4. Mise en œuvre**

Un Comité National de Microfinance (CNM) créé par décret est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale. Il est présidé par le Ministre en charge de la Micro Finance ou son représentant et regroupe les représentants des principaux acteurs. Ses principales responsabilités sont :

- assurer le suivi - évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la politique nationale et proposer des mesures d'adaptation, en cas de besoin, en validant les plans annuels de programmation et en analysant les résultats des différents programmes d'appui ;
- rechercher la cohérence des interventions dans le secteur avec la politique nationale et dans ce cadre, assurer la supervision des programmes de développement du secteur de la microfinance dès l'approbation du document de politique nationale.

Afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de la politique nationale, i) les rôles et responsabilités ont été assignés aux principaux acteurs, notamment, la Direction de la Promotion de la Micro Finance (DPMF), la Direction chargée de la Surveillance du Secteur de la Micro Finance (DSSMF), les bailleurs de fonds, ii) des actions de renforcement des capacités concernant le CNM, la DPMF, la DSSMF, le Consortium Alafia, les IMF et les clients définies et iii) l'élaboration de programmes couvrant les quatre (4) axes suivants, envisagée en vue de son financement :

- l'appui institutionnel pour l'octroi de subventions dégressives, sur la base de contrats de performance visant des actions de renforcement institutionnel et d'extension ;
- les fonds de dotations ;
- les lignes de crédit ;
- les garanties.

#### **5. Les résultats de la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance**

La mise en œuvre de la politique nationale de la microfinance peine à se concrétiser.

En effet, la table ronde qui devrait permettre au Gouvernement de mobiliser les partenaires au développement du secteur autour du plan d'actions n'est pas encore organisée.

En outre, les actions éparses observées de part et d'autre ne permettent pas d'affirmer que les principaux résultats qualitatifs attendus, notamment, une maîtrise par les acteurs du cadre légal et réglementaire, la professionnalisation des IMF permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle, une amélioration de la collecte de l'épargne, une meilleure coordination du secteur, des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs, une Association Professionnelle dynamique assurant avec efficacité la représentation de ses membres et la moralisation de la profession, une meilleure supervision du secteur et une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national, sont atteints.

Aussi, convient-il que le Gouvernement réaffirme sa volonté de voir aboutir le plan d'actions en procédant à une relecture du document de stratégie de développement de la microfinance au Bénin et à sa mise en œuvre effective conditionnée par l'organisation de la table ronde des partenaires au développement du secteur de la microfinance.

## Annexe 6 : Données financières sur les IMF

### 1. Encours crédit à fin 2008

N°	SFD	Encours crédits	Cumul	%
1	PADME	14 542 335 225	14 542 335 225	26,53
2	FECECAM	13 811 459 695	28 353 794 920	51,72
3	PAPME	8 337 304 981	36 691 099 901	66,93
4	VITAL FINANCE	3 687 239 177	40 378 339 078	73,66
5	CPEC	2 846 441 800	43 224 780 878	78,85
6	CCEC	2 721 082 801	45 945 863 679	83,82
7	FINADEV	2 544 872 123	48 490 735 802	88,46
8	RENACA	1 824 281 286	50 315 017 088	91,79
9	CFAD	735 634 769	51 050 651 857	93,13
10	ID/ALIDE	734 104 690	51 784 756 547	94,47
11	UNACREP	585 693 790	52 370 450 337	95,54
12	MDB	427 974 914	52 798 425 251	96,32
13	MODEC	377 530 768	53 175 956 019	97,01
14	MC	271 332 698	53 447 288 717	97,5
15	CAISSE CODES	229 698 935	53 676 987 652	97,92
16	CMMB	229 437 009	53 906 424 661	98,34
17	CAMTES	188 697 625	54 095 122 286	98,68
18	ASSEF	144 633 012	54 239 755 298	98,95
19	LE MUTUALISTE	143 933 240	54 383 688 538	99,21
20	COMUBA	97 509 171	54 481 197 709	99,39
21	COOPECDI	85 123 711	54 566 321 420	99,54
22	COWEC	71 169 026	54 637 490 446	99,67
23	MSFP	59 983 940	54 697 474 386	99,78
24	ASOPRIB	41 110 953	54 738 585 339	99,86
25	2ADPR	30 556 184	54 769 141 523	99,91
26	MCAPE	30 208 639	54 799 350 162	99,97
27	CCIF NATITINGOU	9 511 895	54 808 862 057	99,99
28	LE DEFI	7 801 820	54 816 663 877	100
29	CBEC	5 191 605		
	<b>TOTAL</b>	<b>54 816 663 877</b>		

## 2. Evolution de l'épargne collectée par les dix IMF

N°	Nom de l'institution	Années				
		2004	2005	2006	2007	2008
1	PADME	3 529 946 678	3 990 018 449	4 015 554 017	4 421 283 013	4 595 582 891
2	FECECAM	28 246 315 456	26 528 108 413	25 570 182 958	29 984 742 767	32 567 161 160
3	PAPME	4 576 369 325	4 849 742 066	4 038 869 051	2 870 796 291	2 688 480 310
4	VITAL-FINANCE	732 563 000	855 210 249	900 322 781	805 954 831	866 818 132
5	CPEC	623 298 928	740 974 980	1 042 137 498	1 267 384 338	1 457 710 650
6	CCEC	40 204 564	75 731 953	70 612 584	55 628 523	146 455 493
7	FINADEV	744 494 765	717 709 076	603 052 089	509 323 763	109 133 311
8	RENACA	240 412 355	299 186 136	406 054 550	841 579 263	1 212 767 334
9	CFAD	0	53 762 969	114 884 538	106 102 552	208 388 055
10	ALIDE	57 465 213	74 846 764	154 528 226	233 751 356	384 271 506
	<b>Total</b>	<b>38 791 070 284</b>	<b>38 185 291 055</b>	<b>36 916 198 292</b>	<b>41 096 546 697</b>	<b>44 236 768 842</b>
	<i>Taux de croissance (%)</i>		<i>-1,56</i>	<i>-3,32</i>	<i>11,32</i>	<i>7,64</i>

Source : Extrait données CCSFD

## 3. Evolution de l'encours de crédits des 10 IMF

N°	Nom de l'institution	Années				
		2004	2005	2006	2007	2008
1	PADME	21 545 078 035	20 746 182 498	16 562 546 742	14 746 438 760	14 542 335 225
2	FECECAM	22 014 314 970	18 053 560 444	14 253 639 995	12 599 420 419	13 811 459 695
3	PAPME	18 704 489 150	21 156 372 138	16 418 229 022	9 826 431 770	8 337 304 981
4	VITAL-FINANCE	4 012 846 000	4 513 758 055	3 544 709 981	3 231 406 253	3 687 239 177
5	CPEC	1 103 277 925	1 343 372 695	1 619 210 595	2 056 441 086	2 846 441 800
6	CCEC	0	125 023 996	137 375 382	804 201 244	2 721 082 801
7	FINADEV	6 413 357 371	5 798 279 996	4 406 797 826	3 600 873 068	2 544 872 123
8	RENACA	397 838 120	498 615 414	562 306 334	1 356 760 653	1 824 281 286
9	CFAD	0	260 655 937	451 783 762	1 721 862 348	735 634 769
10	ALIDE	96 921 200	153 046 821	286 957 348	521 794 044	734 104 690
	<b>Total</b>	<b>74 288 122 771</b>	<b>72 648 867 994</b>	<b>58 243 556 987</b>	<b>50 465 629 645</b>	<b>51 784 756 547</b>
	<i>Taux de croissance (%)</i>		<i>-0,02</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,13</i>	<i>0,03</i>

## 4. Evolution du taux des créances en souffrance des dix IMF

N°	Nom de l'institution	Années				
		2004	2005	2006	2007	2008
1	PADME	1%	11%	10%	6%	6%
2	FECECAM	14%	7%	11%	8%	1%
3	PAPME	4%	6%	14%	22%	7%
4	VITAL-FINANCE	0%	10%	12%	5%	3%
5	CPEC	1%	1%	1%	11%	1%
6	CCEC	-	0%	8%	6%	0%
7	FINADEV	4%	6%	7%	6%	4%
8	RENACA	2%	8%	11%	10%	8%
9	CFAD	-	9%	21%	2%	11%
10	ALIDE	14%	3%	3%	2%	6%

Source : Sur la base des données CSSFD, avril 2010

## 5. Evolution des fonds propres

N°	Nom de l'institution	Années				
		2004	2005	2006	2007	2008
1	PADME	9 324 386 923	9 996 350 223	8 632 157 553	8 769 556 332	9 205 809 129
2	FECECAM	776 427 881	1 610 463 347	<b>-1 076 532 338</b>	<b>-1 929 212 332</b>	<b>-876 292 040</b>
3	PAPME	5 913 933 212	5 960 199 128	2 746 862 080	<b>-661 951 264</b>	<b>-1 957 252 383</b>
4	VITAL-FINANCE	1 936 218 000	2 097 534 198	2 168 791 427	2 373 737 788	2 551 320 682
5	CPEC	572 913 782	762 244 900	819 210 265	866 049 961	942 019 627
6	CCEC	<b>-16 718 331</b>	<b>-27 483 514</b>	<b>-28 117 432</b>	<b>-9 967 065</b>	<b>-5 748 976</b>
7	FINADEV	<b>1 484 444 225</b>	<b>1 330 869 888</b>	<b>875 096 610</b>	<b>450 354 356</b>	<b>109 133 311</b>
8	RENACA	164 529 196	191 883 037	226 361 825	746 529 357	790 944 617
9	CFAD	0	152 800 369	81 150 331	225 688 576	263 190 458
10	ALIDE	62 495 607	105 194 345	191 475 164	230 145 944	384 271 506
	<b>Total</b>	<b>20 218 630 495</b>	<b>22 180 055 921</b>	<b>14 636 455 485</b>	<b>11 060 931 653</b>	<b>11 407 395 931</b>
	<i>Taux de croissance</i>		<i>0,1</i>	<i>-0,34</i>	<i>-0,24</i>	<i>0,03</i>

Source : Sur la base des données CC-SFD, avril 2010

## Annexe 7 : Questionnaire Collecte des bénéficiaires d'IMF

### I- IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

#### QUESTIONNAIRE

*Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles. Elles sont couvertes par le secret statistique conformément à l'article 25 de la Loi 99-014 du 29 janvier 99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique*

NUMERO

Enquêteur .....Code / /

#### 1 Identification de l'enquête

1.1 Département..... Code / /

1.2 Commune..... Code / /

1.3 Arrondissement ..... Code / /

#### 1.4 Sexe

1	Masculin
2	féminin

#### 1.5 Groupe d'âge (en années)

1	- 20	
2	20-30	
3	30-40	
4	40-50	
5	50-60	
6	60-70	
7	70 et +	

#### 1.6 Catégories socio-professionnelles

1	Fonctionnaires- Fonction publique	
2	Sociétés privées	
3	Artisans – ouvriers	
4	Fonctions libérales	
5	Organismes internationales	
6	Autres	

**1.7 Quel est le type d'activités de l'entreprise ? (précisez l'activité exacte -ne pas suggérer les choix de réponse)**

1	Agriculture		8	Communication	
2	Pêche		9	Services officiels (banque, assurance, etc.)	
3	Élevage		10	Bâtiments et travaux publics	
4	Chasse		11	Artisanat de production	
5	Industrie		12	Artisanat de services	
6	Commerce		13	Autre : Précisez : _____	
7	Transport				

Précisez l'activité exacte (exemple élevage : élevage de poulet) :

---



---

**1.8 Niveau d'instruction**

1	Aucune formation	
2	Primaire	
3	Secondaire	
4	Professionnelle et technique	
5	Universitaire	
6	Autre : Précisez : _____	

**1.9 Catégorie d'IMF dont vous êtes bénéficiaire ?**

1	Mutuelles et Coopératives d'Épargne et de Crédit	
2	Associations et ONG	
3	Sociétés	
4	Projet Gouvernementaux à volet microfinance	
5	Groupement d'Épargne et de Crédit	

**1.10 Localisation principale de l'IMF**

Ville :

Département .....

**2 Services financiers et non financiers**

**2.1 Quels sont les services financiers dont vous avez bénéficié ?**

		Oui	Non
1	Épargne (compte courant, DAV, DAT, etc.)		
2	Crédit à court terme (fond de roulement, stocks, intrant, etc.)		
3	Crédit d'investissement (équipement, crédit-bail, immobilisation, etc.)		
4	Autres services (assurance, transfert de fonds, etc.)		

## 2.2 Service financier le plus souvent utilisé par vous

1	Epargne (compte courant, DAV, DAT, etc.)	
2	Crédit à court terme (fond de roulement, stocks, intrant, etc.)	
3	Crédit d'investissement (équipement, crédit-bail, immobilisation, etc.)	
4	Autres services (assurance, transfert de fonds, etc.)	

## 2.3 Services non financiers reçus de l'IMF

		oui	non
1	Formation professionnelle		
2	Information		
3	Communication		
4	Conseil en gestion/comptabilité		
5	Conseil commercial		
6	Conseil en production		
7	Appui au partenariat		
8	Audit comptable		
9	Conseil en investissement		
10	Autre : Précisez : _____		

## 2.4 Service non financier le plus souvent utilisé par vous

1	Formation professionnelle	
2	Information	
3	Communication	
4	Conseil en gestion/comptabilité	
5	Conseil commercial	
6	Conseil en production	
7	Appui au partenariat	
8	Audit comptable	
9	Conseil en investissement	
10	Autre : Précisez : _____	

## 3. Données relatives à l'épargne et au crédit

		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
3.1	Montant de l'épargne				
3.2	Montant des crédits reçus				
3.3	Nombre de crédits reçus				

### 3.1 Echéances de remboursements des crédits reçus

1	Hebdomadaire	
2	Bimensuel	
3	mensuel	
4	Trimestriel	
5	Annuel	
6	Pluriannuel	

### 3.5 Avez-vous facilement accès aux crédits des IMF

**1 OUI                      2 NON**

Si non, quels sont les facteurs limitant?

		oui	non
1	Manque de garanties		
2	Montant sollicité		
3	Zone d'intervention des IMF		
4	Taux d'intérêt élevé		
5	Autres		

## 4. Impact

4.1. Combien de demandes avez vous soumises en 2006 ? / \_\_\_\_ / montant total: ..... (FCFA)

Objet du crédit demandé en 2006		Montant du crédit sollicité	A-t-il été financé ? (Oui/Non)	Si oui, de quel montant (montant octroyé)	Vous a-t-il permis de satisfaire vos besoins 1.pas du tout 2. légèrement 3.moyennement 4. bien 5.Très bien
N°	Intitulé				
1					
2					
3					

**4.2. Combien de demandes avez vous soumises en 2007 ? / \_\_\_\_ / montant total: ..... (FCFA)**

Objet du crédit demandé en 2007		Montant du crédit sollicité	A-t-il été financé ? (Oui/Non)	Si oui, de quel montant (montant octroyé)	Vous a-t-il permis de satisfaire vos besoins 1.pas du tout 2. légèrement 3.moyennement 4. bien 5.Très bien
N°	Intitulé				
1					
2					
3					

**4.3. Combien de demandes avez vous soumises en 2008 ? / \_\_\_\_ / montant total: ..... (FCFA)**

Objet du crédit demandé en 2008		Montant du crédit sollicité	A-t-il été financé ? (Oui/Non)	Si oui, de quel montant (montant octroyé)	Vous a-t-il permis de satisfaire vos besoins 1.pas du tout 2. légèrement 3.moyennement 4. bien 5.Très bien
N°	Intitulé				
1					
2					
3					

**4.4. Combien de demandes avez vous soumises en 2009 ? / \_\_\_\_ / montant total: ..... (FCFA)**

Objet du crédit demandé en 2009		Montant du crédit sollicité	A-t-il été financé ? (Oui/Non)	Si oui, de quel montant (montant octroyé)	Vous a-t-il permis de satisfaire vos besoins 1.pas du tout 2. légèrement 3.moyennement 4. bien 5.Très bien
N°	Intitulé				
1					
2					
3					

4.5. Quelle est votre perception de l'IMF ?

.....  
 .....  
 .....

4.6. Par qui et comment avez-vous connu cette IMF

1	ami	
2	parents	
3	Publicite	
4	Agents de IMF	
5	Autre (à préciser)	

4.7. Alliez vous continuer à solliciter les services de cette IMF encore Oui .....Non ....

4.8. Si oui pour combien d'année .....1 à 2 ans ; 2 à 3 : 3 à 5 : plus de 5 ans

4.9. Pourquoi ?

.....  
 .....  
 .....

4.10. En vous basant sur le changement dans les indicateurs socioéconomiques (voir le tableau), donnez nous quelques appréciations qualitatives sur l'effet que vous pensez que les activités menées à partir du crédit de l'IMF a eu sur vous et votre ménage ?

Indicateurs	Changements observés que vous pensez être provoqué par les prestations de service liés au crédit de l'IMF (1.dégradation, 2.statuquo, 3.légère amélioration, amélioration moyenne, 5.grande amélioration)
1.niveau de revenu	
2.niveau d'investissements dans les activités	
3. état du logement	
4. état nutritionnel	
5. Prise en charge sanitaire	
6. éducation des enfants et en particulier des filles	
7. sécurité financière	
8. confort matériel	
9. moyen de déplacement	
10. accès à l'eau potable	

4.11 Pour chaque rubrique où il y a eu des impacts, merci de donner plus de détails

4.11.1

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4.11.2

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4.11.3

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4.11.4

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4.12. Quels sont vos principaux besoins (3 au plus) non satisfaits par les prestations de la Caisse ?

1.....

2.....

3.....

4.4 Autres appréciations

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<b>EQUIPE DE REDACTION DU RAPPORT SUR LE PROFIL SOCIAL NATIONAL « MICRO FINANCE ET PAUVRETE »</b>	
<i><b>SUPERVISION</b></i>	
<b>M. Antonin S. DOSSOU</b> , Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	
<i><b>COORDINATION</b></i>	
<b>Mme Justine A. ODJOUBE</b> , Coordonnatrice de l'Observatoire du Changement Social (OCS)	
<i><b>DIRECTION TECHNIQUE</b></i>	
<b>M. Jules YEHOUEYOU</b> , Chef du Département de la Méthodologie et de l'Evaluation d'Impact (C/DMEI)	<b>M. Abdel J.A. BOURAÏMA</b> , Département de la Méthodologie et de l'Evaluation d'Impact (DMEI)
<b>M. Modeste DEDEHOUANOU</b> , Département de la Méthodologie et de l'Evaluation d'Impact (DMEI)	
<i><b>CONSULTANTS</b></i>	
<b>M. Gérard SOKEGBE</b> , Consultant Macro économiste	<b>M. Zacharie YOMETOWU</b> , Consultant Spécialiste en Micro Finance
<b>M. Didier DJOI</b> , Consultant en Analyse de la Pauvreté et Micro Finance	<b>M. Charles DOSSOU</b> , Consultant Ingénieur Statisticien
<i><b>COMITE DE LECTURE</b></i>	
Mme Justine A. ODJOUBE, C/OCS M. Ambroise AGBOTA, Expert/ATL/OCS M. Sahawal ALIDOU, Expert/ATL/OCS Mme Marie- Madeleine AGBO, C/DSI M. Jules YEHOUEYOU, C/DMEI M. Antoine DJOTO, C/DRCSL	M. Abdel J.A. BOURAÏMA, DMEI M. Modeste DEDEHOUANOU, DMEI M. Emile HOUNYE, DSI M. Thomas HOUEDETE, UAC/FASEG M. Michel AHOHOUNKPANZON, UAC/FASEG M. Pascal WELE, Cabinet/MMFEJF Mme Marie-Joséphine HOUNTIN, DRCSL
<i><b>SECRETARIAT ET LOGISTIQUE</b></i>	
Mme Victoire KINDJI, C/SA/OCS Mme Carole DENAKPO, SP M. KODJO L. SESSOU, DAGF	M. Léon LOUGBEGNON, C/SP/OCS M. Anselme KOUMASSOU, C/DAGF M. Benoît DANSI, DAGF
<i><b>TRAVAUX DE PAO ET DE MISE EN PAGE</b></i>	
<i><b>TRAVAUX D'IMPRESSION</b></i>	